ANNUAIRE

DE

L'INTERNAT EN PHARMACIE

DES

HOPITAUX & HOSPICES CIVILS DE PARIS

1908



PARIS
ASSOCIATION AMICALE
des
INTERNES EN PHARMACIE

ANNUAIRE

DE

L'INTERNAT EN PHARMACIE

DES

HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS

DE PARIS

(*Suite des Archives de l'Internat,* 1815-1887)

ANNUAIRE

DE

L'INTERNAT EN PHARMACIE

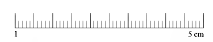
DES

HOPITAUX & HOSPICES CIVILS DE PARIS

1908



PARIS
ASSOCIATION AMICALE
des
INTERNES EN PHARMACIE



ANNUAIRE

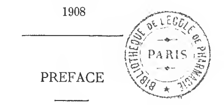
DE

L'INTERNAT EN PHARMACIE

DES HOPITAUX

ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

1908



PREFACE

La dernière édition de cet annuaire ayant été publiée en 1900, et étant depuis longtemps épuisée, le bureau de l'Association amicale des Internes en pharmacie en exercice a décidé de faire un nouveau tirage.

Les grandes lignes de l'édition de 1900 ont été conservées. Les divers renseignements ont été réunis à jour d'après les nouveaux règlements. Nous avons ajouté les questions données aux différents concours, depuis 1900 jusqu'à 1907; nous avons d'autre part supprimé celles qui remontaient à une date trop ancienne. La liste des Internes en pharmacie a été complétée pour les années 1900 à 1907, d'après les documents officiels de l'Administration de l'Assistance publique de Paris,

Nous avons introduit dans le nouvel annuaire les renseignements concernant les concours pour les places de pharmaciens des Asiles de la Seine, les concours pour les places d'élèves des dispensaires de l'Assistance publique, des notes sur le Muséum d'Histoire naturelle, le Collège de France, l'Institut de Chimie appliquée, etc.

Le présent annuaire est divisé en deux parties : la première comprend ce qui a trait à l'internat en pharmacie, au concours de l'internat et aux différents concours des hôpitaux; la seconde renferme les renseignements intéressant l'étudiant en pharmacie en général.

L'objet de cet ouvrage est de mettre entre les mains des candidats à l'Internat et des Internes en pharmacie les renseignements pratiques destinés à les aider dans leurs études et dans la préparation aux divers concours.

Notre but ne serait pas complètement atteint si nous ne disions quelques mots des devoirs de l'interne en pharmacie, ainsi que des services qu'il est susceptible de rendre dans les établissements hospitaliers.

L'interne en pharmacie n'a pas seulement pour fonction la préparation des médicaments. Il doit encore suivre la visite du médecin, en consignant les prescriptions; ses connaissances scientifiques lui permettent de donner au chef de service les renseignements techniques dont il peut avoir besoin. L'obligation d'assister à la visite journalière doit être considérée par les internes en pharmacie comme un devoir absolu; c'est là qu'ils font apprécier leur uti-

lité par le corps médical, qu'ils montrent la nécessité de leur présence dans les hôpitaux.

En outre, les médecins des hôpitaux demandent souvent à l'interne en pharmacie d'effectuer des analyses médicales, et ceci de plus en plus fréquemment. A ce propos, le Dr Maurice Letulle, agrégé de la Faculté de Médecine de Paris, médecin de l'hôpital Boucicaut, s'exprime ainsi, au cours d'un article consacré à l'internat en pharmacie (1) : « Sans remonter bien loin, il y a encore trente ans, l'interne en pharmacie attaché à un service n'avait guère pour fonction que d'exécuter les prescriptions recueillies par lui au cours de la visite du chef, ce dernier fût-il médecin ou chirurgien. Là se bornait généralement son rôle; à peu d'exceptions près, il n'avait que peu ou point d'analyses chimiques à faire. Aujourd'hui, les temps sont bien changés. Il n'est pas de jour où le chef ne demande à son interne en pharmacie d'étudier les sécrétions normales ou pathologiques, les liquides de l'organisme extraits par ponction, afin de contrôler ou d'asseoir, souvent de rectifier un diagnostic difficile. Et c'est ainsi que, de plus en plus, s'est établie une collaboration intime, utile aux malades et fructueuse pour la science, entre le chef et son interne familiarisé par ses études mêmes avec les travaux de la chimie biologique. En chirurgie, les services rendus par l'interne pharmacien sont quotidiens et d'une application pratique incontestable. L'Administration de l'Assistance publique, tout récemment, se plaisait même, par la voie

(1) Dr Maurice Letulle. — L'Internat en pharmacie des hôpitaux de Paris. *La Presse Médicale*, 16 février 1907.

d'un de ses dignitaires les plus autorisés, à rendre hommage au corps de l'internat en pharmacie. « La « voie dans laquelle la médecine s'engage chaque « jour plus avant, disait ce représentant, l'appel « qu'elle fait de plus en plus à vos procédés d'ana- « lyse, rendent le concours des internes en phar- « macie plus utile, leur collaboration plus nécessaire « et agrandit le rôle de ceux qui se donnent com- « plètement à leurs fonctions. »

« On ne saurait nier que cette orientation nouvelle et scientifique de l'art médical s'est traduite, pour les internes en pharmacie, par une aggravation de leur tâche. Ils l'ont tous, sans exception, acceptée avec joie, et leur dévouement s'est élevé à la hauteur du rôle important que nous leur offrions. Une foule de travaux, de communications scientifiques, de mémoires de la plus grande valeur, sont nés de ce labeur amical en commun. »

Parmi les avantages de l'internat, un des plus appréciables est la vie en commun dans les hôpitaux, et à ce propos nous voulons rappeler les termes dans lesquels M. Petit parlait de « cet internat qui est une véritable famille où rien ne manque, ni les plaisirs, ni les conseils, ni les remontrances, et où chacun, avec la franchise qui est l'apanage de la jeunesse, laisse apparaître au grand jour ses qualités et ses défauts. C'est dans ces salles de garde où l'on vit d'une intimité si étroite, qu'on apprend à se connaître, à s'apprécier, et que se forment ces affections du jeune âge, les plus vraies et les plus sincères, parce qu'elles reposent sur des sympathies désintéressées. »

Enfin, il ne faut pas oublier que l'internat en pharmacie est « depuis cent ans, suivant l'expression du Dr Letulle, une pépinière de savants, et même des plus illustres maîtres. »

« Que de noms glorieux, professeurs de Faculté, membres de l'Institut, ont passé par ce poste envié de pharmacien d'hôpital, couronnement de l'internat ! »

Nous espérons que ce travail trouvera un bon accueil parmi les étudiants; nos efforts seront pleinement récompensés si ce guide peut les aider dans le cours de leur carrière scolaire, et s'il peut contribuer à resserrer les liens d'amitié qui unissent les membres de la famille pharmaceutique.

ASSOCIATION AMICALE

Des Internes en Pharmacie des Hôpitaux et Hospices Civils de Paris

---

INTERNES EN EXERCICE

Cette Société, dont l'existence remonte à l'année 1884, ne compte parmi ses membres que les Internes en exercice.

En pleine voie d'activité, la Soeiété a créé des conférences préparatoires au concours de l'Internat, ainsi que des reconnaissanees de produits simples et composés. Ces exercices commencent tous les ans le 1er Décembre pour se poursuivre jusqu'aux épreuves correspondantes du concours de l'Internat. Des affiches en annoncent l'ouverture quelque temps à l'avance.

CHAPITRE Ier

Une association est établie entre tous les Internes en pharmacie des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.

Article premier. — L'Association a pour but :

1° De resserrer les liens de solidarité entre tous ses membres;

2° De venir en aide à tous ses membres par tous les moyens qui seront en son pouvoir;

3° De se consacrer à la défense des intérêts et de la dignité de l'internat en pharmacie et de la profession.

Art. 2. — La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. — L'association prend le titre d'Association amicale des Internes en pharmacie des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.

Chapitre II

Composition de la Société

Art. Ier. — La Société ne comprend que des membres actifs.

Art. 2. — Pour être membre de la Société, il faut :

1° Justifier de son titre d'Interne en pharmacie;
2° Être en exercice;
3° Signer son adhésion aux statuts;
4° Payer la cotisation mensuelle.

Chapitre III

Avantages de la Société

Article Ier. — Etablissement de relations amicales.

Art. 2. — Création d'un annuaire.

Art. 3. — Tous les membres de la Société reçoivent l'annuaire.

Chapitre IV

Obligations

Article Ier. — Les cotisations et le droit d'entrée ont pour but de couvrir les divers frais de l'Association (publication de l'Annuaire, frais de bureau, etc.)

Art. 2. — La cotisation est fixée à cinquante centimes par mois; elle est payable par avance mensuellement ou par trimestre. Le paiement de l'année entière est facultatif.

Art. 3. — Un droit d'entrée de un franc est perçu à l'entrée de chaque membre actif dans l'Association.

Art. 4. — Tout sociétaire qui, pendant six mois, n'aura pas acquitté la cotisation, sera de droit rayé des registres de l'Association, à moins que le bureau n'apprenne que le défaut de paiement provient de force majeure.

CHAPITRE V

Administration. — Bureau

Article Ier. — L'administration est confiée à un bureau composé de dix membres :

1° Un président;

2° Deux vice-présidents;

3° Un secrétaire;

4° Un trésorier;

5° Cinq conseillers.

Art. 2. — Le bureau est nommé en assemblée générale au vote secret.

Art. 3. — Le bureau est nommé pour un an.

Art. 4. — Les membres sortants sont rééligibles s'ils remplissent les conditions exigées par les présents statuts.

Art. 5. — Il y a un tour de scrutin pour le président, un second tour pour les deux vice-présidents, un troisième pour le secrétaire, un quatrième pour le trésorier, et un cinquième pour les cinq conseillers.

Art. 6. — En cas de départ ou de décès d'un membre du bureau dans le cours de l'année, il est procédé à son remplacement par un vote de l'assemblée plénière.

CHAPITRE VI

Fonctions du bureau

Article Ier. — Le bureau peut convoquer les membres de l'Association en séance extraordinaire.

Art. 2. — Le bureau prend et exécute dans l'intervalle de deux réunions toutes les déterminations urgentes dans l'intérêt de l'Association et de chacun de ses membres. En cas d'affaire grave, il y a assemblée plénière.

Art. 3. — Le bureau a pour fonctions :

1° La direction des réunions et assemblées de l'Association;

2° L'enregistrement des décisions prises par l'Association;

3° Leur exécution;
4° L'administration des finances;
5° De donner des renseignements sur toutes les questions et concours;
6° La publication de l'annuaire.

Art. 5. — Tous les membres de l'Association pourront représenter officiellement, en cas d'urgence, les Internes en pharmacie, après décision du bureau ou de l'assemblée en cas grave.

Chapitre IX

Article Ier. — Si l'expérience démontre que des modifications aux présents statuts sont nécessaires, le bureau provoquera une assemblée extraordinaire qui délibérera sur les réformes à apporter.

Art. 2. — Les modifications proposées exigent, pour être adoptées, une majorité des deux tiers au moins des membres inscrits.

Chapitre X

Article Ier. — La dissolution ne peut être prononcée que par les deux tiers au moins des membres inscrits.

Art. 2. — En cas de dissolution, les fonds disponibles seront versés à la société des anciens internes.

INTERNAT EN PHARMACIE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Extrait du règlement sur le service de santé. — La durée du service des Internes en pharmacie est de deux années; mais elle peut, par décision du Directeur de l'Administration, être continuée successivement pendant une troisième et une quatrième années (art. 12).

La durée d'exercice des élèves est prolongée pendant une année de service militaire (art. 13).

Les élèves internes en pharmacie ne peuvent avoir de pharmacie en ville, ni être intéressés au commerce des drogues (art. 17).

Devoirs. — Les Internes en pharmacie suivent, pour le traitement interne, toutes les visites des médecins ou chirurgiens auxquels ils sont attachés.

Ils tiennent le double du cahier de visite et en font chaque jour le relevé en ce qui concerne les médicaments. Ils concourent à la préparation des médicaments, sous la responsabilité du pharmacien.

Ils sont chargés de faire personnellement aux surveillantes la remise des médicaments prescrits, en faisant successivement sur le cahier de visite l'appel des prescriptions relatives à chaque malade. Ils distribuent au lit du malade, avec le concours des surveillantes, les médicaments non dangereux ou les boissons. Ils laissent aux mains des surveillantes les médicaments dont l'emploi présente quelque danger, avec l'indication écrite de leur mode d'administration (art. 34).

Dans les hôpitaux d'enfants, les Internes en pharmacie font aux surveillantes elles-mêmes la remise de tous les médicaments.

Les Internes en pharmacie sont tour à tour de

garde pendant vingt-quatre heures. Le service de garde est réglé par les soins du directeur de l'hôpital, d'accord avec le pharmacien. Aucune modification, même temporaire, ne peut être apportée au tableau de garde qu'avec l'autorisation du directeur, d'accord avec le pharmacien (art. 35).

Pour la répartition des internes en pharmacie dans les différents services, les pharmaciens transmettent au mois de mai à l'Administration les noms des internes de deuxième, troisième ou quatrième année qu'ils désirent attacher à leur service pendant l'année suivante.

Les internes nommés à la suite des concours annuels choisissent, dans l'ordre de leur nomination, les établissements auxquels ils doivent être attachés (art. 38).

Les élèves sont subordonnés, sous le rapport du service de santé, à leurs chefs respectifs, et, sous le rapport administratif et de police intérieure, aux directeurs et économes (art. 42).

Congés. — Aucun congé n'est accordé aux élèves, que par décision du Directeur de l'Administration.

La demande, appuyée par le chef de service, est remise au directeur de l'établissement, qui la transmet avec son avis à l'Administration.

La durée des congés à accorder aux élèves ne peut, sauf le cas de maladie dûment justifiée, excéder deux mois dans le cours d'une même année.

Tout élève qui, à l'expiration de son congé, n'a pas repris ses fonctions, est considéré comme démissionnaire, s'il n'a justifié en temps utile des causes de son absence.

Les élèves appelés sous les drapeaux sont réintégrés dans les cadres, en justifiant qu'ils ont effectivement accompli une période de service militaire (art. 43).

Les suppléants des internes en pharmacie sont pris parmi les élèves inscrits à l'Ecole de pharmacie de Paris. Ils sont désignés par le Directeur de l'Admi-

nistration sur la proposition du pharmacien de l'établissement (art. 44).

Les élèves internes jouissent d'un traitement annuel. Ils sont logés dans les établissements, ou reçoivent une indemnité représentative. Les internes de garde sont nourris pendant la durée de ce service (art. 46).

Les élèves remplaçant des internes titulaires reçoivent l'indemnité attribuée aux internes de première année (art. 48).

Les internes en pharmacie qui ont fait un service assidu et régulier pendant leurs quatre années d'exercice, peuvent recevoir une médaille de bronze, comme témoignage de la satisfaction de l'Administration (art. 55).

Prix de l'internat — A la fin de chaque année, des concours pour des prix à décerner par l'Administration ont lieu entre les internes en pharmacie : Il est formé deux divisions, la première comprenant ceux qui terminent leur troisième et leur quatrième année, la seconde ceux qui terminent leur première et leur deuxième année (art. 56).

A la suite du concours, il peut être accordé, dans chaque division, un prix, un accessit et deux mentions. Le prix consiste, pour la première division, en une médaille d'or et une bourse de voyage, et, pour la deuxième division, en une médaille d'argent. L'accessit de la première division comporte une médaille d'argent, celui de la deuxième division, des livres. Aucune de ces récompenses ne peut être accordée *ex æquo* (art. 57).

L'interne en pharmacie qui a obtenu la médaille d'or jouit de la faculté de prolonger, pendant une année supplémentaire, ses fonctions dans les hôpitaux. Il peut bénéficier de sa bourse de voyage, à son choix, soit avant, soit après cette année supplémentaire (art. 58).

Tous les internes en pharmacie sont tenus de

prendre part au concours des prix, sous peine d'être considérés comme démissionnaires.

Traitement et indemnités. — Le traitement annuel des internes en pharmacie est fixé ainsi qu'il suit :

600	francs	pour les internes	de	1re	année.
700	—	—		2e	—
800	—	—		3e	—
1000	—	—		4e	—
1200	—	—		5e	— (médaille d'or).

Les internes non logés dans les établissements reçoivent une indemnité représentative de 600 francs par an.

En outre, différentes indemnités sont attribuées à certains hôpitaux et à certains services. Elles sont indiquées plus loin pour chaque établissement.

Concours de l'Internat en Pharmacie

Ce concours, inauguré en 1815, commence tous les ans vers le 15 mars et dure jusqu'à la fin de mai environ.

Les nouveaux internes entrent en fonctions le 1er juillet qui suit le concours.

Tout étudiant en pharmacie qui veut se présenter au concours pour les places d'interne, doit être âgé de vingt ans au moins et de vingt-sept ans au plus.

Il doit produire :

1° Son acte de naissance;

2° Un certificat de revaccination de date récente;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de sa commune;

4° Un certificat constatant qu'il a subi avec succès l'examen de validation de stage ou le relevé de ses inscriptions à l'Ecole de pharmacie (art. 8 du règlement).

Les inscriptions sont reçues à l'Administration centrale (Bureau du personnel), 3, avenue Victoria, généralement pendant le mois de février. Il est donné à chaque candidat, au moment de son inscription, une carte lui donnant le droit de prendre part aux épreuves du concours.

Les actes de l'état-civil venant des départements et les certificats délivrés par les médecins ou les fonctionnaires étrangers à l'Administration doivent être légalisés.

Epreuves du concours. — Ces épreuves comprennent :

Epreuves d'admissibilité : 1° Une épreuve pour la reconnaissance de vingt plantes et substances appartenant à l'histoire naturelle et à la chimie pharmaceutique;

2° Une épreuve consistant dans la reconnaissance de dix préparations pharmaceutiques proprement

dites, et dans la description du mode par lequel on doit obtenir une ou plusieurs d'entre elles désignées par le jury.

Epreuves définitives : 1° Une épreuve verbale portant sur la pharmacie proprement dite et la chimie;

2° Une épreuve écrite embrassant la pharmacie, la chimie et l'histoire naturelle.

Composition du jury. — Le jury comprend sept membres, dont quatre pharmaciens des hôpitaux et trois pharmaciens de la ville.

Nature et durée des épreuves. — Avant chaque épreuve, le jury tire au sort les noms des candidats qui vont subir l'épreuve.

Première épreuve. — Il est accordé à chaque candidat cinq minutes pour reconnaître les vingt substances qu'on lui présente.

Le maximum des points attribués à cette épreuve est de 20. Chaque substance compte pour un point. Pour chaque plante il est attribué 1/2 point pour le nom français, 1/4 pour le nom latin et 1/4 pour le nom de la famille. Toute substance nommée à faux enlève au candidat un point sur le compte de points qu'il possède déjà.

Cette épreuve est éliminatoire; le nombre minimum de substances à reconnaître et le nombre minimum de points à obtenir sont fixés par le jury avant le commencement des épreuves.

Deuxième épreuve. — Il est accordé à chaque candidat dix minutes pour l'ensemble de la reconnaissance des dix préparations et de la dissertation.

Le nombre maximum de points à obtenir est fixé à 20. Il est attribué 15 points pour la reconnaissance proprement dite, soit 1 point 1/2 pour chaque substance, et 5 points pour la dissertation. Les substances nommées à faux enlèvent 1 point 1/2.

Cette épreuve est éliminatoire, comme la première. Le jury détermine avant les épreuves le nombre minimum de substances à reconnaître et le nombre minimum de points à obtenir.

Troisième épreuve. — Epreuve verbale. Cette épreuve se passe par séries de 10 candidats tirés au sort avant d'entrer en séance.

Elle consiste en une dissertation de dix minutes sur une question de pharmacie et sur une question de chimie, après un temps égal de réflexion.

Les questions sont rédigées au nombre de trois pour chaque matière par le jury, avant d'entrer en séance. Le premier candidat appelé tire un groupe de deux questions, qui sont les mêmes pour tous les candidats appelés dans la même séance.

Le maximum des points est fixé à 20.

Quatrième épreuve. — Epreuve écrite. Il est tiré au sort entre trois groupes de questions, rédigées et arrêtées par le jury avant l'ouverture de la séance. Chaque groupe comprend trois questions : une portant sur la chimie, une sur la pharmacie et une sur l'histoire naturelle.

Il est accordé trois heures pour cette épreuve.

Les copies sont lues publiquement par leurs auteurs. Le jury fixe la note obtenue par chaque candidat à la fin de chaque séance de lecture. Le maximum des points est fixé à 45.

A la fin du concours, la somme des points obtenus par chaque candidat aux quatre épreuves est totalisée par le jury; celui-ci classe les candidats par nombre de points, et présente la liste de classement à l'Administration.

Questions écrites posées depuis plusieurs années

1881. — Composés oxygénés du phosphore. Produits des conifères. Eaux distillées.

1882. — Des sulfures en général, et en particulier du kermès. Musc. Des eaux distillées en général et de l'eau de fleur d'oranger en particulier.

1883. — Composés oxygénés du soufre. Des cannelles. Des pommades.

1884. — Iode et iodures métalliques. Convolvulacées. Teintures et alcoolatures.

1885. — Des acides phosphoriques. Des salsepareilles. Des mellites.

1886. — Composés oxygénés du soufre. Des convolvulacées. Des sucs acides.

1887. — Acides phosphoriques et phosphates. Cantharides. Teintures alcooliques.

1888. — Des hydracides. Des sirops. Produits des conifères.

1889. — Composés oxygénés de l'azote. Des abeilles. Des mellites.

1890. — De l'ammoniaque. Des cannelles. Préparation des essences.

1891. — Arsenic et ses composés oxygénés. Teintures et alcoolatures. Convolvulacées.

1892. — Des carbonates de soude et alcalimétrie. Produits des Solanées. De la dissolution.

1893. — Sulfures métalliques en général et sulfures alcalins en particulier. De la lixiviation. Ombellifères et leurs produits.

1894. — Oxydes métalliques en général. Pommades. Musc et castoréum.

1895. — Iode et iodoforme. Emulsions. Safrans et vanilles.

1896. — De l'ammoniaque. Médicaments fournis à la matière médicale par la famille des Laurinées. Préparation des extraits.

1897. — Soufre et sulfures minéraux. Des aloès. Dissolution, applications à la pharmacie.

1898. — Composés oxygénés de l'azote. Produits fournis à la matière médicale par les insectes hémiptères et hyménoptères. Huiles médicinales et essai des huiles.

1899. — Composés oxygénés du phosphore. Emulsions. Opium.

1900. — Arsenic et ses composés oxygénés. Extraits. Gommes.

1901. — Composés oxygénés du chlore; chlorures

décolorants. Des huiles médicinales. Des rhubarbes.

1902. — Oxyde de carbone et acide carbonique. Des sucs acides. Convolvulacées purgatives.

1903. — Des hydracides. Préparations galéniques de la belladone. Safran; vanille; muscade.

1904. — Brome et iode. Des eaux distillées en général et de l'eau de fleur d'oranger en particulier. Produits utiles fournis par la famille des Laurinées.

1905. — Généralités sur les sulfures métalliques. Aloès; scille; colchique. Alcoolès.

Etaient dans l'urne : Arsenic et ses composés oxygénés. Cyanures métalliques. Cotons et gazes médicamenteux. Méthodes générales de dissolution. Solanées et en particulier Solanées toxiques. Cacaos et kolas.

1906. — Ammoniaque et sels ammoniacaux. Des sirops en général. Hyménoptères et leurs produits.

Etaient dans l'urne : Carbone, oxyde de carbone et anhydride carbonique. Chlore et acide chlorhydrique. Des différents modes de stérilisation. Des huiles médicinales. Des Loganiacées. Cyanures. Résines des Ombellifères.

1907. — Généralités sur les oxydes métalliques. Généralités sur les sucs végétaux. Produits fournis à la matière médicale par la famille des Papavéracées.

Etaient dans l'urne : Oxyde de carbone et acide carbonique. Iode; généralités sur les iodures métalliques. De la solution. Généralités sur les pommades et onguents. Les ipécas. Des abeilles; produits qu'elles fournissent à la matière médicale.

Questions Orales et Dissertations

1888. — *Oral :* Oxydes de fer. Sinapismes.
Ether. Laudanum de Rousseau.
Iodure de mercure. Huile de ricin.
Carbonates de soude. Sirop d'orgeat.
Oxydes de plomb. Beurre de cacao et suppositoires.

1889. — *Dissertations :* Perchlorure de fer. Sirop

d'iodure de fer. Eau de fleur d'oranger. Masse de Vallet. Kermès. Extrait de Saturne. Collodion. Sirop antiseorbutique. Sous-nitrate de bismuth.

1890. — *Dissertations :* Emplâtre simple. Sirop antiscorbutique. Kermès. Eau de laurier-cerise. Masse de Vallet. Collodion. Miel rosat. Onguent citrin. Extrait d'opium. Onguent de la mère. Sirop de Cuisinier. Baume tranquille.

Oral : Iodure de potassium. Extrait de quinquina.
Acide acétique. Loochs.
Chlorure de mercure. Savon médicinal.
Chloroforme. Sirop de groseille.
Chlorures de fer. Pommades épispastiques.
Oxydes de fer. Sirop de tolu.
Azotate d'argent. Pommades mercurielles.
Iodure de mereure. Baume opodeldoch.
Chlorure d'antimoine. Sirop d'éther.

1891. — *Dissertations.* — Sirop antiscorbutique. Sous-azotate de bismuth. Extrait d'opium. Kermès. Farine de moutarde. Tannin.

Oral : Carbonates de soude. Sirop de tolu.
Chlorure d'antimoine. Sirop d'orgeat.
Chloroforme. Petit lait.
Acide borique. Huile de ricin.

1892. *Dissertations :* Sirop d'amandes. Pommades épispastiques. Baume tranquille. Extrait de quinquina. Huile de ricin. Sirop de violettes. Eau de laurier-cerise. Onguent citrin.

Oral : Nitrate d'argent. Sirop d'iodure d'amidon.
Potasse caustique. Eau distillée.
Acide phénique. Empiâtre simple.
Sulfate de quinine. Sirop de gomme.
Ether sulfurique. Sirop antiscorbutique.
Alun. Limonades.
Phosphates de ehaux. Sirop de miel.
Glycérine. Extrait d'opium.

1893. — Acide cyanhydrique. Eau de laurier-cerise.
Chlorure mercureux. Huile de ricin.
Acide benzoïque. Extraits de belladone.

Oxyde de mercure. Des petits-laits.
Acides phosphoriques. Vins médicinaux.
Acide tartrique. Extrait de quinquina.
Acide oxalique. Extrait d'opium.
Potasse caustique. Préparation du savon amygdalin.
Ammoniaque. Des émulsions.
Sous-nitrate de bismuth. Eau distillée.
1894. — Chlorure de mercure. Eau de laurier-cerise.
Sulfate de quinine. Sirop de violettes.
Acide borique. Sirop de quinquina.
Chlorure de chaux. Poudre d'opium.
Iodoforme. Sirop de miel.
Acide sulfureux. Looch blanc.
Carbonate de soude. Sirop antiscorbutique.
Acides phosphoriques. Glycérolé d'amidon.
Acide chlorhydrique. Miel rosat.
1895. — Nitrates de bismuth. Sirop antiscorbutique.
Acide oxalique. Onguent de la mère.
Chloroforme. Miel rosat.
Nitrate d'argent. Sirop de violettes.
Ether. Extrait de quinquina.
Oxydes de plomb. Emplâtre simple.
Iodure de potassium. Loochs.
Oxydes de mercure. Laudanum de Rousseau.
Chlorures de mercure. Savon médicinal.
Carbonates de soude. Pilules de Vallet.
Chlorures de fer. Pommade citrine.
1896. — Chlorures de fer. Extrait d'opium.
Potasse caustique. Sirop de gomme.
Chlorures de mercure. Onguent de la mère.
Sous-nitrate bismuth. Loochs.
Nitrate d'argent. Sirop de quinquina.
Chloroforme. Savon amygdalin.
Acide cyanhydrique. Eau de laurier-cerise.
Oxyde de fer. Limonade purgative.
Kermès. Décoction blanche de Sydenham.

Iodure de potassium. Pommade citrine.

Iodures de mercure. Collodion.

1897. — Aluns. Extrait d'opium.

Recherche qualitative et quantitative du glucose dans l'urine. Fer réduit.

Acide cyanhydrique. Sirop antiscorbutique.

Chlorure de chaux. Cotons médicamenteux.

Ammoniaque. Préparation et essai du sulfate de quinine.

Iodoforme. Glycérine et glycérés.

Chloral. Kermès.

Phosphore. Préparations galéniques de digitale.

Oxydes de fer. Préparations de seigle ergoté.

Acides tartriques. Savons médicamenteux.

1898. — Chlorures de mercure. Décoction blanche de Sydenham.

Ammoniaque. Sirop de violettes.

Ether sulfurique. Eau de laurier-cerise.

Acide borique. Huile de ricin.

Acide benzoïque. Suppositoires, ovules, crayons médicamenteux.

Oxydes de fer, caractères des sels de fer. Préparation des pilules.

Acide phénique. Savons médicinaux.

Recherche et dosage du sucre et de l'albumine dans les urines. Looch blanc et looch huileux.

Cyanure de potassium. Sirop d'iodure de fer.

Iodure de potassium. Pilules de Vallet.

1899. — Kermès. Eau de laurier-cerise.

Phosphates de chaux. Emplâtre simple.

Aluns. Looch blanc.

Urines sucrées; recherche et dosage du glucose. Laudanum de Rousseau.

Chloroforme. Extrait de belladone.

Acide borique. Extrait d'opium.

Dosage de l'urée dans l'urine. Sirop d'iodure de fer.

Sulfate de quinine. Vin de quinquina.

Iodure de potassium. Miel rosat.

Recherche et dosage de l'albumine dans les urines. Petit-lait.

Chlorures de fer. Onguent de la mère.

1900. — *Dissertations :* Sirop de tolu. Emplâtre simple. Pilules de Vallet. Sirop antiscorbutique. Huile de ricin. Baume tranquille. Sirop d'iodure de fer. Onguent citrin. Laudanum de Sydenham. Extraits de quinquina. Perchlorure de fer. Onguent napolitain.

Oral : Sous-nitrate de bismuth. Huile de foie de morue.

Emétique. Miel rosat.

Des aluns. Eau de laurier-cerise.

Chloroforme. Extrait de seigle ergoté.

Recherche et dosage de l'albumine dans les urines. Des loochs.

Ether officinal. Collodions médicamenteux.

Chlorures de mercure. Sirop de gomme.

Essai du lait. Pommades épispastiques.

Chlorure de chaux. Pepsine officinale.

1901. — *Dissertations :* Sirop antiscorbutique. Sirop de chicorée composé. Miel rosat. Eau distillée de fleur d'oranger. Extrait d'opium. Extrait de valériane. Huile de ricin. Onguent populéum. Pommade citrine. Axonge. Baume tranquille. Emplâtre simple. Masse de Vallet.

Oral : Sirop d'orgeat. Chlorure de mercure. Extraits de quinquina. Oxydes de plomb. Eau de laurier-cerise. Sous-nitrate de bismuth.

Pommades mercurielles. Hydrate de chloral.

Acide cyanhydrique. Loochs.

Laudanum de Rousseau.

Baume opodeldoch. Kermès.

Sirop de groseilles. Recherche et dosage du sucre et de l'albumine dans l'urine.

Farine de moutarde. Carbonates de soude.

1902. — *Oral :* Chlorure et cyanure mercuriques. Extrait de seigle ergoté.

Recherche et dosage de l'albumine dans les urines. Extrait d'opium.

Dosage du beurre dans le lait. Des mellites.

Chloroforme. Sirop d'iodure de fer.

Phénol et acide picrique. Sirop de tolu.

Iodure de potassium. Farine de moutarde.

Ether. Extraits de belladone.

Sous-azotate de bismuth. Emplâtre simple.

Sulfate de quinine officinal. Baume tranquille.

Acide phosphorique et acide phosphorique officinal. Huile de ricin.

Acide borique et borax. Sirops de quinquina.

1903. — *Dissertations :* Sirop d'iodure de fer. Perchlorure de fer. Sirop antiscorbutique. Extrait d'ergot. Baume tranquille. Huile de ricin. Farine de moutarde. Kermès. Eau distillée. Sirop de gomme. Emplâtre simple. Coton iodé. Chloroforme. Miel rosat. Eau de fleur d'oranger.

Oral : Eau oxygénée. Extraits de quinquina.

Iodoforme. Suc et sirop de groseille.

Des carbonates de soude. Des pommades mercurielles.

Acide acétique. Suppositoires et ovules.

Recherche et dosage de l'albumine; insister sur la façon de faire une pesée de précision. Des loochs.

Des aluns. De la clarification.

Composition du lait et dosage de sa matière grasse. Petit-lait.

Bromures métalliques. Des onguents.

Caractères et composition de l'urine normale; dosage de l'urée. Extrait d'opium; dosage de la morphine.

Des phosphates. Des mellites.

Acide cyanhydrique. Préparations de valériane.

1904. — *Dissertations :* Sirop antiscorbutique. Laudanum de Sydenham. Sirop simple. Sirop de quinquina. Eau de laurier-cerise. Extrait d'ergot de seigle. Sirop d'iodure de fer. Sirop de groseilles. Pommades mercurielles. Extrait de belladone. Vin de quinquina. Coton iodé. Gaze iodoformée. Collodion.

Oral : Acide cyanhydrique. Pilules de Vallet.

Eau oxygénée. Extraits de quinquina.

Dosage de l'urée. Des loochs.

Carbonates de soude. Huile de foie de morue.

Recherche et dosage des albumines urinaires. Pommade citrine.

Chlorure de fer. Farine de moutarde et sinapismes.

Recherche et dosage du sucre dans les urines. Sirop d'écorces d'oranges amères.

Iodures de mercure. Extrait d'opium.

Chloroforme. Solutés arsénicaux inscrits au Codex.

Iodure de potassium. Pepsine.

Essai du lait. Teinture de noix vomique et gouttes amères de Baumé.

1905. — *Dissertations* : Farine de moutarde. Sirop antiscorbutique. Extrait d'opium. Eau de laurier-cerise. Sirop d'iodure de fer. Miel rosat. Emplâtre simple. Eau de fleur d'oranger. Onguent napolitain. Coton iodé. Beurre de cacao. Chloroforme. Laudanum. Baume tranquille. Axonge.

Oral : Recherche et dosage du glucose dans l'urine. Ergotine.

Loochs. Phénol.

Ether. Cérat.

Préparations galéniques de gentiane. Azotate d'argent.

Acide acétique. Sirop de gomme.

Extrait de quinquina. Dosage du beurre dans le lait.

Pommades épispastiques. Azotates de bismuth.

Glycérine. Suc et sirop de groseille.

Recherche et dosage de l'albumine. Extraits de belladone.

Iodure de potassium. Pepsine et ses préparations officinales.

Dosage de l'urée et de l'acide urique dans l'urine. Mellites et oxymellites.

1906. — *Dissertations :* Teinture d'iode. Sirop d'iodure de fer. Onguent populéum. Sirop de quinquina. Farine de moutarde. Ergotine. Masse de Val-

let. Extrait d'opium. Gaze iodoformée. Emplâtre simple. Coton iodé. Onguent citrin. Pommades mercurielles.

Oral : Miel rosat. Eau oxygénée.

Oxydes de fer. Laudanums.

Recherche et dosage du sucre dans l'urine. Préparations galéniques de gentiane.

Hypochlorites employés en pharmacie. Suppositoires.

Chlorures de mercure. Sirop d'écorces d'orange amère.

Chlorates de potasse et de soude. [illegible]sine.

Huiles de ricin et de croton. Iodures de potassium et de sodium.

Suc et sirop de groseilles. Azotates de bismuth.

Préparations de valériane. Chlorures de fer.

Extraits de belladone. Oxydes de mercure.

1907. — *Oral :* Nitrates de bismuth. Sirop de quinquina.

Dosage de l'urée et de l'acide urique dans l'urine. Pommades mercurielles.

Azotate d'argent. Eau distillée de laurier-cerise.

Chlorures de mercure. Sirop de groseilles.

Dosage du beurre dans le lait. Sinapismes.

Recherche et dosage du sucre dans l'urine. Sirop de baume de tolu.

Iodure de potassium. Gaze iodoformée.

Recherche et dosage de l'albumine dans l'urine. Pommade épispastique verte.

Reconnaissances de Composés données en 1907

N.-B. — Les sujets de dissertation sont écrits en italique.

I. — Alcoolat de mélisse. Teinture d'iode. Eau de laurier-cerise. Poudre de Dower. Extrait de quinquina. Tablettes de chlorate de potasse. Onguent

populeum. Emplâtre de Vigo. Vin de la Charité. *Sirop d'iodure de fer.*

II. — Eau de menthe. Vin de quinquina. Teinture de kola. Teinture d'écorce d'orange. Sirop de chicorée. Sirop de tolu. Poudre de rhubarbe. Extrait de ratanhia. Laudanum de Sydenham. *Emplâtre simple.*

III. — Eau de fleur d'oranger. Vin aromatique. Teinture de cannelle. Eau-de-vie allemande. Sirop de n[illegible] Sirop d'écorce d'orange. Poudre de gentiane. V[illegible]e. Baume tranquille. *Extrait d'opium.*

IV. — Eau distillée. Alcoolat de Fioraventi. Teinture d'Aloès composée. Teinture d'arnica. Miel rosat. Sirop des cinq racines. Masse de cynoglosse. Poudre de cubèbe. Axonge. *Huile de ricin.*

V. — Eau de rose. Acétate d'ammoniaque. Teinture de quinquina. Teinture de Safran. Sirop de Desessartz. Poudre de quinquina. Extrait de gentiane. Onguent Styrax. Baume opodeldoch. *Sirop antiscorbutique.*

VI. — Eau de laurier-cerise. Huile de foie de morue. Teinture de gentiane. Teinture de coca. Poudre de réglisse. Sirop de ratanhia. Oxymel scillitique. Extrait de valériane. Pommade épispastique verte. *Baume tranquille.*

VII. — Eau de fleur d'oranger. Elixir parégorique. Teinture de benjoin. Poudre de guimauve. Poudre de cannelle. Beurre de cacao. Emplâtre de ciguë. Pommade mercurielle double. Sirop d'éther. *Ergotine.*

VIII. — Eau de cannelle. Alcoolat vulnéraire. Teinture de rhubarbe. Glycérine. Sirop de goudron. Poudre de noix vomique. Extrait de fougère mâle. Collodion. Essence de térébenthine. *Miel rosat.*

IX. — Sirop de fleur d'oranger. Poudre de scammonée. Huile camphrée. Alcool de menthe. Tannin.

Baume nerval. Masse d'Anderson. Tablettes de tolu. Teinture d'eucalyptus. *Sirop de sucre.*

Reconnaissances de Simples données en 1907

I. — Racines de gentiane, de guimauve, de consoude, de canne de Provence. Fleurs d'arnica, de coquelicot, de lavande. Semences de moutarde noire, de kola. Clous de girofles. Fruits d'anis vert. Feuilles de saponaire, de boldo, de belladone, d'eucalyptus. Queues de cerises. Gomme adragante. Benjoin. Fleur de soufre. Litharge.

II. — Racines de rathania, de turbith, de galanga, de fougère mâle. Fleurs de camomille, de mauve, d'ortie blanche. Semences de noix vomique. Fruits de coriandre, d'angélique, de poivre de cubèbe. Jalap. Feuilles d'oranger, de noyer, de coca, de ményanthe. Gomme-gutte. Cochenille. Acide borique. Permanganate de potassium.

III. — Feuilles de chicorée, de séné. Sommités de petite centaurée. Fleurs de tilleul, de roses de Provins, de guimauve, de tussilage. Houblon. Racines de polygala, de salsepareille. Bois de Panama. Ecorce d'orange amère. Ergot de seigle. Douce-amère. Opium. Rhubarbe. Baies de nerprun. Orge. Acide tartrique. Sulfate de magnésie.

IV. — Lichen d'Islande. Feuilles de digitale, de guimauve, de menthe poivrée. Follicules de séné. Safran. Fleurs de sureau, de bouillon blanc. Semences de lin. Quassia amara. Racines de gingembre, de colombo, d'ipéca. Cannelle de Ceylan. Fruits de fenouil. Baies de genièvre. Aloès. Baume de tolu. Scammonée. Camphre.

V. — Feuilles de buchu, de fumeterre, d'armoise. Sommités de bourrache, d'origan. Fleurs de pied-de-chat, d'arnica. Racines de chiendent, de valériane, d'aunée. Badiane. Semences de ricin, de moutarde

blanehe. Quinquina. Raeine de grenadier. Bourgeons de pin. Pavots. Caehou. Blane de baleine. Chlorate de potasse.

VI. — Feuilles de eiguë, de sauge, d'absinthe, de thé. Fleurs de eamomille, de mauve, de kousso. Stigmates de maïs. Racines d'orcanette, de eureuma, de chicorée. Ecoree de garou. Semences de cévadille, de colehique. Araehides. Bourgeons de peuplier. Squames de seille. Eneens. Cire jaune. Salol.

Concours de l'Internat en Pharmacie

Liste par ordre alphabétique des noms des internes en pharmacie ayant été admis après concours (de 1815 à 1907)

Cette liste a été faite grâce aux recherches entreprises par l'Association des anciens internes et complétée cette année d'après les documents officiels de l'Assistance publique.

Noms	Année de la promotion
Abadie Lucien-Gaston	1877
Abbadie Tourné Sylvestre-Gustave	1873
Abensour Joseph	1900
Abram Jules-Louis	1882
Accault	1833
Adam Alexandre-Hippolyte	1846
Adam François-Armand	1855
Adam Gabriel	1863
Adenet Louis-Henri	1897
Adrien Louis-Alphonse	1855
Airault	1891
Alexandre Joseph-Auguste	1879
Alias	1888
Allard Georges-Auguste-Alphonse	1900
Allard Néhémie-Emile-James	1905
Allender Paul-François	1874
Alliot Georges-Adolphe	1906
Allorge Joseph	1857
Allouin Félix-Prosper	1864
Ally-Glayse	1843
Althème	1822
Amiard Léon-Nicolas	1897
Amelot Gaston-Alfred	1899

Noms	Année de la promotion
Amirault Jules-Georges	1900
Anceaume Gustave-Léon	1891
Ancel Georges	1907
Andant Jean-Paul-Emile	1850
Andouard Ambroise-Pierre	1860
André Michel-Denis	1884
André dit Pontier Léon-Charles	1857
André	1889
André Emile-Régis	1900
Andréiletto	1870
Anfray Charles-Henri-Jules	1899
Anglade Jean-Baptiste	1879
Anglicheau Jean	1896
Anotta	1890
Antier Charles-Germain	1874
Antoine Henri	1879
Antoine Amable-Paul	1899
Arab Antoine	1894
Arbelin Edouard-Emile	1853
Archambault Nicolas-Auguste-Marcel	1873
Arguet	1891
Argueyrolles	1888
Armingeat Jean-Marie-François	1883
Armosan Pierre-Corentin-Alfred	1873
Arnould François-Charles	1854
Arnould Jean-Nicolas	1861
Artaud Auguste	1907
Arviset Marcel-Hippolyte	1900
Arviset (Mlle) Thérèse-Victoire-Gabrielle	1901
Aurousseau Louis-Georges	1907
Aucouturier Jean-Baptiste	1907
Asselin François	1824
Astaix Jean-Baptiste	1835
Astier Placide-Alexandre	1880
Aubergier	1834
Aubert Gabriel	1884
Aubrée Henri-Arsène	1883
Aubriot Paul	1896

Noms	Année de la promotion
Audhoin Paul-Jean	1901
Audibert Jean-Marie	1818
Audoucet Arthème-Louis-Elie	1886
Audoucet Elie-Paul-René	1894
Aufauvre Joseph-Constant	1900
Auger Léopold-François-Gaston	1897
Auger Marie-Auguste	1855
Auguet Louis	1874
Aulagne Jean-Baptiste-Emile	1880
Aumasson Edouard-Jean-Baptiste	1898
Autrive Paul-Denis-Jean-Louis	1906
Aveline Edouard-François	1854
Averoin Charles-Joseph-Alfred	1902
Avisard Pierre-Isaac-Alfred	1858
Azéma Jean-Alexandre-Justin	1832
Azémar Jean-Baptiste-Germain-Gabriel	1860
Babeau Paul-Emile	1855
Babelot Pierre	1891
Babin Louis-Jules-Désiré	1884
Bacellier Jean-Baptiste-Cyprien	1846
Bacon Joseph-Frédéric-Victor	1846
Badin Ferdinand-Alphonse	1877
Badinot Paul-Emile	1893
Bagros Jules-François	1872
Bagros Maurice-Jules-Abel	1904
Baillard Eugène-Gaston-Marie-Guillaume	1899
Baillet Marie-Germain-Ambroise-Alfred	1867
Baillot Jacques-François-Joseph	1828
Bailly Charles-Félix	1874
Bailly Edmé-Charles-Julien	1863
Bailly Frédéric-Louis	1874
Bailly Amour-Albin	1906
Bailly Claudius	1901
Bala Rémy-Emile	1854
Balet François-Antoine-Eustache	1885
Ballon	1888
Balzer Edmond-Ernest-Edouard	1885
Bancaud Sylvain	1902

Noms	Année de la promotion
Bancaud Jean-Georges	1904
Bance Aramis	1872
Barache Jean-Philippe	1895
Barbe Alphonse-Victor	1906
Bardy Jean-Louis	1898
Barbarin	1870
Barbey Nicolas	1835
Barbié Emile-Jean-Louis	1901
Barbier	1896
Barbot	1870
Barboux	1887
Baeckeroot Bernard-Henri-Cornil	1905
Barde	1889
Bardet Georges-Louis	1891
Bardel	1870
Bardiaux Jean-Baptiste	1892
Bardin Claude	1881
Bardin Edme-Emile-Constant	1881
Bardin Jean-Eugène	1869
Bard Jean	1846
Bars Edouard	1907
Bardou Pierre-Jules-Maurice	1902
Bargallo Ferdinand	1876
Barnouvin Henri	1872
Barny	1840
Baron Arthur-Honoré	1895
Barre	1889
Barré	1887
Barré Maurice-Jules	1879
Barreau Gustave-Valentin	1899
Barret	1865
Barriol	1841
Barrois Florent-Alfred	1863
Barrois Pierre-Auguste	1820
Barruet Louis-Charles-Henri	1880
Barry Jean-Martial	1897
Barthélémy Charles	1885
Barthélémy Emile-Henri-Benjamin	1864

Noms	Année de la promotion
Barthélémy Jean-Francisque	1884
Barthélémy Pierre-Ferdinand	1874
Bascouret Jean-Chéry	1845
Bascouret Marie-Mathieu	1884
Basseporte Albert-Eugène	1907
Bassage Charles	1876
Bassis Eugène-Jean-Marie	1874
Bastier Joseph-Félix	1858
Batandier Jules-Aimé	1873
Bauché Joseph	1902
Baudon Alexandre-Ludovic-Ernest	1856
Baudoin Jean-Antoine-Nicolas	1861
Baudouin Jean-Arnaud	1847
Baudran Clément-Désiré	1883
Baudrimont Alexandre-Edouard	1828
Baudrimont Ernest	1842
Bauchet Modeste-Jules	1859
Baud Joseph-Désiré	1892
Baudet	1891
Baudichon	1842
Bault	1889
Bausens	1889
Bauvais Jules-Ernest	1891
Bauzon Henri-Jules-François	1866
Bayard	1874
Bayard Jules	1869
Bayard Emile-Marie-François	1899
Bayeux	1842
Bazin Paul-Emile	1879
Beau Paul-Jules	1860
Beau Albert-Auguste	1889
Beaudeau	1889
Beaudin Léon-Bernard-Augustin	1899
Beaudoing Joseph-Emile	1899
Beaufils Jean-Marie-Joseph	1903
Beaulieu Jean	1894
Beauregard	1842
Beauregard Emmanuel-Henri	1872

Noms	Année de la promotion
Beausse Louis-Henri	1886
Beauvillard	1889
Beauvisage Léon-Auguste	1905
Beauvoisin	1843
Bedry Louis-Antoine-Joseph	1864
Begué	1888
Beguin Victor-Antonin	1872
Behal Auguste	1881
Begneux Henri-Michel-Albert	1906
Beillard Félix-Auguste	1873
Belhomme Paul-Oscar	1899
Belin François	1864
Belin Louis-Alphonse	1855
Bellat Gabriel-Eugène	1848
Bellay Gabriel-Marie-Joseph	1898
Bellot Jean-Marie-Nicolas	1820
Bellon Achille-Amédée-Ferdinand	1872
Belugon Louis	1883
Bely	1895
Bénard Jacques-Louis-Pierre	1895
Bénard	1870
Benoît Pierre-Emile	1859
Benoît Jean-Camille-Gabriel	1907
Bernier René-Michel-Pierre	1905
Berger Jacques	1857
Bergevin Célestin-Philippe	1900
Berlioz Antoine	1882
Berlioz Constant-Francisque	1902
Bernhard Marie-Joseph	1885
Bernot	1843
Berquier François-Auguste	1855
Berruyer Urbain-Antoine	1830
Bertault Justin-Pierre-Aymard-Antonin	1864
Bertault Pierre-Maurice	1894
Bertheaume Pierre-Jean	1906
Berthé Gilbert-Joseph	1895
Berthe	1842
Berthet	1844

Noms	Année de la promotion
Berthelet Claude-Marin................	1820
Berthier Jean-Léonard.................	1832
Berthier Alphonse-Désiré..............	1897
Berthod René........................	1884
Berthod Félix-Henri..................	1881
Berthon Eugène-Jacques...............	1896
Berthon François-Xavier...............	1886
Berthon Joseph-Etienne-Gabriel.........	1892
Berthoud Philippe-Antoine..............	1883
Berthoud Pierre.......................	1853
Bertin Léon...........................	1846
Bertrand Victor-Aimé-Pierre...........	1890
Beslier Jacques-Albert.................	1847
Besse Jean-Germain...................	1835
Besse Victor..........................	1854
Besson	1865
Besson Maurice-Gabriel................	1868
Beuffeuil Hector......................	1875
Beytout Gabriel.......................	1894
Bezançon	1838
Biache Adolphe-Fleury.................	1885
Biarn Jean-Belony....................	1826
Bidard	1838
Bidot Charles-Joseph-Hippolyte.........	1907
Biéron Georges-Jules-Aristide..........	1902
Bigeard Emmanuel-René-Albert........	1899
Bigourdan	1838
Bigourdan Etienne....................	1827
Biguet Emile-Joseph..................	1896
Billard François-Bruno-Antoine.........	1822
Billard Pierre-Léonce..................	1829
Billault Eugène-Amédée...............	1850
Billoir Eugène-Louis-Félix.............	1851
Billon	1889
Billot Pierre-Angélique.................	1829
Binet Paul-Marie-Edmond..............	1898
Bissieux Léon-Marie-Nicolas...........	1885
Blacher Jean-Baptiste-Toussaint........	1832

Noms	Année de la promotion
Blacque César-Alexandre-François-Hippolyte	1876
Blainville Louis-Florentin-Gaston	1884
Blaise Edmond-Emile	1892
Blaise Marie-Jules-Gabriel	1862
Blane Jean	1877
Blane Joseph-Jules-Aristide	1851
Blancard Hippolyte	1835
Blancard Marie-Hippolyte	1867
Blanehard	1870
Blanehard Emile-Adolphe-Joseph	1907
Blanchard Paul-Joseph-Alfred	1902
Blanehin Paul-Ernest	1892
Blandin Jean-Baptiste-Adolphe	1824
Blanquart	1866
Blanquinque Louis-Eugène-Léon	
Blanquinque Stanislas	1863
Blaque Gabriel-François	1879
Blarez Pierre-Marie-Charles	1876
Blazy Auguste-Edouard-Charles	1858
Blin Fernand-René-Henri	1905
Blondeau Paul	1846
Blot Jules-Evariste	1880
Bobin Lazare-Louis	1899
Bobin Franeois-Vietor	1900
Bocquillon Henri-Joseph	1882
Bœuf Claude-Pierre-Marie	1869
Boille Louis-Mathieu-Joseph	1851
Boiraux Gustave-Marie	1869
Boiret Jean-Baptiste-Louis-Napoléon	1878
Boisdon Hippolyte-Louis-Henri-Charles	1880
Boissard Edmond	1869
Boisset Gérôme-Elie	1860
Boissière	1836
Boissy Magloire-Auguste	1872
Boiteux Félix-Roger	1901
Boivin Charles-Moïse-Joseph	1902
Bombled Pierre-François-Louis-Joseph	1874
Bon Edouard-Charles	1873

Noms	Année de la promotion
Bonamy Marie-Alexandre.............	1881
Boncour Marie-Ignace-Edouard-Julien....	1901
Bondois Charles-Léon-Gérard...........	1906
Bonfait Gabriel........................	1877
Bonkowski Charles....................	1864
Bonnard	1865
Bonnafous Jean-Joseph................	1905
Bonneau Victor-Auguste...............	1819
Bonnefond Jean.......................	1865
Bonnejournée Louis-Claude.............	1857
Bonnet Charles-Narcisse...............	1868
Bonnet Henri-Antoine..................	1879
Bonnet Numa-Gustave.................	1856
Bonnet Eugénie-Ernestine-Joséphine....	1901
Bonnet Alphonse-Adrien-Denis..........	1904
Bonnet Théodule-Armand-François......	1906
Bonnin Edmond-Jacques...............	1901
Bontemps Julien.......................	1868
Bonthoux Marius-Martin...............	1895
Bonvoisin René-Jules-Antonin-François..	1906
Bonzom Bertrand-Pierre-Célestin........	1857
Bordenave Emile......................	1876
Borel	1842
Bornet Amédée.......................	1865
Bornot Edmond-Charles-Georges........	1898
Borrien Victor-Pierre-René............	1899
Bossard	1889
Botinter Charles-Gustave..............	1877
Bottu Henri-Eugène-Alexandre-Marie....	1904
Bouchage Auguste-Daniel..............	1875
Bouchardat Apollinaire................	1828
Boudard Camille......................	1846
Boudet Alexandre-Jules-Joseph..........	1885
Boudet Antoine.......................	1847
Boudeville Charle-Alexandre............	1847
Boudier Charles-Claude................	1861
Boudier Charles-Jean-Louis-Emile.......	1849
Boudier Léon-Antoine..................	1881

Noms	Année de la promotion
Boudon Jacques	1903
Boudon Antonin-Pierre	1904
Boudrez Léon-Victor	1864
Boudrot	1887
Bouée Etienne-Eugène	1874
Bougarel Charles-François	1872
Bougaud Joseph-Félix-Ernest	1893
Bouge Henri-Théophile	1895
Bouhair Félix-François	1850
Bougourd Raphaël-Maurice-Marie	1900
Bouillon Jules-Alfred	1861
Bouillon Jean-Joseph	1879
Bouillot Emile-Victor	1895
Bouland Fernand	1882
Boulanger Charles-Thibault	1864
Boulay Hippolyte-André	1905
Bouley	1842
Boulley Louis	1852
Boullier Joseph-Armand-Ernest-Hubert	1881
Bouniquiau René-Camille	1899
Bouquet	1841
Bourdais Marie-Louis-Frédéric	1873
Bourderioux Gabriel-Marie-Gustave	1897
Bourdin Benjamin-Amédée	1832
Bouret Désiré-Stanislas	1895
Bourgeaud Jean-Pierre-Auguste	1849
Bourgeois Henri	1891
Bourgeois Ferdinand	1881
Bourgoin	1831
Bourgoin Edme-Alfred	1858
Bourgougnon	1887
Bourgouin Paul-François	1856
Bourguignon	1887
Bourillet Marie-François-Gabriel	1886
Bourisset Pierre-Hippolyte-Camille	1868
Bournier Charles-André	1873
Bournigaud Pierre-Joseph-Amilcar	1890
Bourquelot Elie-Emile	1875

Noms	Année de la promotion
Bousquet Fernand-Alfred	1891
Boussart Charles-Alexandre-Gabriel	1853
Boutet Louis-Charles-René	1899
Boutereau Léon-Victor	1856
Boutigny Julien-Zéphyrin	1846
Boutron Augustin-François	1885
Bouvelot Louis-Charles	1903
Bouvet Alexandre-Auguste-Gabriel	1872
Bouveret Louis-Jean-Marie	1899
Bouysson Jean-Grégoire	1835
Bovet Charles-Joseph	1875
Boynier Jean-Gustave	1854
Bracquemont Auguste	1897
Braille Alexandre-Nicolas-Georges	1886
Brancourt Louis-Armand	1885
Breaudet Louis-Arthur-Jacques	1886
Brébineaud	1890
Brech	1889
Brachin Arthur-Maurice-Louis	1900
Brachin Charles-Alphonse-Marie	1902
Branchu Joseph-Sylvain	1900
Bréhier Charles-Louis-Edmond	1863
Brenans Paul-Arthène-Edmond	1897
Brès	1841
Bresson François-Marie-Albert	1876
Bressy Gustave-Paulin	1883
Breter	1866
Bretillon Claude-Achille-Amédée	1888
Breton René-Constant-Emilien	1904
Bridel Marc	1904
Brillant Hippolyte-Fernand	
Brissaud	1865
Brissemoret Emile	1853
Brissemoret Alphonse-Marie	1892
Brisson Pierre-Armand	1883
Brissonnet Jules-Georges	1883
Brizard Henri-Eugène-Victor	1897
Brizemur	1891
Broca Clément	1850

Noms	Année de la promotion
Broca Théophile-Alexandre-Nicolas.....	1878
Brocadet Pierre.......................	1902
Broquin Lacombe André-Louis..........	1899
Brossard Marie-René-Joseph-Théodore...	1877
Brossard Faustin-Anatole..............	1906
Brosse Pierre.........................	1860
Brouant René.........................	1901
Brousse Denis.........................	1818
Brousseau Edmond-Xavier-Joseph.......	1893
Brousté	1889
Bru Louis-Antoine-Abdon..............	1857
Bruant	1870
Bruel Pierre.........................	1891
Bruey Jean-Joseph-Nicolas.............	1882
Brulé Aldric-Eugène-Paul..............	1863
Bruley Jean-Baptiste-Claude-Alexandre-Appolon	1867
Brun Charles-Nital....................	1857
Brun Christophe......................	1858
Bruneau Léopold-Emile................	1878
Bruneau Fernand-Marie................	1892
Bruneau Pierre.......................	1902
Brunel Léon..........................	1895
Brunet	1887
Bucaille Emile-Marcel-Joseph...........	1904
Bugnot Léon-Eugène..................	1873
Buignet	1840
Buirat Stanislas-Ambroise..............	1852
Buisson Jean-François-Louis............	1895
Buisson Ernest.......................	1875
Buisson François-Louis-Maurice........	1859
Buisson Jean-Annet-Hugues-Prosper....	1859
Buisson Albert-François................	1903
Buot Victor-Désiré....................	1901
Buquet Paul-Alfred....................	1886
Bureau-Riofrey Claude-Horace-Stuad....	1860
Buriat Louis-Jules-Emile-Marie.........	1897
Burot	1847
Burot Edme-Emile....................	1886

Noms	Année de la promotion
Bussac	1840
Bussit Michel-Ernest	1905
Buts Georges-Léon	1876
Byasson Simon-Henri-Eugène	1862
Cabanès Augustin	1882
Cabanès Jean-Adrien	1873
Cabantous Pierre-Elie-Jean-Louis	1893
Cabrol	1896
Cadel Georges-Edouard-Etienne	1892
Cadilhou Etienne	1824
Caen Ernest-Raphaël	1880
Cahen Prosper	1861
Caignet Eugène-Victor	1866
Caillot Joseph-Henri	1883
Caillot François-Théodore	1895
Callias Georges	1899
Calmann Hermann	1860
Caillond	1838
Cailloud Fabien	1873
Camboulives François-Pierre-Célestin	1873
Camboulives Justin-Pierre	1905
Camus Charles-Henri	1880
Camus Léon-Paul-Emile	1881
Camus Pierre-Louis	1899
Camus Charles-Georges	1897
Camuset Charles-Nicolas	1804
Cannepin Jean-Baptiste-François	1881
Cantel Louis-Guillaume	1884
Cantenot Georges-Jules	1873
Cantrelle Auguste-Eugène	1872
Canuet Pierre-Marin	1880
Caplain Fernand-Eugène-Edouard	1898
Cappez Léon-Eugène	1875
Carbonel	1886
Carette Honoré-Denis	1882
Carles Pierre-Paul	1867
Carnus Jean	1900
Caron Léon-Charles-Louis	1897

Noms	Année de la promotion
Carpentier Georges-Armand-Victor......	1897
Carrière	1866
Carrion Henri-Charles-Julien...........	1889
Carbaz	1839
Carteret Marcel-Auguste...............	1896
Cartier Aimé-Léon....................	1878
Cartier Léon-Joseph-Auguste-Amédée...	1892
Cartier Théophile-Adrien...............	1801
Cassan Léopold-Auguste...............	1865
Cassette Henri-François-Joseph.........	1902
Castille Albert-Charles.................	1904
Castozachi Constantin.................	1845
Catel Wolpand.......................	1869
Cathelineau	1887
Catillon Hubert-Alfred.................	1863
Cator Gabriel-Paul-Henri..............	1893
Cauchie Amédée......................	1891
Cauchois Louis-Julien-Jacques..........	1872
Causse Henri-Eugène.................	1881
Caüzac	1889
Cavaillès Jean-Prosper.................	1854
Cavaillès Louis-Henri-Eugène..........	1884
Cavailly Jules-Henri...................	1867
Cavantou	1816
Cavillier Henri-Adrien.................	1880
Cavy	1866
Cazaux Jean-Edouard.................	1862
Cazaux Justin-Marie-Paul..............	1879
Cazeneuve Jean-Baptiste-Paul..........	1874
Cazin	1844
Cazin Léon-Louis.....................	1879
Cécille Edouard-Pierre-Victor..........	1907
Célice Léon..........................	1868
Cédar Armand-Eugène-Ferdinand.......	1891
Cerbelaud Jules-Philippe...............	1895
Cellière Jean-Claude-Louis.............	1899
Chabanneau Félix.....................	1817
Chabault Henri-René..................	1880

Noms	Année de la promotion
Chabin Arthur-Magloire	1874
Chabonnat Charles-André	1893
Chaidron Jules-Edouard	1897
Chaigneau Jean-René	1907
Chaillan Hippolyte-Athanase	1861
Chamaillard Emile-Joseph-Frédérie-Marie.	1900
Chambard Louis-César	1847
Chamouin Jean-Charles	1856
Champagneur Etienne-Eugène	1866
Champeau Isaac-Franeois	1835
Champart	1890
Champigny Félix-Edouard	1894
Champigny René-Léonee-Alexandre	1898
Champigny Armand-Alexandre-Félix	1862
Champion Pierre	1824
Chantelou Louis-Paul-Joseph	1898
Chantereau Henri-René	1905
Chanterelle Oetave-Auguste	1906
Chanteux Léon-Mauriee-Hippolyte	1859
Chanterele	1844
Chapelle Auguste	1873
Chapelle Pierre-Léon	1848
Chapelle Philippe	1893
Chapellier Albert-Philippe	1904
Chapotot Auguste	1882
Chapusot Jean-Pierre-Nicolas	1818
Charbonnier	1866
Chardon	1870
Chardon Thomas-André-Alfred	1866
Charles Jean	1868
Charlet Ernest	1860
Charléty Antonin-Auguste	1893
Charlier Jean-Albert	1902
Charlot Gaston-Albert	1895
Charmaison Antoine-Joannès	1904
Charon Lueien-Ernest	1893
Charpentier	1887
Charpentier	1888

Noms	Année de la promotion
Charreyre Antonin	1861
Chartier Jules	1893
Charzat Louis-Gabriel-Barthélémy	1904
Chasserat François-Paul	1893
Chassein Jules-Augustin	1875
Chastaing René-Eugène-Lucien	1878
Chat Ernest-Claude	1875
Chatelain Jules-Désiré-Léon	1895
Chatenier Joseph-Auguste-Marie	1867
Chatin Gaspard-Adolphe	1835
Chatin Hugues François	1869
Chauchis Auguste-Ferdinand	1895
Chaufton Joseph-Arthur	1850
Chaumeton Antoine-Eugène	1879
Chaumon Jean-Baptiste-Lucien	1868
Chaumonnat Albert	1820
Chauray Pierre-Théodore	1901
Chaussade Martial	1867
Chautard	1847
Chauveau Jules-Jean-Georges	1907
Chauvelot Germain	1845
Chauvet Charles-Albert-Samuel	1894
Chauvin Eugène-René-Auguste	1904
Chédaille Achille-Eugène	1906
Chédevergne Charles	1869
Chédeville Alexandre-Louis-Clément	1864
Cheminais Alexandre	1888
Chemineau René-Charles	1901
Chenard Marcel	1905
Chénier	1836
Chéreau Ferdinand-Eugène	1879
Chérion Roger-Gilbert	1899
Chessebœuf Albert-Auguste-Henri	1896
Chevalier Emile-Louis	1891
Chevalier Adolphe-Louis	1898
Chevallier Joseph-Marie-Théodore	1892
Chevalier Casimir	1883
Chevalier Paul-Emile	1853
Chevallier Jean-Baptiste-Alphonse	1815

Noms	Année de la promotion
Chevallier-Joly François	1864
Chevreau Charles-Théophile	1886
Cheyssial Auguste-François	1907
Chicandard Georges-Henri	1880
Chichery Georges-Sébastien	1905
Choay Pierre-François-Eugène	1884
Chodzko	1842
Choisnard	1870
Choller	1866
Chomeille	1887
Chominot Edme-Louis-Charles	1853
Chopard	1842
Christophe Eugène-Adolphe	1892
Chuard	1831
Chuche	1887
Cirette Charles-Arthur	1884
Clairin Augustin	1817
Claisse Félix-Achille	1861
Clapier Augustin-Henri	1902
Claveleira	1843
Claverin Emile-Pierre	1873
Clément Charles-Antoine	1849
Clément Louis	1888
Clermont	1870
Cloës	1841
Clostre Gilbert-Jacques	1897
Clouet Pierre-Jules-Maurice	1863
Cochart Alexandre-Adolphe	1825
Cochinal Maurice-Frédéric	1893
Coquelet Emile-Alfred	1857
Coesme Adolphe-Constant-Achille	1851
Cognard	1890
Cognet Achille	1883
Cohade Achille-Joseph-Adrien	1861
Coignard Louis-Elie	1903
Col Marc-Alphonse	1896
Colas	1870
Colignon Marie-Frédéric-Louis	1873

Noms	Année de la promotion
Collin Jules-Emile	1884
Collet Léon-Jean-Marie	1893
Colin Gabriel-Marie-Paul	1907
Collin Eugène-Jean-Baptiste	1868
Collin Pierre-Louis	1879
Comar Louis-Ferdinand	1856
Combarieu Pierre-Alexandre	1857
Combefreyrous Jean-Albert-Joseph	1904
Conniot	1842
Contreem	1842
Coquelin François-Marie-René	1872
Coquet René-Camille-Lucien	1905
Coquillard Louis-Claude	1819
Corbeaux Albert-Emile	1891
Corbet Albert-Henri-Michel	1894
Corbière Paul-Charles-Joseph	1896
Corbin	1831
Cordier Paul-Louis	1890
Cordier Achille	1891
Cordier Victor	1848
Cordier Eugène-Adolphe-Armand-Léopold	1904
Corlay Georges-Etienne	1901
Cornet Louis-Alexandre	1837
Cornet Paul	1885
Cornu Casimir-Evariste	1847
Coron Louis-Alfred-Joseph-Etienne	1898
Corruelle Jules-Ernest	1864
Coste Louis-François	1860
Costel Jean-Paul	1821
Cothereau Alfred-Albert	1899
Cottard Victor-Louis-Désiré	1904
Coudanne Jean-Pierre-Félix	1859
Coudereau Charles-Auguste	1854
Coudert François-Gabriel	1906
Coudray	1888
Coué Emile-Francisque-Exupère	1881
Cougoule Eloi-Louis	1875
Couillard Victor-Emile	1872

Noms	Année de la promotion
Coulbeaux Ernest-Emile	1872
Couland Jean-Baptiste-Victor	1900
Coulon	1887
Coulon Louis-Henri	1898
Coulon Jules-Marie-Joseph-Abel	1907
Coupechoux Clément-Hippolyte	1889
Couperot Ernest-Victor	1894
Couren Alexandre-Victor	1865
Courcenet Louis-Léon-Joseph-Auguste	1889
Couronnet Gaston-Abel-Maximilien	1898
Courrégé Joseph-Marie	1826
Courret Félix-Eugène	1907
Couroux Paul	1903
Coursault Prosper-Jean-Baptiste	1873
Courtin Léon-Emile-Armand	1903
Courtois Marcellin	1822
Courtois Pierre	1890
Courtois Germain-Léon	1901
Courtot Charles	1886
Courvoisier	1888
Cousin Henri-Charles	1885
Cousin Emile-Auguste-Charles	1895
Coutant	1890
Couté	1836
Coutela Jean	1866
Coutela Jean	1886
Coutière François-Louis-Henri	1893
Coutré	1891
Couturieux Charles-François	1892
Couty de la Pommeray Pierre-Isidore	1824
Crapez Ernest	1894
Crécy Henri-Jules	1875
Crépin Henri-Emile	1879
Crespin Alphonse	1900
Cressonnier Louis	1868
Cretaine Jean-Marie-Alexis	1853
Crété Louis-Pierre-Marie-Alfred	1906
Crié Auguste-Georges	1875

Noms	Année de la promotion
Crié Louis-Auguste	1873
Crinon Caliste-Jules-Valérie	1862
Crochard	1844
Croix Célestin-Marius	1902
Cruchaud Charles-Alphonse	1857
Cruchandeau Georges-Ernest	1891
Cunin Emile-Anatole	1897
Curé François-Alexis	1826
Custer Jean-David-Hermann	1850
Daguin Arthur-Félix	1897
Dajou	1888
Daille Léon	1859
Damart Augustin	1855
Damart Louis-René-Antoine	1902
Damecourt Octave-Ernest	1882
Damoiseau Paul-Louis	1905
Damond	1836
Dandrieu Armand	1861
Danet Piere-Auguste	1848
Daniel François-Marie	1900
Danjou Léon	1868
Danjou Emile-Joseph-Rémy	1904
Dardaillon Jean-Alexis	1883
Dardaillon Jules-Jean-Léonard	1879
Dardanne	1888
Darrigade Martin-Daniel	1904
Dascher	1894
Dattez Henri-Amédée-Emile	1878
Daubercies Louis-Jules	1905
Dauchy Marie-Joseph-Marcel	1906
Daudé	1815
Daudin Hippolyte	1873
Daufresne Julien-Maurice-Fulgence	1902
Daumy	1889
Daunai Robert-Louis-Victor	1900
Dautreville Joseph-Edouard	1867
Davalon Pierre-Jules	1823
David Auguste	1859

Noms	Année de la promotion
David Louis-Alexandre	1849
David Lucien	1888
David Constant	1888
David	1890
Davielle Célestin-Norbert	1886
Day Emile-Marie	1887
Dayras Jean-Adolphe-Louis	1901
Debacy Louis-Pierre-Achille	1879
Debaecker Paul-Louis-Gaston	1876
Debains Edmond	1859
Debas François	1906
Debeaux Jean-Odon	1854
Debœuf Fernand-René-Raphaël	1877
Debrun du Bois-Noir François-Marie-Lucien	1868
Debreuil Charles-Alexandre-Eugène	1903
Decade Joseph	1905
Decagny François-Edouard	1877
Decaillot	1888
Decaix Abel-Camille	1877
Decaye	1840
Decesse Georges-Eugène	1882
Dechamps Guillaume-Jules	1855
Decouard	1887
Decourdemanche Louis-Nicolas-Auguste	1820
Defaux Louis-Eugène	1852
Defresne Jean-Jacques-Théophile	1868
Degoute Jean	1862
Degraeve Julien-Théophile-Alfred	1875
Degraeuwe Charles-Louis-Philibert	1876
Dejardin Eugène-Constant	1864
Dejean Maurice	1845
Dejou Paul-André	1862
Delacour Pierre-Albert	1835
Delacour Joseph-Eugène	1890
Delage Auguste	1828
Delagrave Jean-Baptiste-Jules	1851
Delahaut	1889

Noms	Année de la promotion
Delaigne Henri	1868
Delamour Achille Bruno	1868
Delante	1836
Delaporte Paul-André-Louis	1882
Delarbre Paul-Désiré	1882
Delarue Jean-Baptiste-Hippolyte	1868
Delasalle Paul-Marie	1889
Delassus Louis-Eugène	1905
Delattre Charles-Narcisse-Séraphin	1874
Delcominète Joseph-Emile	1853
Delcourt Désiré-François-Félix	1879
Delalande Léon-Paul	1900
Delcheyre Alexandre	1863
Delemer Ferdinand-Claude-Joseph	1868
Delépine Marcel-Stéphane	1892
Delêtre Fernand-Paul	1890
Delettre Jean-Octave	1903
Delhenne	1842
Delignère Joseph-Albert	1892
Della-Suda Georges	1855
Delorme Jules-Maurice	1901
Delort Noël-Justin-Joseph	1900
Delpech Antoine	1822
Delpech Protais-Emile	1856
Delpeut Victor-Gabriel-Adolphe	1893
Delugin Antoine	1873
Delzenne Adolphe-Joseph	1859
Demandre Auguste-Louis-Gustave	1876
Demarle Louis-Gustave	1847
Demathieu Jean-Cyprien	1847
Demazière Auguste-Louis-Gustave	1875
Demelle Paul-Emmanuel	1873
Demonchaux Jean-Louis-Charles-Edouard	1828
Démoulin Louis-Marie-Gabriel	1903
Demouzon Joseph-Achille	1881
Deniau Félix-Ferdinand	1829
Deniau Paul-Charles-Félix	1864
Denis Edmond-Charles-François	1873

Noms	Année de la promotion
Denis Eugène-Clément	1886
Denombré Etienne-Lucien	1864
Depasse Edward-Ninoe-Marie	1867
Dermigny	1844
Derouane Antoine-Admira	1886
Derouen Paul-Alexandre	1882
Dervillez Charles-Louis-Victor	1881
Desbans	1840
De Saint Stéban Gustave-Pierre-Joseph	1906
Desarzens	1887
Desbarrières Eugène-René	1897
Desbouis Eugène-Alexandre-Victor	1900
Desboves Paul-Auguste-Théophile	1902
Descamps Armand-Etienne	1861
Deschaintres Jean-Marie	1872
Deschamps Aimé-François-Marcellin	1857
Deschamps Ferdinand-Paul	1886
Descottes Victor-Jean	1907
Descoutures Victor-Alfred	1901
Desesquelle	1887
Desestres Auguste-Adrien	1835
Desfemmes Alphonse-Gilbert	1896
Desforges Joseph-Léon	1891
Desforges Gaston-Désiré-Edmond	1898
Desgrez Alexandre	1887
Desloux	1842
Desmoulières Théophile-Albert-Jean	1897
Desmoulières Etienne-Marie-Emile	1902
Desmousseaux Edmond-Jules	1905
Desneux	1843
Desnoix Charles	1845
Desobry Léon-Frédéric-Benjamin	1875
Desponts Théodore-Emile	1902
Despré Paul-François-Louis	1898
Desrues Léon-Auguste	1897
Dessay Jules-François-Pierre	1857
Dessort Paul	1866
Destouches Louis-Victor	1863

Noms	Année de la promotion
Destrez Nicolas-Auguste-Adolphe.......	1860
Destremont	1887
Desvaux Georges-Auguste.............	1902
Desvignes Paul-Victor................	1884
Desville	1870
Desvouges	1843
Detœuf André-Léandre-Paul............	1906
Detraux Célestin-Louis-Philippe........	1852
Detray André-Eugène.................	1858
Deval Emile-Camille-Lucien............	1901
Deverne François-Claude..............	1907
Devillers Léon-Alfred-Philémon.........	1897
Devilliers	1842
Dhoms Paul-Auguste..................	1894
Dienne Alfred........................	1881
Dignat Odon-Célestin.................	1901
Dimanehe Jean-Onézime-Edouard.......	1881
Disse Etienne-Amédée.................	1846
Dodier Félix-Louis-René...............	1901
Dodille Antoine.......................	1874
Domere Pierre........................	1845
Dominé	1841
Donnat Louis-Dominique..............	1900
Dony François-Dermas-Eugène.........	1860
Dorléans Gaston-Ernest-Joseph.........	1895
Dorvault	1840
Doubrère	1865
Doullys Pierre-Martial................	1860
Douetteau Georges-René-Louis..	1907
Douris Roger-François-Albert..........	1904
Doussot Paul-Joseph-Henri............	1907
Doux Georges-François................	1879
Drapier Félix-Joseph-Albert............	1891
Driget Auguste-Charles-Octave.........	1902
Dronne Edmond-Joseph-Clément......	1901
Drouet Denis-Alexandre...............	1900
Drouart Fénelon-Ferdinand............	1894
Drouilhet Julien-Paul..................	1906

Noms	Année de la promotion
Dubat Georges	1898
Duboc Modeste-Evode	1869
Dubois	1851
Dubois	1870
Dubois Charles-Pierre-Augustin	1850
Dubois	1890
Dubois Charles-Auguste	1897
Dubois Joseph-Félix	1868
Du Bouays Stanislas Marie	1876
Dubourg Auguste-Marie	1869
Dubourg Henri-Eugène	1882
Dubourg Jean-Hector-Elysée	1878
Dubourg dit Maldon Pierre-Joseph-Camille	1830
Dubraque Nog.-Laperruque	
Dubreuil Jean-Louis	1906
Dubus Thomas	1845
Ducastel Alphonse-Edouard	1882
Ducatte Fernand-Léon	1897
Duché Joseph	1878
Ducom	1839
Dufau Louis-Emile-René	1892
Duffoure Georges-Louis-Eugène	1881
Dufilho Jules-Joseph	1878
Duflos Charles-Louis-Joseph	1872
Dufiot Joseph-Désiré-Henri	1867
Dufour Gatien-Noël-Léopold	1854
Dufour Noël-Marie-Léopold	1884
Dugenet Jules	1845
Dugué Edouard-Alphonse	1867
Duhême	1888
Duhoureau Emile	1868
Dulignon	1842
Dumas Jean	1848
Dumatras Joseph-Gaston-Raoul	1903
Dumée Paul	1873
Duménil Hector-Lucien-Arthur	1865
Dumesnil Ernest-Joseph	1896

Noms	Année de la promotion
Dumesnil Philippe-Gabriel-Alphonse.....	1903
Dumez Marie-Jean-Baptiste-Alfred......	1867
Dumont Louis-Jean-Baptiste...........	1886
Dumouthiers Gustave..................	1882
Dunaud Alexandre....................	1852
Dupas Emile.........................	1907
Dupeyroux François-Eugène-Frédéric...	1892
Dupeyron	1887
Dupin	1889
Dupin Albert-Henri....................	1893
Dupont Alfred........................	1844
Dupont Camille-Jules..................	1856
Dupont Marie-Thérèse-Jean-Victor......	1876
Dupont Norbert......................	1869
Dupoux	1889
Dupré Emile-Augustin.................	1862
Duprey	1865
Dupuis Julien-Alphonse................	1902
Duputel Louis-Hippolyte-Alphonse-Emile.	1894
Dupuy Barthélémy....................	1863
Dupuy Pierre-Edmond.................	1867
Durand François......................	1817
Durand François-Louis................	1829
Durand Léonard......................	1847
Durand René-Charles-Joseph...........	1905
Durant Marie-Paul-Gaston.............	1907
Durel Ovide-Irénée....................	1858
Duret Paul-Emile.....................	1896
Duret Paul-Lucien....................	1902
Durier Pierre-Adrien-François..........	1886
Durieu Eugène.......................	1877
Duriez Emile.........................	1866
Duriez Léon..........................	1866
Dusart Oscar-Antoine-Joseph...........	1857
Dusart Pierre-Lucien-Joseph...........	1853
Dussau Etienne-Justin.................	1866
Dutar Noël-Romain-Victor.............	1892
Dutaut Jean..........................	1856

Noms	Année de la promotion
Duteil Jules-Ernest-Désiré	1893
Dutertre Julien-Louis-Mathieu	1895
Dutertre	1870
Dutoit	1841
Dutour Pierre-Antonin	1894
Duval	1833
Duval Jules-Edouard	1829
Duval Louis-Emile	1858
Duval Richard-Léonard	1829
Duverger Jean	1864
Duvernay	1870
Duvignau Jean	1818
Duvivier Pierre-Joseph-Alexis	1895
Duzan Jean	1885
Edet Charles-Adrien	1897
Emery	1888
Engelback Gottlieb	1848
Epailly Charles-Théophile	1907
Epron Gratien	1851
Ernault Henri-Armand	1852
Ernault Paul-Pierre	1819
Escallier Jules-Emile	1849
Eschbach Eugène	1906
Esménard Charles-Emile	1861
Esnault Abel-Auguste-Marie	1898
Espinasse Pierre	1848
Espitallier Robert-Paul-Octave	1900
Esprit Alexandre	1819
Esquerré François-Antoine-Martin-Théodore	1850
Eury Joseph-François	1895
Even Rodolphe-François	1899
Evrard Louis-Clément	1884
Eyssartier Marie-Léonard	1882
Faré	1888
Fabriès Marie-Louis	1866
Fabriès Fernand-Gabriel-Joseph-Marie	1900
Farge Louis-Eugène	1891

Noms	Année de la promotion
Farne Jean-Baptiste-Ernest	1863
Fatou Louis-Eugène-Alfred	1851
Fauconneau Anatole-Etienne-Félicité	1874
Fauconnet Marie-Louis	1861
Fauconnier Benjamin-Marie	1818
Faugoin Eugène-Alfred-Auguste	1893
Fauqueur	1891
Fauvel Alfred-Isidore-Charles	1892
Favet Eugène-Jules	1853
Favrichon Jean-Baptiste	1887
Fayolle Albert-Louis-Victor-Marcel	1893
Feix	1890
Feray Henri-Edouard	1868
Fercocq Joseph-Guillaume-Marie	1906
Ferdinand René-Athanase	1895
Fermond Charles	1835
Fernet Jean-François-Nicolas	1828
Feron Jean-François-Adolphe	1855
Féron Marie-Léopold-Gaston	1889
Ferrand Eusèbe	1856
Ferré	1890
Ferré Agapit-Sébastien-Ephrem	1895
Ferré Jules	1859
Feuilloux	1887
Ficquet Louis-Armand-Alfred	1893
Fiévet Charles-François-Gustave	1873
Figarol Jean-Antoine	1866
Filhol Jean-Pierre-Edouard-Bernard	1835
Finelle Eugène-Léopold-Albérie	1905
Finet Louis-Félix	1883
Fiquet Edmond-Raoul	1886
Flach Henri	1873
Flament Lucien-Eugène-Louis	1905
Flandrin Joseph-François-Hippolyte	1861
Flandrin François-Henri	1901
Fleury Alphonse-Marie-Paul	1876
Fleury Emile-Théophile-Georges	1893
Fleury Paul-Félix-Joseph	1906

Noms	Année de la promotio
Floyé	1891
Flon Pierre-François	1817
Floquet François-Emile	1876
Fluteaux Georges-Eugène	1907
Follet Antoine-Joseph	1862
Follape Bienaimé	1818
Fongarnand Gaspard	1874
Fontaine	1846
Fontaine Auguste	1817
Fontaine Louis-Come-André	1821
Fontaine Charles-Georges-Edouard	1898
Fontaine	1888
Fontanier Victor	1817
Fontoymont Antoine-Léon	1858
Font-Réaulx (de) Alphonse	1869
Fonty François-Xavier	1883
Fordos	1838
Fort Alphonse-Claude	1893
Fort Henri-Hubert	1898
Fort Joseph-Auguste	1856
Forterre	1870
Forterre Charles-Hyacinthe	1868
Fortineau	1840
Fosse Maurice-Isidore	1883
Fosse Jules-Richard-Hippolyte	1892
Fouchard	1888
Foucher	1887
Foucher Henri-Denis-Eugène	1903
Fougère Antoine-Joseph-Dominique-Marc-Exilins	1875
Fouilloux Achille	1886
Foulon Charles-Paul-Emile	1879
Fouquet Edmond	1886
Fouquet Jules-Gustave-Amédée	1886
Fourcy Furcy-Honeste	1877
Fourestié Joseph-Henri	1868
Fourmont Alfred-Alexandre-Joseph	1880
Fourneau Ernest-François-Auguste	1895

Noms	Année de la promotion
Fournier Martial-Paul-Adrien...........	1897
Fournier	1844
Fournier André-Henri-François.........	1901
Fournier Eugène......................	1869
Fournier Gaëtan......................	1870
Fournier Jean-Baptiste................	1902
Fournier Paul-Fursy....................	1883
Fourton Jacques-Alfred-Eugène.........	1898
Fay	1815
Fraisse	1843
Frambois Pierre......................	1820
François André........................	1832
François Raymond-Maurice............	1883
François Jean.........................	1864
Fraquet Marcel-Marie-Armand-Eugène..	1902
Fraudin Emmanuel....................	1879
Frébault	1866
Frédoux Maurice-Jean-René............	1902
Fremmont François-Emile.............	1879
Frétard Jules.........................	1896
Frey	1865
Froger Jean-François-Adolphe..........	1855
Fromage	1889
Froté Paul-Alfred-Maurice.............	1897
Frotté Louis-Léa-Paul.................	1903
Fusade Emile-François-Gabriel.........	1903
Gabriac Paul-Pierre...................	1862
Gabriel Eugène-Alfred.................	1881
Gachet Enée-Marius...................	1867
Gaillard Pierre........................	1877
Gaillard Louis-Florent.................	1884
Gaillard	1887
Gaisney Louis-Théodore...............	1845
Galat Jules-Nicolas....................	1873
Galippe Marie-Louis-Victor............	1872
Gallais	1842
Gallard Louis-Eugène.................	1876
Gallas Adolphe-Jules..................	1884

Noms	Année de la promotion
Gallois Eugène-Louis-Charles	1881
Gallois François-Narcisse	1853
Gallois Louis-Athanase-Edmond	1853
Gallot Pierre-René	1830
Gallot Gustave-Alfred-Henri	1898
Gamel Marie-Antoine-Gabriel	1879
Gamot Paul-Clément	1868
Gannaud	1847
Gantelet Etienne-Henri	1898
Garanger	1870
Gardères Joseph-Jean-Raymond	1873
Gardy Franois	1851
Garnaud Ernest-Auguste	1859
Garnaud Georges-Achille	1878
Garnier Jean-Alphonse	1819
Garnier Louis-Félix	1829
Garnier Louis-Magloire	1858
Garnier Jules-Armand	1892
Garot Louis-Félix-Joseph	1819
Garran de Balzan Louis-Amédée	1868
Gascard Louis-Albert	1885
Gascard Pierre-Henri	1851
Gasselin Henri	1860
Gasselin Jean-Victor	1882
Gasselin Jules-Henri	1891
Gangain Ernest-Aristide	1859
Gaugain Jules-Thimothée	1873
Gaugry Louis-Octave-Marcel-Clément	1900
Gauley Eugène-Théophile	1861
Gaulier Joseph-Alexandre-René	1894
Gaulian Armand-Charles-Joseph	1894
Gautier Jacques-Louis-Emile	1874
Gautrelet Louis-Claude-Emile	1875
Gauvain Jean-Baptiste	1822
Gauvin René-Armand-Henri-Edouard	1903
Gay	1870
Gélin Louis-Alfred	1860
Gélis Amédée	1837

Noms	Année de la promotion
Genet Fernand-Marie-Edmond..........	1899
Genevoix François....................	1875
Génévrier Alfred-Emile................	1885
Geoffrion Anicet-Olivier................	1858
George Jean-Marie....................	1868
Georget Louis-Ernest..................	1897
Gérard	1887
Gérard Lucien-Alexandre...............	1882
Gérard Gaston-Emile..................	1903
Gérardin Charles-Léon.................	1874
Gérardin Jean-Louis-Désiré.............	1882
Géraudel Auguste-Arthur..............	1864
Géraudel Auguste-Albert...............	1902
Gerber Charles-Eugène-Adolphe........	1889
Germond	1891
Gesteau Jules-Ernest..................	1896
Gey Camille..........................	1848
Gibard Henri-Dominique...............	1879
Gibert Louis-Ernest...................	1896
Gibier	1889
Gibourdel Anthime-Georges-Adolphe....	1884
Gigon	1870
Gigon Ernest-Henri...................	1873
Gigon Louis-Ernest...................	1862
Gilbert Claude-Emile..................	1856
Gilberton Jean-Baptiste-Henri..........	1872
Gilles	1842
Gilles Marie-Romain-André.............	1900
Gillet Henri-Jean-Philippe..............	1892
Gillet Léon-Joseph....................	1897
Gillet Charles-Désiré..................	1899
Gimon Jean-Thomas...................	1823
Gin Aymard-Georges-Gaëtan...........	1904
Gindre Marie-Joseph-Léon.............	1864
Gindre Paul-Eléonor...................	1855
Giralt André-Jean-Simon...............	1886
Girard	1888
Girard Léonard.......................	1876

Noms	Année de la promotion
Girard Marcel-Louis-Eugène...........	1901
Girard Oswald-Grille-Joseph............	1876
Girardin Jean-Pierre-Louis.............	1824
Girardot Pierre-Camille-Gustave........	1899
Girardot René-Louis..................	1900
Girardot Gaston-Anatole..............	1904
Giraud Justinien-Léon................	1860
Giraud	1887
Giraudeau Raoul-Edgard-Jean..........	1901
Girault Louis-Juvénal.................	1837
Girond Emmanuel-Adolphe.............	1857
Gizon Marie-Eugène..................	1850
Glachon Louis-Eugène-Joseph..........	1863
Glaize	1887
Glonneau Louis......................	1863
Gobert	1887
Gobert Eugène-Edouard...............	1893
Gobley	1833
Godard Jean-Xénophon-Casimir.........	1867
Godin Clément-Prosper-Edouard........	1862
Gœneutte Edouard-François-Joseph.....	1818
Goëry Raymond-Louis-Lucien..........	1897
Goigoux Paul-Louis-Michel............	1901
Goislard Georges-Louis................	1896
Goldschœn Charles....................	1882
Gombert Ernest-Eugène...............	1900
Gondard Léon-Octave.................	1879
Gondard Louis-Octave.................	1872
Gonneau Pierre......................	1847
Gonnet Alexandre-Charles-Albert.......	1907
Gontier Henri-Gustave-Edouard........	1907
Gontier-Lalande Jean-Baptiste-Joseph...	1874
Goret Auguste-Louis-Ernest............	1902
Goris Albert-Ernest..................	1896
Gornard Louis-Auguste................	1872
Goubeaud Georges-Emile-Edouard......	1863
Gouin Eugène-Marie..................	1829
Goulven Pierre-Joseph................	1879

Noms	Année de la promotion
Gourdet Ernest-Alphonse	1896
Gourdon	1847
Gourbillon Marcel-Jean-Albert	1902
Gourin	1887
Gourvat Pierre	1862
Goussard	1841
Gouthière Charles-Pierre-Victor	1897
Gouvernaire Eugène	1892
Gouyon Jean-Baptiste-Louis	1905
Goy Adolphe	1882
Grahaud Eugène-Joseph	1904
Graillot Jacques	1850
Gramont Charles	1883
Grandhomme Eugène-Auguste-Octave	1878
Grandin	1870
Grandin Paul-Alphonse	1873
Grange François-Marie-Joseph	1875
Grangé Louis-Philibert-Augustin	1861
Grandpierre Joseph-Albert	1881
Grandvilliers Jules-Georges-Désiré	1892
Gras Raphaël	1894
Gras	1870
Gras Sylvain-Alexandre-Louis	1880
Grassi	1839
Gratiot Louis-Armand	1828
Gratiot Victor-Pierre	1849
Grave	1865
Grelard Gabriel-Henri	1902
Grelet François-Denis	1884
Grémy Gaston-Octave-Pierre	1895
Grenier Jean-François-Auguste	1829
Grenier Victor-Auguste	1895
Grenouillet Albert-Jules-Arthur	1890
Grevin Louis-Auguste	1867
Grez Paul-Auguste-Félix	1866
Grigant Adrien-Hector-Joseph	1907
Grignon Eugène-Marie-Laurent	1880
Grignon Gustave	1857

Noms	Année de la promotion
Grignon Louis-Adrien	1888
Grimbert Léon-Louis	1882
Grimbot Louis-François-Romain	1881
Gros	1890
Gros Barthélémy	1829
Grosjean Charles-Constant	1863
Grosjean Edouard-Adolphe	1904
Guaresnier	1888
Gudin Jean	1852
Guédeney Maxime-Louis-Antoine	1875
Guiédet Paul-Alfred-Anatole	1886
Guéguen Fernand-Pierre-Joseph	1895
Guelliot Maurice-Joseph-Désiré	1865
Guélorget	1896
Guélorget Henri-Georges	1898
Guénin Camille	1869
Guénot Jean-Antoine-Ferdinand	1900
Guénot Félix-Robert	1883
Guerbet Marcel-Ernest-Auguste	1884
Guerbet Maurice-Eugène	1895
Guéret François-Alexandre	1846
Guéret-Laferté Charles-Marie	1858
Guérin Denis-Alexandre	1821
Guérin Honoré-Edmond	1883
Guérin	1890
Guérin Paul-Emile-Alexis	1893
Guérin Jean-Victor-Louis-Albert	1899
Guérin Marie-Isidore-Victor	1864
Guérithault Louis-Bernard	1907
Guéritte Marie-Gustave-Alfred	1899
Guerlin Edouard-Joseph-Noël	1869
Guesnon Charles-Gustave	1891
Guibert Alphonse-Jules-Léon	1873
Guichon Louis	1907
Guiehard	1866
Guignier Alphonse-Anatole-Louis	1899
Guignard Joseph-Louis-Léon	1876
Guilbaut Alfred-Denis	1899

Noms	Année de la promotion
Guillaume Emile-Dieudonné............	1881
Guillaume	1887
Guillaume Georges-Marie-César.........	1895
Guillaume Joseph-Adrien...............	1901
Guillaume Paul.......................	1896
Guillaumin Marie-Louis-André..........	1897
Guillaumin Charles-Ovide..............	1906
Guillaumont Calixte..................	1863
Guillemin Georges.....................	1885
Guillemin Louis-Joseph-Alfred..........	1883
Guilmin Victor-André..................	1906
Guilleminot Léon-Emile................	1874
Guillevic Georges.....................	1905
Guilley Paul-Emile-Juste...............	1906
Guillier Auguste-Clément...............	1856
Guillot Camille........................	1896
Guillochin Louis-Maurice...............	1900
Guilloteau Léopold-Anatole.............	1899
Guillouet Louis-Victor.................	1879
Guilloux Jean-Baptiste.................	1885
Guinard	1844
Guinochet Louis-Joseph-Edmond........	1875
Guitton Romain.......................	1883
Gur	1887
Gury François-Alphonse...............	1854
Gustin Louis-François.................	1853
Guyochin Césaire-Gustave..............	1867
Guyot Charles-Louis...................	1851
Guyot Théophile-Gustave..............	1875
Guyot-de-Grandmaison Edmond-Victor..	1862
Habert Alexandre.....................	1845
Hallot Gabriel-Louis-André-Joseph......	1893
Halot	1866
Hamel Fernand-Joseph................	1905
Hanier Henri-Auguste-Edouard.........	1901
Hanotel Rémy-Auguste-Charles.........	1880
Hanquelle Henri......................	1849
Harant	1887

Noms	Année de la promotion
Harang Paul-Désiré	1903
Hardy Joseph-Gustave	1846
Hardy Julien-Marie	1858
Hariot Paul-Auguste-Joseph-Valentin	1876
Harlay Victor-André	1895
Harlay Achille-Adolphe	1866
Harlay Marcel-Charles	1900
Hassan Hachem	1852
Héberlé Pierre-Joseph	1817
Hébert Auguste-Louis	1881
Hébert Emile-François	1874
Hébert Louis	1845
Héeart Charles-Louis-Prudent	1863
Hédou Henri-François	1907
Heinbaek Albert-Auguste	1879
Heintz Martin-Charles-Frédéric	1878
Hélary Louis-Jean-Marie	1904
Héliot Ernest-Eléonor	1861
Hélonin Maurice-Alfred-Georges	1895
Henneguier Alphonse-Louis-Léopold	1894
Hennechard Jean-Baptiste	1885
Henry Amédée	1856
Henry Emmanuel-Ossian	1849
Henry François-Eugène	1881
Henry Charles-Marie-Victor	1890
Henry Raoul-Jules	1897
Herbert Lucien-Jules-André	1890
Héret André-Joseph-Louis	1882
Hérissey Eugène-Henri	1894
Héritier Paul	1898
Hermand Ernest-Alexandre	1849
Hernier Eugène-Edmond	1854
Hérouard Amand	1835
Hersau Louis	1856
Hersent	1836
Hersent Adrien-Arsène	1898
Hervé Joseph-Frédéric	1883
Heudier Théodore-Léon-Alexandre	1886

Noms	Année de la promotion
Heydenreich Auguste-Théodore.........	1877
Hilaire Amédée........................	1862
Hochocq	1890
Hoffmann Louis-Antoine-Hermenegilde..	1832
Homo Fernand-Joseph-Dominique......	1859
Homo Robert-Fernand-Edmond.........	1881
Homolle Augustin-Désiré-Joseph........	1876
Hordequin Amédée....................	1858
Hottot Augustin......................	1817
Hottot Emile-Jules-Aymar..............	1863
Hottot Ernest-Louis...................	1852
Houdard Jules-Gaston.................	1905
Houdon	1866
Houdry Léopold......................	1883
Houllier Alphonse-Léopold.............	1855
Heurquet Paul-Vincent................	1886
Houssaye Paul-Emile..................	1886
Hu Joseph-Alexandre-Victor............	1849
Huaume Jean-Auguste.................	1893
Hubault Paul.........................	1880
Hubaut Marius.......................	1903
Huchedé Jules-Félix-Louis.............	1897
Hudelette Augustin-Nicolas............	1872
Hudry Hippolyte......................	1895
Huerre René-Édouard-Joseph-Marie.....	1905
Huguet Antoine-Alexandre-Robert......	1873
Huguet Félix-Léon....................	1886
Huguier Joseph-Alix...................	1859
Hupier Charles-Ernest.................	1882
Hurbain Philippe......................	1875
Hurbain Maurice-Louis-Joseph..........	1906
Huré Auguste-Charles.................	1885
Hutan	1890
Icard Jules-François...................	1852
Iliou Yves-René-Guillaume.............	1907
Iséruble Prudent-Marius...............	1897
Ingrand Daniel-Baptiste...............	1830
Jabely Jean-Cyprien-Arthur-Désiré-Albert.	1859

Noms	Année de la promotion
Jacob Hubert-Marie-Alphonse..........	1886
Jacquême César.......................	1867
Jacquemier Fernand-Léon-Alphonse.....	1899
Jacquet Hubert-Paul-Prosper...........	1835
Jacquey Claude-Joseph.................	1864
Jacquin Charles-Alexandre.............	1878
Jacquin Jean-Baptiste-Jacques..........	1837
Jaillard Pierre-François................	1850
Jaillet Jules..........................	1879
Jammes Auguste......................	1821
Jamot Antoine........................	1900
Janelle Placide-Louis-Emile............	1893
Jandet Jules-Victor....................	1828
Jannin Antonin-Alfred.................	1862
Janret Charles-Joseph................	1868
Jardin Prosper........................	1990
Jarlet Toussaint-Joseph................	1868
Jas Auguste-Claude-François...........	1864
Jasseron Auguste-Ferdinand............	1856
Jat Jean-Pierre-Denis..................	1820
Jatteau Désiré-Auguste................	1832
Jaugeas François-Auguste............	1902
Jaumes	1891
Jauneau Gustave-Alfred................	1875
Jaunet Emile-Jacques-François.........	1862
Javat Claude..........................	1845
Javillier Jean-Maurice..................	1895
Jeanderaud Pierre-Joseph..............	1874
Jeanlegrand	1891
Jeanmaire Pierre-Louis-Jules...........	1861
Jannin Charles-Jules...................	1867
Jeanniot Thomas-Auguste..............	1879
Jeannon Henri........................	1907
Jérôme Marie-Michel-Raoul............	1897
Jeannon Ernest.......................	1883
Joannès François-Joseph...............	1825
Joffroy	1842
Jolivet Marie-Charles-Gustave..........	1876

Noms	Année de la promotion
Jolivet François	1892
Jolly Arsène	1891
Jolly Charles-Antoine-Allyre	1824
Jolly Léon	1868
Jolly Léopold	1859
Joly Charles	1888
Joly Denis	1888
Joly Aristide-Alexis	1895
Joos Frédéric-Auguste	1897
Joret Epiphane-François-Marie	1829
Joannin	1843
Jouanne Louis-Joseph	1906
Jouisse Henri-Emile-Ernest	1885
Joulia Jean-Louis	1848
Joulie Henri-Paul-Etienne	1855
Jourdanne	1870
Jousset Maurice-Georges-Maxime	1902
Jouteau Georges-Arthur	1872
Jouve Adolphe-Jean-Baptiste	1899
Jouvin Auguste-Ulysse	1873
Joux Lucien-Ernest-Amédée	1872
Jozan	1833
Jubert Narcisse-Eugène	1868
Judet Henri-Eugène-Jules	1896
Juillet Jules	1824
Juillet Fernand	1905
Julhe Jean-Baptiste-Isidore	1874
Julien Paul-Marc-Louis-Emile	1894
Jullien	1889
Jullien Paul-Etienne	1859
Jumaucourt Charles-Constant	1886
Jungfleisch Emile-Clément	1853
Kampmann Frédéric-Edouard	1864
Kannapell Louis	1904
Kerhuel Alphonse-Auguste	1850
Kuenemann Henri	1877
Kühn Charles-Edouard	1907
Küss Charles	1876

Noms	Année de la promotion
Küss Christophe-Adolphe	1874
Labarthe Armand-Léon	1826
Labbé Albert-Louis-Alexandre	1907
Labelle George-Frédéric	1897
Labesse Paul-Pierre	1885
Labiche	1844
Labanne Henri	1876
Laborde	1887
Laboulais Alfred-Anatole	1892
Labourdette	1840
Labouré	1840
Laboureur	1839
Laboureur Charles-Ferdinand-Marie	1872
Laboureur Jonathan-Edmond	1883
Labouverie Marie-Joseph-Edmond	1884
Labriche Nicolas-Maurice	1883
Labussière Abel	1886
Lacaze	1896
Lachambre Léon-François	1886
Lachartre Ernest-Paul	1877
Lachave Achille-Louis-François-Henri	1852
Laclôtre Pierre-Gédéon	1860
Lacomme Louis-Polémon	1897
Lacoste Pierre-Eugène	1866
Lacôte Auguste-Étienne-Marie	1860
Lacourte	1870
Lacouture	1887
Lacroix Félix	1873
Lacroix François-Léon-Prosper	1868
Lacroix François-Pierre	1858
Lacroix Jean-Baptiste-Joseph	1900
Lacroix Louis-Eugène	1906
Lacrotte Joseph-Prosper-Victorin	1901
Ladmiral Jean	1847
Lafaix Léon-Marie-Pascal	1901
Lafaix Claude	1886
Lafère	1831
Laferon Augustin	1851

Noms	Année de la promotion
Laffont Jean-Marie-Laurent............	1855
Lafon Paul-Louis-Philippe..............	1881
Lafont Emile-Gilbert..................	1877
Lafont Jean-Marie-Julien...............	1878
Laforgue Théodore-François...........	1848
Laget Emile-Jean-Joseph-Marie.........	1863
Lago Pierre-Théodore.................	1846
Lagrange Jean-Joseph-Antonin.........	1872
Lahaye Alexandre-Ernest..............	1855
Lahaye	1896
Lair Samuel..........................	1818
Lamandé Paul-Marie..................	1900
Lamante Claude-Joseph................	1874
Lamarre Henri-Auguste................	1894
Lambert Charles-Désiré................	1878
Lambert Etienne-Gabriel...............	1853
Lambert Jean-Baptiste-Alexandre-Edmond.	1865
Lambert Jean-Baptiste-François-Octave..	1849
Lambert Léon-Constant................	1901
Lambert (Mlle) Marcelle-Marie-Agathe...	1905
Lamie Joseph.........................	1874
Lamieussens-Baiglhasse Albert-Louis-Joseph	1865
Lamothe Jean........................	1823
Lampie Jean-Baptiste-Eugène..........	1847
Lancelot Charles......................	1851
Landumiey Jean-Eugène...............	1898
Lang Charles-Louis-Emile.............	1897
Langelé Jacques-Julien-Ildefonse........	1862
Langlebert Charles-Adolphe............	1878
Langlet	1890
Langlois Alexandre-Eugène............	1890
Langlois Emmanuel-Oscar-Laurent......	1897
Langlois Charles-Ernest-Pierre.........	1898
Langlois Albert......................	1883
Langlois Charles-Germain..............	1877
Languepin Armand-Gustave-Raphaël....	1878
Lantenois Georges-Gustave.............	1904

Noms	Année de la promotion
Lantuéjoul Georges-Jean-Eugène........	1874
Lapéruque dit Dubrac Charles-Henri....	1859
Lapierre Louis........................	1882
Laporte André-Jean-Marie..............	1901
Laporte Joseph-Léon...................	1902
Laprade André-Antony..................	1868
Larbaud Nicolas.......................	1847
Larchey Jean..........................	1874
Larchey Joseph-François-Jean..........	1894
Lareignière Etienne-Ernest............	1859
Laribe Julien-Eugène-Clément..........	1900
Larippe	1842
Larivière François...................	1837
Larnaudie Marie-Marcel-Ferdinand......	1866
Laroche François-Marcel...............	1861
Larochette Claude-Laurent.............	1875
Larocque	1839
Larthaud Gabriel......................	1893
Lasausse Edouard-Victor...............	1903
Lasnier Adrien........................	1887
Lasnier Joseph-Marie-Jean-Baptiste.....	1878
Lasne Michel-Didier-Ovide.............	1906
Latham Georges-Alfred.................	1891
Latte Alexandre-François-Louis.........	1821
Laumônier Jules-Adolphe-Léon..........	1898
Launay Charles-Auguste................	1903
Launoy Léon-Louis.....................	1899
Laure Eugène-Antoine-Marie............	1905
Laurent Félix.........................	1892
Laurent Jean-Bonaventure..............	1899
Lautissier Philibert..................	1891
Lauxerois	1890
Lavadoux	1887
Lavialle Gaudric-Pierre...............	1904
Lavion Ernest-Auguste.................	1875
Lavoine Gustave-Paul-Emile............	1881
Lebaigne Robert-Eugène................	1857
Le Barbier Gabriel-Marie-Charles.......	1898

Noms	Année de la promotion
Le Bas Camille	1902
Lebatard Louis-Alexandre	1821
Le Bègue Charles-Hyacinthe	1858
Lebel	1870
Leblond Jean-Auguste	1885
Le Bœuf	1866
Lebon Alphonse-Louis-Désiré	1861
Lebondidier Charles-François	1820
Lebret Pierre-Alexandre	1854
Lebreton Emile	1820
Le Cannu Emile-Vietor	1901
Lecerf	1841
Lecerf René	1870
Leclere Arthur	1883
Leclère Auguste-Paul	1860
Lecocq René-Joseph	1886
Leeœur Henri-Eugène-Désiré	1876
Lecointre Jean-Vietor	1854
Leeonte	1842
Leconte Hilaire	1822
Leconte Léon-Louis	1906
Leconte Louis	1886
Leeoq Henri	1823
Lecoq Louis-Paul-Vietor	1902
Lecoq Henri-Vietor-Alexandre	1884
Lecronier Paul-Félix	1906
Lecuyer Georges-Paul-Eugène	1900
Le Cuziat	1865
Ledoux	1889
Lefèbre Marie-Charles-Martin	1887
Lefebvre	1889
Lefebvre	1898
Lefebvre Edouard-Jules-Albert	1891
Lefèvre Georges-Albert	1896
Lefèvre Désiré-Hector	1898
Lefèvre Joseph-Louis-René	1907
Lefèvre Jules-Henri	1901
Lefort	1842

Noms	Année de la promotion
Lefort Paul-Georges	1904
Lefour	1887
Lefroit Constantin-Paul-Célestin	1892
Lefranc Edmond	1850
Legentil Pierre-Désiré	1837
Léger Jean-Eugène	1875
Léger Nicolas-Joseph	1898
Legeay Joseph-François-Augustin	1907
Legoux Charles-Edmond	1906
Legrand Julien-Pierre-Antoine	1902
Legrand Maurice-Marie-Eugène	1889
Legrand Arthur	1892
Legrand Louis-Lydias-Magloire	1897
Legrand Félix-Eugène-Henri	1885
Legras Emile-Eugène	1907
Légras Louis-François	1848
Legrip Louis-Victor	1875
Legros Jacques-Marie-Michel	1907
Legros Maxime-Joseph	1874
Lehenzey Julien-Paul	1904
Leidié	1845
Leidié Emile	1876
Lelarge	1889
Lelarge Victor-Emile	1900
Lejeune Eugène	1875
Lélu	1866
Leluc Marie-Fernand-Paul	1906
Lemaire	1839
Lemaire Antoine-Pierre	1819
Lemaire Charles-Auguste	1880
Lemaire Félix	1879
Lemaître Henri-Georges-Gaston	1907
Lemaître Léon	1906
Lemaître René-Jean	1889
Lemaître Georges-Arsène	1889
Lemarchal Léon	1907
Lemarquand Robert-Jules-Marie	1903
Lematte Georges	1890

Noms	Année de la promotion
Lemeland	1870
Lemeland Ferdinand	1882
Lemeland Pierre-Joseph-Victor	1899
Lemeland André-Ferdinand-Eugène	1904
Lemeland Jean-Paul	1905
Leménager	1842
Lemercier Jules-Théophile	1849
Lemesle Henri-François	1860
Lemoine Jules-Emile	1864
Lenègre-Tourin J.-B.-Marie-Léon-Félix	1894
Lenoble Eugène-Emile	1899
Lenoble Adrien-Julien-Fernand	1900
Léonard Jules-Ernest	1848
Léouffre Joseph-Arnoux	1851
Lepetit	1844
Lépinois Simon-Ernest	1889
Leplay Absalon-Hippolyte	1837
Leprat Pierre	1851
Lepré Donatien-Marie	1849
Leprieur François-René-Mathias	1823
Leprince Maurice-Maximilien	1873
Leprince Maurice-Charles-Lucien	1905
Lerat Eugène-René	1898
Leré Jean-Léon	1835
Leroi Prudence-Casimir	1863
Leroux	1888
Leroux Pierre-Louis-Henri	1899
Leroy	1865
Leroy Arsène-Amédée	1818
Leroy Louis-Emile	1837
Lesage Charles-Désiré	1852
Lesage Louis-Henri	1905
Lescène	1887
Lescurre André-Alfred	1895
Lescot	1870
Lesecq Georges-Alphonse-Joseph	1880
Lesourd Félix-Ernest	1858
Lespian Joseph-Eloi	1876

Noms	Année de la promotion
Lestrade Marie-Léon-Alexandre	1830
Letard Charles-Marie-Emile	1864
Letailleur Marc-Arsène-Edmond	1875
Levassor Mauriee-Albert	1900
Leudet Pierre-Edmond	1835
Leudet Edmond-Joseph	1893
Levan Henri-Jules	1858
Lesure André	1901
Lévêque Georges-Joseph	1846
Lévêque Hector-Nicolas	1818
Lévêque André-Marie	1901
Levesque Narcisse	1847
Levieil Léon-Maxime-Arsène	1878
Lextrait Marie-Auguste	1866
Leymarie Antoine-Romain	1872
Lhéritier	1831
Lhériteau Jules-Manais	1907
Lhioreau Ernest-Anastase	1872
Lhonoré Henri-Edgar	1885
Lhospitallier Georges	1888
Lhote Jean-Baptiste	1906
Liénard Louis-Auguste	1854
Liénard Henri-Ernest	1899
Lienhart Charles-Philippe	1882
Limoge Raoul-Maurice-Alphonse	1900
Limousin Euphrasie-Stanislas-Alexis-Arsène	1856
Limouzin-Laplanche Pierre	1867
Limouzin-Lamothe	1838
Liot Jacques-Emile	1901
Lions Philippe-Marie	1821
Linarix Aimé-Jean-Joseph	1906
Lissonde Laurent	1867
Loek Eugène-Adrien-Alexandre	1844
Lofféron Charles-François	1856
Logé Marie-Melchior	1868
Loir	1846
Loir	1865
Loiseau Charles	1845

Noms	Année de la promotion
Loiseau Jean-Baptiste-Gustave..........	1852
Loiseau Louis-Auguste.................	1819
Loiseau Alexandre-Paul-Félix...........	1894
Loisel Paul-Alexandre.................	1886
Loison	1889
Loisy Charles-Louis-Augustin..........	1907
Lombart Louis-Vincent................	1855
Loriferne Jean-Baptiste................	1854
Lotard Henri-Aimé....................	1859
Loudenot Pierre-Léon..................	1899
Lousteau Bernard-Antoine-Léonce.......	1867
Louvet Louis-Maximilien-Stanislas-Edgar.	1860
Loyer Jules-Victor-Adrien.............	1855
Lua	1887
Luc Pierre-Marie......................	1881
Lugan Georges-Prosper-Florentin.......	1874
Luneau Victor-Jean....................	1879
Lupeau Vincent.......................	1852
Luquet François-Eudoxie..............	1861
Lurton	1891
Lutz Louis-Charles....................	1892
Lutz Henri-Charles....................	1841
Lutz Joseph-Auguste-Marie.............	1881
Luzier Marie-Michel-Amédée...........	1875
Macario	1836
Macé Marie-Pierre-Joseph..............	1856
Machabey	1866
Machet	1841
Macquaire Paul-Arthur................	1884
Magdelain Etienne-Eustache-Léon......	1861
Magenc René-Octave..................	1902
Magitot Ernest.......................	1873
Magne Athanase-Bonaventure-Dominique.	1856
Magny Pierre-Hyacinthe-Célestin.......	1903
Mahaut Paul-Louis....................	1873
Maheut	1865
Maheu Albert-Marie-Jacques...........	1900
Maige	1889

Noms	Année de la promotion
Maigne Louis	1861
Mailfait Paul-Auguste	1877
Maillard Claude-Marie-Céleste	1901
Maincent Julien-Louis	1886
Mainiel	1889
Maire Antoine-Adrien-Emmanuel	1899
Maire Léon-Auguste-René	1907
Mairey Joseph-Georges-Maurice	1907
Maisonneuve Eugène-Léon	1873
Maître Gustave	1869
Maître Paul-Justin	1864
Maître Pierre-Charles-Justin	1851
Malard Jean-Baptiste-Philippe-Ferdinand	1872
Malaquin Louis-Léon-Paul	1903
Malbranche	1840
Malden (Voyez Dubourg).	
Malenfant	1840
Malfilâtre	1846
Malherbe Emile	1854
Malherbe Henri-Albert	1872
Mallat Antoine-Gérôme	1881
Mallet Alfred-Camille	1884
Mallet Jean-Baptiste	1893
Malleville Jean-Baptiste	1817
Malitte Auguste-Eugène-Antoine	1853
Malmanche Léopold-Adrien	1902
Mandon Jacques-Ambroise	1848
Mangeard Pierre-Jules-Charles	1885
Mansencau Jean	1891
Mansier	1887
Maquart Charles-Edouard	1885
Marchand Eugène-Charles-Alfred	1872
Marchandise Charles	1886
Marcotte Jules	1861
Marcotte Léon-Lucien	1892
Maréchal Louis-Eugène	1867
Marguery Félix	1898
Marchal Charles-André	1906

Noms	Année de la promotion
Marin Louis-Auguste	1887
Marquez Manuel-Paul	1821
Marsaudon Jean-Baptiste-Octave	1865
Marsault Etienne-Achille	1893
Marseilhan Michel-Majeau	1823
Marsil Fernand-Jean-Baptiste-Joseph	1884
Martial Jean	1880
Martignon	1888
Martin Adolphe-Gilbert	1889
Martin Albert-Hippolyte	1894
Martin	1836
Martin	1870
Martin Camille	1828
Martin Charles-Adolphe-François	1832
Martin Charles-Honoré	1847
Martin Clément-Raymond	1879
Martin Augustin-Maximin	1906
Martin Léopold-Marcel-Joseph	1904
Martin Pierre-Paul	1874
Martin William-Scevola	1875
Martineaud Marie-François	1849
Martineaud	1887
Martinet	1887
Martinet Henri-Toussaint	1849
Martinet Octave-Alexandre	1873
Mary Louis-Charles	1845
Massard Raphaël-Joseph-Eugène	1904
Masgrangeas Etienne	1878
Mascré Marcel-Henri-Albert	1907
Masseau Maurice-Philémon	1886
Masson Jean-Baptiste-Eugène	1899
Masson Georges-Saint-Ange	1867
Masson Henri-Maurice	1907
Matel-Tarrin	1865
Mathieu Benoît-Xavier	1852
Mathieu-Sicard Emmanuel	1851
Mathieu Léopold	1890
Matinet Louis-Amédée-Optat	1891

Noms	Année de la promotion
Mathon	1846
Mauchan	1889
Mauclère Edmond	1863
Maudin Maurice-François-Théodore	1884
Maulion	1888
Maür	1843
Maurat Théodore	1845
Maurice Marie-Guillaume-Désiré	1820
Mavalet Paul-Emile-Lucien	1900
Mayaud	1843
Mayaud Paul-Gabriel-Aristide	1899
Mayet François-Clément	1844
Mayet Henri-François	1872
Mazaud Marie-François-Louis	1885
Mazeron Pierre-Gilbert-Anet-Octave	1880
Mazot (Mlle) Marie-Henriette	1897
Mazurier Léonard-Jean	1882
Mège-Mouriès	1838
Méhu Camille-Jean-Marie	1856
Meillère Jean-Pierre-Gédéon	1881
Mélard Hippolyte-Pierre	1856
Mellet Ovide	1879
Melliand Maurice-Joseph	1905
Melquiond Cyr-Etienne-David-Joseph	1849
Memminger Frédéric-Guillaume	1850
Ménard Marie-Adrien	1829
Ménier Charles-Joseph	1869
Ménière Louis-Pierre	1867
Ménigault Pierre	1822
Menin Maurice-Albert-Eugène	1904
Ménessier Jules-Justin	1876
Mentel Eugène-Louis-Aimé	1852
Menu Jean-Baptiste-Philippe-Ferdinand	1872
Menu Etienne-Eugène	1894
Meny Victor	1869
Mérat Octave	1845
Mercier Edmond-Jean-Baptiste	1855
Mercier Joseph-Marie	1862
Mercier Pierre-André-Claude	1835

Noms	Année de la promotion
Mercy Léon-Marie-Fernand	1904
Méré Paul	1873
Mérigon Pierre-Jean-Robert	1907
Merthe Joseph-Jules-Frédéric	1875
Merny Antoine-Auguste	1818
Mesnier Joseph-Désiré-Marcelin	1881
Mesples Gabriel-Dominique	1890
Messager Emile-Adolphe	1893
Méténier Eugène	1893
Mette	1865
Meulé Pierre	1860
Meunier	1866
Meunier Louis-Léon	1891
Meusy Edme-Adolphe	1824
Mialhe Louis	1830
Michonneau René-Marie-Alexandre	1902
Michard Claude-Adrien	1873
Micheau Louis-Alexis	1893
Michel Charles-Hector	1890
Michel François-Charles-Marie	1893
Michon Alexandre-Henri	1895
Miédan Camille-Nicolas	1860
Migeas Claude	1875
Mignard Joseph	1892
Mignard Gilbert	1893
Mignard Louis-Emile	1897
Mignot Jean-Louis	1884
Mille Louis-Eugène	1879
Milleret Constant	1883
Millet Louis-Eugène	1879
Milliet Lucien-Victor	1893
Millot Jean-Baptiste	1849
Missol Rembert-Paul	1855
Moha Samuel-Emile	1905
Moitier Julien-Jean	1899
Moitier Maurice-Georges	1900
Molas Auguste-Eugène	1854
Maubrun Jean-Paul	1857
Monceau Charles-Gaston	1899

Noms	Année de la promotion
Monceaux Pierre-Victor................	1852
Monceaux Pierre-Victor................	1849
Monclin Claude-Joseph.................	1898
Moncour Antoine......................	1882
Monflet Léo..........................	1888
Monin Edouard.......................	1876
Monnehay Charles-Henri-Victor.........	1883
Monnier Jean-Baptiste.................	1845
Monnier Louis-Albert..................	1862
Monnier Louis-Jean-Marie-Joseph.......	1901
Monnoir Louis-Paul-Justin.............	1864
Montelhet Vincent-Victorien............	1868
Montlaur Henri-Adolphe...............	1906
Montier	1866
Montreuil Marie-Camille...............	1863
Monvoisin Emile-Eugène-Ernest........	1907
Moquay Léopold-Alexandre-Etienne.....	1903
Morand Guillaume....................	1865
Moreau Henri........................	1895
Moreau Louis.........................	1896
Moreau Hippolyte-Jean-Marie...........	1896
Moreau Alexandre-Henri-Ernest........	1898
Moreau Jean..........................	1853
Moreau Adolphe-Auguste..............	1907
Moreaux Joseph-Edouard-Dieudonné....	1857
Moreigne Joseph-Henri-Victor..........	1885
Morel Charles-Rodolphe...............	1854
Morel Jean-Baptiste-Louis-Joseph.......	1878
Morel Jean-Baptiste...................	1906
Morellet Charles......................	1877
Moreux Raphaël-Léon-Désiré...........	1894
Morigny Louis-Arthur.................	1885
Morin Louis-César....................	1855
Morin Marie-Auguste-Alfred............	1876
Morin Pierre-Frédéric-Charles..........	1903
Morin Marie-Edmond..................	1853
Mornet Gilbert-Marcel.................	1876
Mortreux Louis-Daniel.................	1855

Noms	Année de la promotion
Motard Adolphe-Louis-Claude..........	1825
Mottay Léopold-Alexandre.............	1907
Mottet Antoine-Charles-Pierre..........	1819
Mougne François-Georges..............	1903
Moulin Georges-Armand...............	1898
Moulin Maurice-Georges...............	1900
Moulin Fernand-Léon..................	1901
Mourette	1831
Moureu François-Charles-Léon.........	1886
Mouron Jean-François-Gabriel..........	1899
Mourot	1870
Moussu	1887
Moussu Henri-Alexandre-Eugène.......	1907
Mulard François-Léon.................	1846
Munier	1866
Muraz Paul..........................	1907
Musculus Frédéric-Alphonse............	1852
Mussat Emile-Victor..................	1854
Mutrel François-Paul..................	1823
Nagonty	1834
Naline Auguste-Abel...................	1879
Naline Pierre-Abel-Auguste.............	1904
Nalis Toussaint-François-Joseph........	1861
Namur Pierre-Charles.................	1837
Nanta	1888
Nardin Léon-Auguste-Louis............	1880
Nassans Albert-Jean...................	1855
Navarre Philippe-Charles...............	1906
Nédelec Gustave-Paul-Marie............	1865
Nicolas Claude.......................	1877
Nicolet Adolphe-Célestin...............	1829
Nief Emile-Marie.....................	1865
Nivet Annet-Vincent...................	1830
Nivet Marie-Aristide-Jules..............	1860
Nodet Joseph.........................	1878
Noël-François-Henri...................	1850
Noël Joseph-Emile.....................	1880
Noël Pierre-Auguste...................	1857

Noms	Année de la promotion
Nolé Jacques-Anne	1826
Nonnotte Louis-Maurice	1904
Nourrin Louis	1860
Nourtier	1888
Noury Emile-Paul	1894
Nouvion Louis-Léon	1850
Odin Amédée-Justin	1872
Odinet Marie-Emile-Henri	1880
Oliviéri Jean-Louis-Constant	1907
Oliviéro Mathurin-Joseph	1889
Ollivier Georges	1891
Omnès Charles-Louis-Marie	1891
Onfray Jean-Emile	1892
Orillard Victor-Auguste	1860
Ormezanno Marie	1880
O'Rorke Charles-Louis	1846
Oudaille Philippe-Edouard	1851
Pacquetet Etienne	1863
Pacthod Pierre-Louis	1823
Page Auguste-Casimir	1873
Page François	1819
Pagé Louis-Aimé-Prudent	1896
Pageot Lucien-Louis-Georges	1905
Paillard Julien-Gustave-Joseph	1890
Paille Louis-Emile	1881
Pajaud Jules-Marie-Edouard	1894
Pajot Louis-Alexandre-Alfred	1884
Pal Hippolyte dit Eugène	1864
Palangier Marie-Justin-Auguste	1856
Pallardy Charles-Hyacinthe	1849
Pannetier Jean-Marie	1883
Papelard Marie-Joachim-Léonce	1879
Papet Louis-François-Arthur	1906
Paphilard	1866
Papon Théodore-Félix	1869
Paquelin Claude-André	1861
Paré	1870
Parent Etienne-Léon-Eugène	1859

Noms	Année de la promotion
Paris André-Yves	1906
Parisel Francis	1862
Parrand	1889
Parrein Antonin-Henri-Marie	1890
Parlebas Marie-Sylvain-Gustave	1894
Pasquet Antoine-Georges-Ernest	1880
Pasquet Joseph-Marie	1848
Pasquet Pierre	1856
Pasquier Louis-Henri	1869
Pasquier Paul-Philippe-Albert	1869
Passant Charles-Hippolyte	1847
Patein Gustave-Constant	1879
Patrouillard Charles-Henri	1867
Patrouillard Lucien-Charles-Edmond	1866
Pattier Eugène-Augustin	1818
Paty	1841
Pauly André	1888
Pauly Antoine-Henri	1894
Pauvert Gustave-Charles	1875
Payrau Vincent-François	1899
Peccate Adolphe-Guillaume-Louis	1879
Péchin Georges-Louis	1896
Péhéaa Jean-Marie	1854
Peitz	1887
Péjoux Léon-Pierre-Claude	1899
Pelhuche Adolphe-Polynice	1863
Pélissié Guillaume-Marie-Rosellys	1852
Peloille	1888
Pelouze Théophile-Jules	1829
Penilleau Auguste	1856
Pepet Alexis-Louis	1880
Pequin Jules-Auguste	1885
Percher Jules-Henri-Valentin	1878
Perier Frédéric-Désiré	1850
Perigal Marie-François-Joseph-Victor	1860
Pérignon Henri-Jean-Baptiste-Adolphe	1902
Péron Georges-Henri	1902
Péron Henri-Clément	1872

Noms	Année de la promotion
Perraud Régis-Pierre-Henri	1899
Perrein	1887
Perrens Jean-Jules	1846
Perrigois Camille-Alfred	1891
Perrin Augustin-Félicien	1863
Perrin Jacques-François-Henri-Hilarion	1855
Perron Jean-Baptiste	1825
Perrot Emile-Constant	1890
Perrotte Pierre-Henri	1883
Perrotin Jules-Claude	1900
Perruysson	1866
Personne Germain	1854
Personne J.	1839
Petit	1846
Petit Charles-Félix	1852
Petit Etienne-Arthur	1859
Petit Pierre-Isidore	1821
Petit	1888
Petit Georges-Augustin-Désiré	1893
Petit Eugène-Louis-René	1895
Petit-Huguenin Paul-Arsène	1869
Petroz Antoine-Pierre-Marie	1849
Peuvrier Jacques-Auguste	1879
Peyre Charles-Doris-Edmond-Paul	1900
Peyrot	1891
Peyrusse Alexandre	1846
Philardeau	1842
Philippar Jean-Isidore	1828
Philippe-Fontelle Jean	1820
Philippe Roger-Pierre-Albert	1899
Philippon Jules-Elie	1873
Piault Jules-Lucien-Albert	1907
Picard	1865
Picard	1887
Picard Pierre-Victor	1904
Picquot Hyacinthe-Mathieu	1854
Pierre Daniel-Victor	1895
Pierrhugues Louis-Julien	1862
Pigache Pierre-Etienne	1824

Noms	Année de la promotion
Pigeon Auguste-Emile................	1882
Pihier Henri-Jean-Marie...............	1876
Pillas Auguste........................	1818
Pillaut	1870
Pimpernelle Louis-Hippolyte...........	1849
Pinard Pierre-Marie-Paul..............	1894
Pinard Henri-Jules....................	1873
Pinchon Louis-Alfred..................	1855
Pinet Henri-Léon......................	1904
Pinier Jules-Pierre...................	1863
Pinot Albert-Clément..................	1879
Pion Léon-Joseph-Jean.................	1893
Pionnier Antoine......................	1817
Pirard Albert-Gustave.................	1901
Pisvin Joseph-Louis...................	1902
Pitat Jules-Auguste...................	1854
Pitsch	1887
Placé André-Frédéric-René.............	1904
Planchard Auguste-Prudent-Gabriel.....	1898
Planche Marie-Paul....................	1881
Planchud Eugène.......................	1854
Play Palmyre-Junie....................	1883
Plée Hubert...........................	1845
Plisson Auguste-Arthur................	1821
Plos Gaston-Pierre-Edmond.............	1867
Poidevin Georges-Charles..............	1848
Poilleux Antoine-François-Salomon......	1829
Poinceau Henri-Jules-Jean-Baptiste.....	1863
Poinsot Alexandre.....................	1869
Poinsot Paul-Benoît...................	1820
Poirson Victor........................	1848
Pommé	1887
Pommier Antoine-Léopold...............	1868
Pompanon	1889
Pons Louis-Paulin.....................	1865
Pont Jean-Joseph......................	1821
Pont Jules-Joseph.....................	1852
Pontsignon Gustave....................	1869

Noms	Année de la promotion
Poreaux Victor-Louis-Joseph...........	1861
Portes Marie-Jean-Bapt.-François-Henri.	1868
Porthé Denis-Théodore................	1885
Portier	1836
Poteau Vietor-Charles-Joseph...........	1880
Pottier Pierre-Etienne................	1821
Pouard Louis-Jules-Gaston.............	1865
Pouillard Stanislas-Etienne.............	1884
Pouillet Léon-Albert-Paul-Emile.........	1864
Poulain Alphonse-Eugène..............	1863
Poulain Auguste-Armand..............	1857
Poulhe	1889
Poureher Jean-Baptiste................	1849
Pourtoy Etienne......................	1907
Pouzin Léandre-Emile.................	1892
Pouzin Antoine-Marie..................	1826
Poyou Louis-Edgar....................	1900
Pozzi Eugène........................	1893
Pressoir Charles-Antoine..............	1848
Prestat	1841
Preud'homme Lucien-Albert-Nicolas.....	1880
Prévost	1890
Prié Jules-Louis-Marie.................	1906
Prima Jean-Louis-Antoine-Marie........	1881
Prion Henri..........................	1879
Prost	1890
Proust Raymond-Marie-Joseph-Charles..	1899
Prud'homme Bierr-Simon..............	1817
Prudhon Eudamidas...................	1817
Prunier	1870
Prunier Louis-Léon-Adrien.............	1864
Puche Jean-Baptiste-Hippolyte-Augustin.	1859
Pujol Antoine-Victor-Camille...........	1832
Pujas Charles........................	1881
Puy François-Charles-Raoul............	1879
Puymoyen	1843
Quartier Anatole-Clément-Marie-Ernest..	1902
Quatremère Charles...................	1845

Noms	Année de la promotion
Quéhéry Auguste-François	1856
Quentin Léon	1882
Quériault Henri-Armand	1894
Quérion Emile-Jean-Marie-René	1902
Quéron Louis	1900
Quéry Joseph-Marie-Léon	1879
Quévenne Théodore-Auguste	1829
Quillart Louis-Benjamin	1879
Quinard Armand-Claude	1874
Quinery	1887
Quiserne Jean-Germain-Félix	1865
Rabaron Roger	1904
Rabet Paul-Pierre	1897
Rabier Louis	1890
Rabot Jean-Eugène	1851
Rabourdin Henri-Louis	1867
Rabourdin Paul-Marie-Louis	1899
Raby François-Raoul	1895
Racine Jean-Julien-Sincère	1824
Radais Aramis-Emilien	1895
Radiguet Arthur-François-Joseph	1881
Raffinat Georges	1892
Rageau Pierre-Jules	1895
Ragouez Victor-Marie-Stéphane	1881
Raillard Marie-Charles-Louis-Edmond	1862
Raincelin Louis-Carolus-Stanislas	1828
Rambaud Pierre-Eugène	1876
Rambaud Augustin	1822
Raoux Jean-Frédéric-Antoine	1898
Ratié Jules-Antoine	1893
Ratier Isidore-Jean	1874
Ravin	1847
Rayot Gustave-Paul	1904
Rebour Maurice	1906
Recourat-Chorat Noël-Isaac	1875
Recours Pierre-Charles	1835
Reddé Georges-Louis-Henri	1902
Redon Jean	1873

Noms	Année de la promotion
Reeb Auguste-Henri..................	1880
Reeb Jules-Alexandre.................	1883
Régnauld J..........................	1840
Régnier Claude......................	1884
Régnier Georges-Alexandre............	1892
Régnière Godefroy....................	1818
Reimbourg Ulysse-Désiré-Alexandre...	1881
Remande Auguste-François-Victor......	1894
Reméand Octave-Ferdinand............	1903
Rémond Pierre-Philippe...............	1853
Renard Julien-Auguste................	1891
Renaud Antoine-Gustave...............	1894
Renaud Jean-André....................	1902
Renault	1840
Renault Gustave-René.................	1864
Rengnier Paul-Ernest-Alexandre........	1895
Requier Paul-Joseph..................	1879
Réveil O.............................	1843
Réveillon Gabriel.....................	1824
Revel	1843
Reverdy Mare-Hyacinthe...............	1828
Reymond Jean-Marc-Jacques-Louis-Rodolphe	1850
Raynald	1887
Ribard	1890
Riehard Octave......................	1889
Richard André........................	1889
Richard Adolphe-Jean..................	1869
Richard Ferdinand....................	1901
Richard Georges......................	1903
Riehard Jean-Baptiste-Emile............	1880
Richard Louis-Silvius.................	1882
Richard Pierre-Marie..................	1820
Riehaud Albert-Alexandre-Louis........	1891
Riehelet Jacques-Antoine-Lucien........	1893
Riehet Hippolyte-Alexandre-Ludovie.....	1862
Ricossé Edouard-Marie................	
Rietseh Maximilien....................	1869

Noms	Année de la promotion
Rigault Charles-Albert.................	1884
Rigault Louis-Armand.................	1850
Rigollot	1834
Rigollot-Delaube Antoine-Claude........	1882
Rigoult Adolphe-Marie................	1874
Rives Charles-Hippolyte-Edouard.......	1857
Rivière Armand-Julien-Salène..........	1880
Rivière Félix-Charles-Marie............	1903
Rivière René-Marcel...................	1906
Robert	1843
Robert François......................	1850
Robert Héliade-Jean-Baptiste...........	1880
Robert Jean-Marie-Joseph..............	1886
Robin Paul..........................	1907
Robin Pierre.........................	1892
Robin Paul-Lucien....................	1894
Robin Marie-Laurent-Maurice..........	1879
Robineau Jean-Baptiste................	1848
Robinet Joachim-Auguste..............	1850
Roblin Louis-Hubert-Ferdinand.........	1905
Rochard Laurent-Joseph................	1884
Roche Etienne........................	1885
Roche Paul...........................	1896
Roche Isidore-Isaac...................	1896
Roché	1888
Rocher Gilbert........................	1874
Rochette Paul-Louis-Joseph............	1860
Rochu Alfred.........................	1868
Roger Paul-Ernest....................	1894
Rogier	1888
Roguet Daniel-Gustave-Philidor........	1881
Rohais Armand-Louis-Eugène..........	1898
Rolland	1890
Rolland Louis-Albert..................	1895
Rolland Henri-Alexandre..............	1898
Ronceray Paul-Emile..................	1865
Ronceray Paul-Louis..................	1899
Ronchèze Ange-Dionise................	1902

Noms	Année de la promotion
Rondeau du Noyer Marie-Emmanuel-Valentin	1902
Ronsin Ulysse-Adrien-Raoul	1892
Rosel Gabriel-Marie-Joseph	1879
Rouffilange Alexandre-Henri	1883
Rouilly Jules-Marie-Ambroise	1859
Rouquette Eugène-Henri-Benjamin	1903
Rousse Pierre-Louis-Alfred	1883
Rousseau Alexandre-Auguste	1857
Rousseau Célestin-Jules	1885
Rousseau Emile-François	1901
Rousseau Louis-Victor	1885
Rousseau Raoul-Pol-Joseph	1893
Rousseau-Langweld Auguste-Louis	1879
Roussel Jean-Nicolas	1829
Roussel Louis-Charles-Désiré	1850
Roussel Louis-Léopold-Maximilien	1858
Roussel Michel-Adrien	1817
Roussel Restide-Noël-Adolphe	1881
Rousselet Albert-Emile	1906
Roussin	1844
Roussin Edmond-Marcelin-François	1856
Roussin François-Zacharie	1849
Rouvet Polycarpe-Victor	1880
Roux Justin	1824
Roux	1889
Roux Emile-Marc	1903
Roux Paul-Eugène-Marius	1894
Rouyat Gilbert-Auguste	1894
Rouyer	1843
Roy Albert	1875
Roy Gustave-Michel	1864
Roy Joseph-Gustave	1897
Royer Ferdinand-Charles-Pierre	1891
Royer Eugène-Pierre	1853
Royer Lucien-Théodore-Alexandre	1903
Rozet Guillaume	1830
Ruaud André-Jean-Baptiste	1901

Noms	Année de la promotion
Rue Auguste-Pierre	1866
Rucar Ernest-Tiburce-Séverin	1882
Rué Frédéric-Claude	1896
Sabatier Charles-Henri	1822
Sabatier-Lapersonne Jean-Jacques-Denis	1835
Saché Jean-Ernest-Fortuné	1868
Saffar David	1906
Saget	
Saget Léon-Gustave	1891
Sailly Pierre-Eugène-Gaston	1886
Sainjon Pierre-Louis-Joseph	1848
Saint-Laurent Charles-Louis-Joseph	1853
Saint-Martin Louis-Joseph-Edouard	1876
Saint-Paul Louis-Joseph	1906
Sainton Victor-Alfred	1891
Saison Félix-Armand	1861
Salin	1896
Sallé Firmin-Jullien	1898
Sallé Narcisse-Charles-Léon	1851
Sallefranque Victor	1881
Sallefranque Alphonse	1869
Saller Victor	1848
Sailes Prosper-Aristide	1835
Salmon Jude-Joseph	1886
Salmon Eusèbe-Albert	1898
Salvan Pierre	1896
Sandem Jacques-Calixte-Denis	1884
Sannois	1842
Sanson Marie-René-Eugène	1902
Sarazin Henri-Amédée	1849
Sarradin Stanislas-Eugène	1851
Sartory Auguste-Théodore	1902
Sauné	1896
Sauné Stéphane-Victor	1893
Saunier Charles	1873
Sautarel Joseph	1904
Sautier Auguste	1853
Sautier Joseph-Alfred	1849
Sauvage Pierre	1817

Noms	Année de la promotion
Sauvat	1847
Sauvigny Charles	1817
Sauzéat André	1877
Savarin Henri-Eugène	1900
Savatier Clément	1819
Savinel Pierre Régis	1901
Savoire Victor-Camille	1892
Savourat Albert	1891
Schaeuffèle Etienne-Joseph-Adolphe	1858
Schaouffèle Jean-Martial-Désiré	1823
Schérer Pierre	1866
Schmidt Jean-Frédéric-Edmond	1877
Schmidt Louis	1873
Sehimpff Léon-Albert	1900
Schneider Charles-Albert	1860
Schneider Gaston-Charles-Lucien	1899
Schwartz Paul	1875
Sclafet Marie-Charles-Marie	1873
Séguy Jean-Antoine-Cyrille-Joseph	1862
Séjournan	1836
Sénéchal Louis-Victorien-Henri	1899
Sénéchal Georges-Edmond	1880
Sérard Victor-Louis-Joseph	1901
Serée Albert	1877
Sergent Louis	1869
Sergent Louis-Pierre	1905
Serin Ernest-Jules	1903
Sermant Joseph-Octave-Edouard	1898
Sermunt Joseph-Henri	1862
Serrant Emile-Pierre	1874
Serre Jean-Aristide-Alfred	1897
Servantie Jean-Marthe-Xavier	1874
Servaux Albert-Eugène	1856
Servin Emile-Edgard	1886
Sevin Georges-Albert	1896
Sicard Guillaume	1860
Sicot Edouard-Henri	1875
Siméon Antoine-Jacques-Charles	1827
Simon Eugène	1832

Noms	Année de la promotion
Simon Louis-Nicolas	1882
Simon Henri-Marie-Joseph	1891
Simonin François-Emmanuel	1832
Simonin Victor-Hugues	1837
Simonnet Aimable-Claude-Auguste	1874
Sinan Jean	1846
Sinard Eugène-Georges	1891
Sineau Etienne-Auguste	1867
Sammé Albert-Eugène	1856
Sannerat Charles-Emile	1866
Sœnen Maurice-Henri-Louis-Georges	1900
Sœure	1870
Sommelet Henri-Louis-René	1906
Sommelet Marcel-Marie-Gabriel	1898
Sonnier-Moret Louis-Abel-Alexandre	1880
Sorel Jules-Auguste	1895
Soubeiran Eugène	1819
Souèges Etienne-Charles-René	1903
Souillard Henri-Eugène	1886
Soula Marie-Jean-Baptiste-Hyacinthe	1854
Soulat	1865
Soulès Pierre-Adolphe	1855
Soullier	1865
Soupiron Jacques-Paul-Emile	1907
Sourcin	1888
Sourdel Félix-Arthur	1877
Sounville	1836
Spindler	1888
Stocker Johann Gottlieb	1887
Stonly dit Walsch Jean	1829
Surblet Lucien-Victor	1852
Surun Jean-Baptiste-Emile	1859
Tabard	1896
Tabardel Edouard-Antoine	1895
Tabart	1834
Taffoureau Christophe	1845
Taillandier Victor-Olivier	1901
Tailleur Paul	1872

Noms	Année de la promotion
Tanret	1870
Tantin Jean-Vital	1864
Tardieux Eugène-Louis-Edouard	1905
Tardif Alphonse-Jules-Désiré	1907
Tardif Jean	1873
Tardy Ernest-Jacques	1891
Tarible	1891
Tarride Pierre-Maxime	1852
Tassart	1815
Taupin	1866
Teilloud Jean	1873
Telle Lucien-Paul-Joseph	1905
Templer Arsène	1862
Tendron Edmond-Louis-Joseph	1889
Tercinet Pierre-Joseph	1880
Terrat Joannès-Petrus	1889
Terrial Joseph-Constant-Albert-Philippe	1890
Terson Samuel-Aristide	1822
Tessier Louis-Edmond	1882
Tesson Louis-Hector	1824
Testard Emile	1857
Tête Nicolas-Célestin	1892
Teulon Justin-Samuel	1877
Thabuis François	1880
Thauvin Auguste	1898
Thébault Pierre-Félicien	1835
Thénot Louis-Joseph-Hippolyte	1864
Thépenier Alfred-Joseph	1902
Thérain Richard-François-Eugène	1876
Thévenot Nicolas-Agapite	1835
Thévenot Charles-Honoré	1835
Thézée Henri-Eugène-Charles	1886
Thibault Auguste	1864
Thibault David-Léopold-Henri-Louis	1872
Thibault Paul-Eugène	1881
Thibault René-Michel	1835
Thibaut Joseph-Marcel	1903
Thierry	1839
Thierry Rémond-Arthur-Auguste	1901

Noms	Année de la promotion
Thieulin Adolphe......................	1872
Thinus	1831
Thivet Achille-Victor..................	1872
Thomas	1870
Thomas André-Louis..................	1901
Thomas Charles-Eugène...............	1877
Thomas Charles-Henry................	1858
Thomas Jean.........................	1858
Thomas Jean-Frédéric.................	1878
Thomas Jean-Nicolas..................	1883
Thomas Jean-Paul-Aristide.............	1859
Thommeret Georges-Louis-Albert.......	1864
Thorel	1836
Thouladjan	1887
Thoury Onyphsiore Albert..............	1888
Thouvenin Marie-Albert................	1900
Thuet Pierre-Alfred...................	1861
Thurisset Jean-Baptiste................	1879
Tieursin Denis-Henri..................	1874
Tiffeneau Marc-Pierre-Emile............	1897
Tiger René-Louis-Marie................	1907
Tillard	1842
Tillier Pierre.........................	1893
Tinard	1887
Tingry Louis-Joseph...................	1842
Tissier Paul-Thomas..................	1897
Tixier Charles-Alexis-Jean..............	1906
Tixier Georges........................	1903
Totain Alfred-Paul....................	1905
Toubin Jean-Alexis-César..............	1856
Touche Honoré-Jacques................	1821
Touflet Alphonse-Albert...............	1875
Touret François-Paul..................	1878
Tourlet Ernest-Henri..................	1867
Tourneux Polydor-Joseph-Benjamin.....	1877
Trapenard-Bonnet Elie................	1876
Traverse Emile-Jean...................	1855
Tréfault Florent-Isidore...............	1885
Trégouët Augustin-Jean-Marie..........	1863

Noms	Année de la promotion
Tremel Vietor	1885
Triand	1886
Tridon Nicolas-Joseph	1818
Triollet Justin-Jean-Baptiste	1883
Trinquart Louis-Arthur	1886
Troelet	1896
Troquelet Emile-Pierre	1897
Trocquemé	1870
Tronehe Pierre	1894
Trouette François-Auguste-Edouard	1879
Troyon Edmond-Emile	1890
Truel Bernard-Henri	1878
Truelle Auguste	1874
Tulasne Auguste	1902
Tuloup Albert-Désiré	1899
Turpaud Ernest-Henri	1905
Ursot Lueien-Henri-Jean	1903
Vacher Pierre	1880
Vaehérias Johannès	1905
Vachey	1870
Vadam Philippe-Albert-Auguste	1895
Vaillant Edgar-Georges-Auguste	1879
Vallée Jean-Pierre	1825
Valeur Amand-Charles	1893
Vallerand Charles-Vietor	1845
Vallerand Joseph-Pierre-Léon	1825
Vallet Alfred-Gabriel	1823
Vallet Charles-Raoul	1832
Vallon	1842
Valluet Léon-François-Benjamin	
Valmont Félix Marie-Louis	1875
Valser Alfred	1858
Vandenbouck Napoléon-Constantin	1863
Vandran Auguste-Aristide-Louis	1867
Vaneste Pierre-Louis-Michel	1872
Vanoni Paul-Eugène	1881
Vansteenberghe Benjamin-Vict.-Edouard	1879
Varnier Marie-Aleide	1874

Noms	Année de la promotion
Vassal	1887
Vatin Louis-Joseph-Clovis	1861
Vaudin Pierre-Lucien	1879
Vaugrante Frédéric-Auguste-François	1849
Vautherin François-Auguste	1854
Vaux Alphonse-Henri	1879
Venassier Louis-Jean-Baptiste-Polydor	1863
Venot Frédéric-Eugène	1885
Vereamer Charles-François-Alexandre	1878
Verdureau Désiré	1849
Verdy Jules-François	1896
Vergnes Pierre-Alexandre	1846
Vergnoux Léonce-Léonard	1897
Verne Claude	1868
Verne Ernest	1879
Verneuil Jean-Ernest-Etienne	1851
Véron Antoine	1835
Véron Edouard	1869
Véron Léon	1893
Verrier Pierre-Ernest-Florimond	1854
Verron Paul-François-Louis	1875
Verwaest François-Adrien	1868
Vialla Etienne-Alcide	1847
Viaud Théophile-Désiré-Victor	1886
Vidal Charles-Alexandre-Edouard	1899
Vié	1866
Viel Georges-Léon	1885
Vielle	1887
Vieillajens Jean-Baptiste	1817
Vienne Emile-Auguste	1897
Vigan Maurice-Fernand	1905
Viger	1836
Vigier Ferdinand-Louis	1865
Vigier Mauriee-Pierre	1900
Vigier Pierre-Vietor	1856
Viguier	1839
Viguier Jean-Antoine-Jules-Aimé	1868
Vilain Louis-Victor	1848

Noms	Année de la promotion
Villatte	1843
Ville Georges	1843
Ville Henri-Lucien	1900
Villejean Eugène-Gabriel	1873
Villejean Jean-Eugène-Narcisse	1903
Villet Eugène	1861
Villière Jules-René	1893
Viltard André-Prosper-Augustin	1853
Vinatier Jean-Balthazar-Alexandre	1854
Vinet Gaston-Camille-Lucien	1907
Vincent Auguste	1868
Vincent Henri-Eugène	1874
Vincent Jules-Emile-Olivier	1893
Vincent du Laurier	1889
Vinchon Alfred-Louis-François	1856
Vinois Henri	1822
Violle	1840
Viossat Maurice-Alphonse	1885
Virally Frédéric-Georges	1878
Virlogeux Jacques	1879
Viron Lucien-Alexandre	1875
Vitalis Joseph	1894
Voille Alfred-Jules	1906
Voisin Auguste-Clément	1893
Voisin Fernand-Gabriel-Auguste	1895
Voisin Simon	1860
Vollant Georges-Simon	1832
Vorin Auguste-Alexandre	1860
Vouillard Ernest-Maxime-Georges	1907
Vrain Eugène-Désiré-Albert	1892
Vuhrlin Eugène	1879
Wagon Eugène-Louis	1881
Wallart Eloi-Jules	1904
Waliszewski Stanislas	1875
Wéber	1889
Weiss Charles-Frédéric	1892
Winkler François-Ferdinand	1881
Winsback Charles-Nicolas	1850

Noms	Année de la promotion
Winsback Ernest	1853
Winsback Léon-Nicolas	1858
Winter Justin-Nicolas	1882
Wirion Léon-François	1885
Ydrac Félix-Louis	1901
Yragnes Benoist	1846
Yvelin	1839
Yvon Paul	1872
Zzaoui Jacob	1903
Zédet Jules-Marie-Joseph	1893

LISTE DU PERSONNEL PHARMACEUTIQUE

DES

HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS

DE PARIS

Pharmacie Centrale : 47, quai des Tournelles.
Directeur : M. Grimbert, professeur à l'Ecole de Pharmacie.
Chef des Laboratoires : M. Bazin.
2 élèves : traitement annuel : 2.400 francs, sans aucune allocation en nature.

Hôpital Andral (Bastion 27) : Boulevard Macdonald.
Surveillance : M. François, pharmacien de Bichat.
2 internes, non logés.
Indemnités : déplacement, 300 francs; logement, 600 francs.

Bastion 29 : Boulevard Macdonald.
Surveillance : M. François, pharmacien de Bichat.
2 internes, non logés.
Indemnités : déplacement, 300 francs; logement, 600 francs; contagion, 300 francs.

Beaujon : 208, rue du Faubourg Saint-Honoré.
Pharmacien : M. Léger.
7 internes, non logés.
Indemnité : logement, 600 francs; service d'accouchement, 300 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 100 francs.

Berck (Hôpital Maritime).
Surveillance : M. Grimbert.
1 interne comptable, logé.
Bibliothèque : subvention annuelle de 150 francs.

Bicêtre (Hospice) : 78, rue de Kremlin.
Pharmacien : M. Berthoud.
6 internes, non logés.
Indemnités : déplacement, 300 francs; logement 600 francs; fondation Vallée, 400 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 100 francs.

Bichat (Bastion 39) : Boulevard Ney.
Pharmacien : M. François.
3 internes : non logés.
Indemnités : déplacement, 300 francs; logement 600 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 50 francs.

Boucicaut : 62, rue de la Convention.
Pharmacien : M. Tiffeneau.
2 internes, logés.
Indemnités : déplacement, 300 francs; service d'accouchements, 300 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 50 francs.

Bretonneau : 2, rue Carpeaux.
Pharmacien : M. André.
4 internes, non logés.
Indemnités : déplacement, 300 francs; logement, 600 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 50 fr.

Brévannes : Limeil-Brévannes (Seine-et-Oise).
Surveillance : M. Bougault, pharmacien de Trousseau.
1 assistant (1), ni nourri, ni logé; appointements : 250 francs par mois; indemnité de logement, 800 francs .
2 internes, logés et nourris.
Bibliothèque : subvention annuelle de 50 francs.

Broca : 111, rue Broca.
Pharmacien : M. Delépine.
4 internes, non logés.

(1) Les assistants en pharmacie sont des pharmaciens de dispensaire nommés, à titre provisoire, pour remplacer un interne comptable.

Indemnité : logement, 600 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 50 francs.

Broussais : 90, rue Didot.
Pharmacien : M. Hérissey.
3 internes, non logés.
Indemnités : déplacement, 300 francs; logement, 600 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 80 francs.

Charité : 47, rue Jacob.
Pharmacien : M. Guinochet.
8 internes, non logés.
Indemnités : logement, 600 francs; service d'accouchements, 300 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 200 francs.

Claude-Bernard (Ancien Aubervilliers) : Porte d'Aubervilliers.
Surveillance : M. François, pharmacien de Bichat.
2 internes, logés.
Indemnités : déplacement, 300 francs; contagion, 300 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 120 fr.
Laboratoire.

Cochin (1) : 47, rue du Faubourg Saint-Jacques.
Pharmacien : M. Cousin.
4 internes, non logés.
Indemnités : logement : 600 francs; service de gynécologie, 400 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 100 fr.
Collection de matière médicale.

Cochin annexe (1) (ancien Hôpital du Midi ou Hôpital Ricord) : 111, Boulevard Port-Royal.
Surveillance : M. Cousin, pharmacien de Cochin.
3 internes, non logés.
Indemnités : logement, 600 francs; consulta-

(1) Les hôpitaux Cochin et Cochin annexe seront prochainement réunis et ne comprendront qu'une seule salle de garde, avec laboratoire spécialement réservé aux Internes en Pharmacie.

tion externe du matin, 300 francs; consultation du soir, 5 francs par jour pour l'interne de garde.

Bibliothèque : Subvention annuelle de 80 francs.

Dubois (Maison municipale de Santé) : 200, Faubourg Saint-Denis.

Pharmacien : M. Sommelet.

4 internes, non logés.

Indemnités : logement, 600 francs; indemnité annuelle spéciale de 200 francs.

Bibliothèque : Subvention annuelle de 100 fr.

Enfants-Assistés (Hospice) : 74, rue Denfert-Rochereau.

Surveillance : M. Béhal, pharmacien de la Maternité.

1 interne comptable, non logé.

Indemnité de logement : 600 francs.

Bibliothèque : Subvention annuelle de 50 francs.

Enfants-Malades : 149, rue de Sèvres.

Pharmacien : M. Sonnié-Moret.

8 internes, dont 5 logés.

Indemnités : logement, 600 francs; service d'ophtalmologie, 400 francs.

Bibliothèque : Subvention annuelle de 125 fr.

Hérold : 5, Place du Danube.

Pharmacien : M. Goris.

3 internes, non logés.

Indemnités : déplacement, 300 francs; logement, 600 francs.

Bibliothèque : Subvention annuelle de 50 francs.

Hôtel-Dieu : 1, Place du Parvis Notre-Dame.

Pharmacien : M. Villejean.

10 internes, logés et un provisoire non logé.

Indemnité : service d'accouchements, 300 fr.

Bibliothèque : Subvention annuelle de 150 fr.

Collection de matière médicale.

Ivry (Hospice) : 7, Avenue de la République, Ivry.

Pharmacien : M. Richaud.

2 internes logés.

Indemnités : déplacement, 300 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 100 fr.
Laboratoire.

Laënnec : 42, rue de Sèvres.
Pharmacien : M. Bourquelot.
6 internes, non logés.
Indemnité : logement, 600 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 100 fr.

Lariboisière : 2, rue Ambroise-Paré.
Pharmacien : M. Patein.
11 internes, non logés.
Indemnités : logement, 600 francs, service d'accouchements, 300 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 150 fr.

La Rochefoucauld (Maison de retraite) : 15, Avenue d'Orléans.
Surveillance : M. Cousin, pharmacien de Cochin.
1 interne comptable, non logé.
Indemnité : logement, 600 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 50 francs.

Maternité et Clinique Baudelocque : 119, Boulevard Port-Royal.
Pharmacien : M. Béhal.
3 internes, non logés.
Indemnité : logement, 600 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 50 francs.

Ménages (Maison de retraite) : 25, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Issy.
Surveillance : M. Sonnié-Moret, pharmacien des Enfants-Malades.
1 assistant, non logé (1).
Indemnité de logement : 800 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 50 francs.
Laboratoire.

Necker : 151, rue de Sèvres.
Pharmacien : M. Meillière.

(1) Voir note page 107.

7 internes, non logés.
Indemnité : logement, 600 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 50 francs.
Laboratoire.

Pitié : 1, rue Lacépède.
Pharmacien : M. Lafont.
7 internes, non logés.
Indemnités : logement, 600 francs; service d'accouchements, 300 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 100 fr.
Laboratoire.
Collection de matière médicale.

Saint-Antoine : 203, rue du Faubourg Saint-Antoine.
Pharmacien : M. Héret.
11 internes, non logés.
Indemnités : logement, 600 francs; service d'accouchements, 300 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 100 fr.

Saint-Louis : 40, rue Bichat.
Pharmacien : M. Portes.
11 internes, non logés.
Indemnités : logement, 600 francs; service de médecine provisoire, 400 francs; service d'accouchements, 300 francs; pavillon Gabrielle, 133 fr. 33; salle Emery, 66 fr. 66.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 200 fr.

Salpêtrière : 47, boulevard de l'Hôpital.
Pharmacien : M. Viron.
7 internes, non logés.
Indemnités : logement, 600 francs; consultation externe, 400 francs.
Bibliothèque : Subvention annuelle de 200 fr.
Collection de matière médicale et de minéralogie.
Laboratoire.

Tarnier (Clinique d'Accouchements) : 89, rue d'Assas.
Surveillance : M. Béhal, pharmacien de la Maternité.
1 interne comptable, logé.

Laboratoire.

Tenon : 4, rue de la Chine.

Pharmacien : M. Guerbet.

11 internes, dont 8 logés.

Indemnités : déplacement, 300 francs; logement, 600 francs; service d'accouchements, 300 francs.

Bibliothèque : Subvention annuelle de 100 fr.

Laboratoire : Subvention annuelle de 170 fr.

Trousseau : 158, rue Michel-Bizot.

Pharmacien : M. Bougault.

4 internes, non logés.

Indemnités : déplacement, 300 francs; logement : 600 francs.

Bibliothèque : Subvention annuelle de 50 francs.

Laboratoire.

Concours des Prix de l'Internat

Comme nous l'avons indiqué à propos des renseignements généraux sur l'Internat, un concours a lieu tous les ans pour les prix à décerner aux internes en pharmacie. Ce concours a lieu au commencement de juin. Une affiche spéciale en fixe tous les ans l'époque exacte tout en rappelant les conditions.

Le jury est composé de cinq membres, dont quatre pharmaciens des hôpitaux et un pharmacien de la ville.

Les épreuves sont divisées en épreuves d'admissibilité et épreuves définitives.

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° Une composition écrite portant sur la pharmacie, la chimie ou l'histoire naturelle, et pour laquelle il est accordé trois heures;

2° Une épreuve pratique ayant pour objet la reconnaissance de dix préparations pharmaceutiques proprement dites, et une dissertation sur le moyen d'obtenir une ou plusieurs d'entre elles désignées par le jury; il est accordé dix minutes à chaque candidat pour cette épreuve.

Les épreuves définitives sont :

1° Une épreuve orale portant sur la pharmacie et la chimie, pour laquelle il est accordé dix minutes, après dix minutes de réflexion;

2° Une épreuve consacrée à la reconaissance de vingt plantes et substances appartenant à l'histoire naturelle et à la chimie pharmaceutique, choisies à l'avance par le jury, et pour laquelle cinq minutes sont accordées à chaque candidat.

Le maximum des points à attribuer aux candidats des deux divisions pour ces épreuves est fixé ainsi :

Pour la composition écrite. . . . . 45 points.
Pour l'épreuve pratique . . . . . 20 —
Pour chacune des deux épreuves définitives . . . . 20 —

Un sujet de composition différent est donné aux élèves de chaque division; il doit, pour chacune, être tiré au sort entre trois questions préparées à l'avance.

Les compositions sont lues publiquement par leurs auteurs, en présence du jury, et classées, à la fin de chaque séance, à l'aide de points dont le maximum est fixé plus haut.

Les lectures des compositions achevées, il est dressé, pour chaque division, un tableau sur lequel tous les élèves sont classés d'après le nombre de points qu'ils ont obtenus.

Le jury indique, en regard du nom de chaque élève, s'il lui paraît avoir profité des enseignements qu'il a reçus et s'il est d'avis qu'il mérite d'être continué dans son service.

La liste des élèves admis à subir les épreuves définitives ne pourra comprendre plus de douze candidats.

Les récompenses accordées à la suite de ce concours, sont mentionnées dans les Renseignements généraux sur l'Internat.

QUESTIONS DONNÉES AUX DERNIERS CONCOURS

1re DIVISION (MÉDAILLE D'OR)

Questions écrites

1889. — Amines. Sirops de sucs. Ombellifères.

1890. — Ethérification. Préparations de digitale. Classification des mammifères.

1891. — Fonctions chimiques. Préparations de gentiane. Rubiacées.

1892. — Principes généraux de classification des matières suerées. Caractères généraux des huiles et graisses employées en pharmaeie et recherche de leurs falsifications. Histoire naturelle de la cantharide.

1893. — De la fonetion aleool. Des hémiptères.

1894. — Dosage de l'azote minéral et organique. Préparations d'aconit. Bactériacées.

1895. — Urées. Solutions antiseptiques. Ruminants.

1896. — Préparations de seigle ergoté. Nitriles; carbylamines. Tige des acotylédones.

1897. — Reptiles. Préparation des huiles essentielles. Equivalents, atomes, moléeules.

1898. — Les acides-alealis dérivés du glycol. Ombellifères et leurs préparations pharmaceutiques.

1899. — Glucosides non azotés. Pepsine et peptones pepsiques. Cestodes.

1900. — Dérivés chlorés, bromés et iodés du méthane. Gazes et eotons médieamenteux. Des Rutacées.

1901. — Aniline, toluidine. Sérums. Renonculacées.

1902. — Acides-phénols et leurs dérivés employés en pharmacie. Vaseline et lanoline. Reproduction chez les fougères.

1903. — Nitriles et carbylamines. Injections hypodermiques; insister sur les modes de stérilisation. Malvacées.

1904. — Ethers-sels. Diastase, pepsine, pancréatine. Les Hyménoptères.

1905. — Méthodes générales d'hydrogénation. Méthodes de stérilisation. Pancréas et ses fonctions.

Etaient dans l'urne : Dextrose. Acide cyanhydrique. Phagoeytose. Lichens et symbiose végétale. Essais d'identité et titrage des extraits. Incompatibilités en pharmaeie.

1906. — Amides à fonction simple. Essai des extraits. Les Orehidées.

Dans l'urne : Acides monoxybenzoïques et leurs

dérivés. Acides bibasiques de la série grasse. Préparation des huiles essentielles. De la distillation en pharmacie. Des diptères. Levures.

1907. — Généralités sur les amino-acides. Sérums artificiels. Protozoaires parasites.

Dans l'urne : Combinaisons organiques de l'arsenic. Méthodes d'oxydation en chimie organique, Médicaments opothérapiques. Préparations de digitale. Gymnospermes. Le foie et ses fonctions.

Questions d'oral

1891. — Acides lactiques. Extraits de ciguë.

1892. — Oxyde de carbone, recherche toxicologique. Des émulsions.

1893. — Sels de baryte et de strontiane employés en pharmacie.

1894. — Recherche toxicologique de la strychnine et de la morphine.

1895. — Ozone et eau oxygénée. De la dissolution.

1896. — Lait et présure. Sulfonal et trional.

1897. — Procédés généraux employés pour la recherche des alcaloïdes végétaux. De la stérilisation.

1898. — Pepsine. Aluns.

1899. — Eau oxygénée. Préparations de kola.

1901. — Historique de la préparation de l'indigo. Sucs de fruits.

1902. — Dérivés organiques de l'arsenic. Clarification.

1903. — Chlorhydrate de cocaïne. Peptones.

1904. — Gayacol. Préparations d'ipéca.

1905. — Acide formique et formiates. Extrait de digitale.

1906. — Peptones. Recherche et dosage de l'acide azotique et des azotates.

1907. — Lécithines. Cotons médicamenteux.

Dissertations

1891. — Tannin.
1892. — Thymol.
1894. — Résorcine.
1898. — Salol.
1899. — Lanoline.
1900. — Acide salicylique.
1901. — Salol.
1902. — Extrait de digitale.
1903. — Essence de citron.
1904. — Eau distillée.
1905. — Eau oxgygénée.
1906. — Thymol.
1907. — Extrait de valériane.

Internes lauréats depuis 1887

1887	MM. Choay.
1888	Guerbet.
1889	Moureu.
1890	Lafay.
1891	Desgrez.
1892	Thoury
1893	(non décerné).
1894	Michel.
1895	Richaud.
1896	Blaise.
1897	Valeur.
1898	Loiseau.
1899	Hérissey
1900	Tiffeneau.
1901	Sevin.
1902	Sommelet.
1903	André.
1904	Lévêque.
1905	Lecoq.
1906	Souèges.
1907	Couroux.

2e DIVISION (MÉDAILLE D'ARGENT)

Questions écrites

1889. — Acide phosphorique, son dosage. Hydrolats. Androcée.

1890. — Séparation et dosage des métaux précipitables par l'hydrogène sulfuré et dont les sulfures sont solubles dans le sulfhydrate d'ammoniaque. Préparations de rhubarbe. Chlorophylle et sa fonction.

1891. — Chaux et chlorure de chaux. Préparations tirées de l'opium. Produits fournis par les Polygonées.

1892. — Aluminium et alumine. Préparations de digitale. De l'inflorescence.

1893. — Séparation des métaux précipitables en liqueur acide par l'hydrogène sulfuré. Distillation. Fécondation chez les végétaux.

1894. — Dosage du soufre dans ses diverses combinaisons. Eaux distillées. Fonctions de la racine.

1895. — Ozone et eau oxygénée. Des solutions. De la graine.

1896. — Sucs acides. Recherche et dosage des matières albuminoïdes et du sucre dans les liquides pathologiques. Tige des monocotylédones.

1897. — Caractères distinctifs et séparation du bismuth, de l'arsenic et de l'antimoine. Préparation des gazes médicamenteuses. Classification des fruits.

1898. — Composés hydrogénés de l'arsenic. Préparations de digitale. Fonction chlorophyllienne.

1899. — Plomb. Reproduction chez les cryptogames vasculaires. Préparation des extraits.

1900. — Azotates employés en pharmacie. Distillation. Fruit.

1901. — Zinc et ses composés minéraux et organiques. Conservation et altération des médicaments galéniques. Ruminants.

1902. — Dosage et toxicologie de l'arsenic et de l'antimoine. Gélatine et ichthyocolle. Sang, composition et coagulation.

1903. — Généralités sur les chlorures métalliques. Gazes et cotons médicamenteux; préparation et essai. Germination.

1904. — Hydrogène sulfuré. Essai de l'eau oxygénée, du sirop de sulfate de strychnine, de l'iodoforme et de la gaze iodoformée. L'androcée.

1905. — Chlorures décolorants et leur titrage. Préparations galéniques de belladone. La feuille.

Dans l'urne : Eau oxygénée et peroxyde de sodium. Recherche toxicologique du mercure et du plomb. Pollen. Solanées et leurs affinités. Préparations galéniques de digitale. Préparations galéniques d'opium.

1906. — Recherche et dosage de l'acide phosphorique et des phosphates. Préparations de gentiane. Les Ruminants.

Dans l'urne : Argent et ses composés. Magnésium, de l'emploi de ses sels dans la grande industrie. Macération et lixiviation. Emulsions. Etamine et pollen. La corolle, son importance au point de vue de la classification.

1907. — Méthodes de dosage de l'azote libre et combiné. Excipients pour pommades. Digestion intestinale.

Dans l'urne : Fluor, acide fluorhydrique, fluorures. Cyanures métalliques. Formes pharmaceutiques de l'arsenic. Préparation et mode d'essai des extraits aqueux. De l'ovule. Du réceptacle de la fleur.

Questions d'oral

1891. — Bromures. Onguent de la Mère.

1892. — Ferrocyanures. Sirops de sucs.

1893. — Phosphore. Collodion.

1894. — Permanganate de potasse. Suppositoires et ovules.

1895. — Toxicologie du mercure. Vaseline.

1896. — Caractères analytiques des sels de fer. Gazes iodoformées et phéniquées.

1897. — Recherche et dosage des matières albuminoïdes urinaires. Farine de moutarde.

1898. — Sulfonal, trional, tétronal. Gazes iodoformées.

1901. — Acide benzoïque. Gazes médicamenteuses.

1902. — Préparations galéniques de valériane. Morphine.

1903. — Eau oxygénée. Vaseline.

1904. — Permanganates alcalins. Vins médicinaux.

1905. — Chloroforme et son essai. Préparations galéniques à base d'éther.

1906. — Cotons-poudres et collodions.

1907. — Dosage de l'azote urinaire autre que l'urée. Préparations d'ipéca.

Dissertations

1892. — Acide oxalique.
1893. — Chloroforme.
1894. — Salicylate de soude.
1895. — Chloral.
1896. — Huile de ricin.
1899. — Onguent citrin.
1900. — Kermès.
1901. — Emulsion de coaltar.
1902. — Extrait de rhubarbe.
1903. — Eau de laurier-cerise.
1904. — Extrait de valériane.
1905. — Perchlorure de fer.
1906. — Formol.
1907. — Tartrate borico-potassique.

Lauréats depuis 1891

1891 .... MM. Michel.
1892 .... Richaud.

1893	Lütz.
1894	Tête.
1895	Charon
1896	Duputel.
1897	Sorel.
1898	Guillaume.
1899	Sevin.
1900	Sommelet.
1901	Laurent.
1902	André.
1903	Malmanche.
1904	Souèges.
1905	Bagros.
1906 ....,.	Douris.
1907	Bernier.

CONCOURS

pour le grade de Pharmacien des Hôpitaux et Hospices Civils

Le jour et l'heure de l'ouverture du concours sont publiés par une affiche spéciale, ainsi que l'époque de l'inscription.

CONDITIONS DE L'ADMISSION AU CONCOURS ET FORMALITÉS A REMPLIR

Extrait du règlement sur le service de santé

Pour les places de pharmacien, les candidats ayant la qualité de Français sont seuls admis à concourir.

Sont admis au concours les élèves internes en pharmacie ayant exercé pendant trois ans au moins, en cette qualité, dans les hôpitaux et hospices civils de Paris.

Le Directeur de l'Administration peut, en outre, et par décisions spéciales, autoriser à concourir les pharmaciens de 1re classe qui lui présenteraient les garanties convenables.

Les candidats qui désirent prendre part au concours doivent se présenter au secrétariat général de l'Administration (service du personnel), pour obtenir leur inscription, en déposant leurs pièces et signer au registre ouvert à cet effet. Les candidats absents de Paris ou empêchés devront demander leur inscription par lettre chargée.

Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée par les affiches pour la clôture des listes ne peut être accueillie.

Le jury du concours est formé dès que la liste des candidats a été close.

Cinq jours après la clôture des listes d'inscription, chaque candidat peut se présenter au Secrétariat général de l'Administration pour connaître la composition du jury.

Si des concurrents ont à proposer des récusations, ils forment immédiatement une demande motivée par écrit, qu'ils remettent au Directeur de l'Administration. Si, cinq jours après le délai ci-dessus fixé, aucune demande n'a été déposée, le jury est définitivement constitué, et il ne peut être reçu de réclamations.

Tout degré de parenté ou d'alliance entre un concurrent et l'un des membres du jury, ou entre deux membres du jury, donne lieu à récusation d'office de la part de l'Administration.

Le jury du concours se compose de sept membres dont cinq sont pris parmi les pharmaciens des hôpitaux et hospices en exercice ou honoraires, et deux parmi les pharmaciens de la ville.

Les épreuves du concours sont réglées comme il suit :

Epreuves d'admissibilité. — 1° Une épreuve pratique consistant dans la reconnaissance de dix préparations pharmaceutiques proprement dites et dans une dissertation sur le mode par lequel on doit obtenir un ou plusieurs de ces médicaments désignés par le jury.

Il est accordé vingt minutes pour cette épreuve.

2° Une épreuve écrite qui portera obligatoirement sur la pharmacie, la chimie et l'histoire naturelle.

Il est accordé aux candidats, pour cette épreuve, quatre heures au moins et cinq heures au plus.

Epreuves définitives. — 1° Une épreuve verbale sur la pharmacie et la chimie dont la durée sera de vingt minutes après un temps égal de réflexion.

2° Une seconde épreuve pratique, consistant dans

une analyse qualitative d'un mélange de substances pharmaceutiques, et dans une relation écrite des résultats fournis par cette analyse, ainsi que des procédés employés pour les obtenir.

Trois heures au moins et cinq heures au plus seront accordées pour l'ensemble de cette épreuve.

3° Une épreuve pratique consistant dans la reconnaissance de trente plantes ou substances appartenant à l'histoire naturelle et à la chimie pharmaceutique, et dans une dissertation sur une ou plusieurs de ces substances qui seront désignées par le jury; quinze minutes seront accordées pour l'ensemble de cette épreuve.

Le maximum des points à attribuer pour chacune de ces épreuves est fixé ainsi qu'il suit :

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Pour l'épreuve pratique..........	20 points.
Pour l'épreuve écrite............	45 —

ÉPREUVES DÉFINITIVES

Pour l'épreuve verbale...........	20 points.
Pour l'analyse chimique..........	30 —
Pour l'épreuve pratique..........	20 —

Dans tous les cas où un concours est prescrit par les dispositions du présent règlement pour la nomination des pharmaciens, les épreuves auxquelles les concurrents sont soumis se divisent en deux séries toutes les fois que le nombre des candidats dépasse cinq pour une place, huit pour deux places et dix pour trois places.

Les épreuves de la première série sont communes à tous les candidats.

Les épreuves de la seconde série sont subies seulement par les candidats qui ont été déclarés admissibles.

Pour déterminer les candidats admis à prendre part aux épreuves de la deuxième série, le jury, deux jours

après que les concurrents ont subi les épreuves de la première série, dresse, d'après le nombre de points obtenus, une liste de candidats composée de cinq, huit ou dix noms, selon que le concours a pour objet une, deux ou trois places.

Le jugement définitif porte sur l'ensemble des épreuves de la première et de la deuxième série.

QUESTIONS DONNÉES AUX CONCOURS

1874. — 1er CONCOURS. — *Ecrit :* De l'acide azotique et de son action sur les substances organiques. Des préparations pharmaceutiques dont la cantharide est la base. Des hyménoptères et de leurs produits.

Oral : Acide arsénieux. Des préparations pharmaceutiques de la valériane.

1874. — 2e CONCOURS. — *Ecrit :* Du phénol. Des rheums et de leurs produits.

Oral : Examen chimique de l'urine et en particulier du dosage de l'urée.

1877. — *Ecrit :* De l'eau aux trois points de vue, chimique, pharmaceutique et naturel.

Oral : Acide oxalique. Des préparations de la cantharide.

1878. — 1er CONCOURS. — *Ecrit :* De la conservation des médicaments. Action de l'eau sur les combinaisons salines. Des arachnides : acarus de la gale en particulier.

Dissertations : Emplâtre simple. Vin antiscorbutique.

Oral : Des sexquioxydes et de leurs dérivés employés en pharmacie.

1878. — 2e CONCOURS. — *Ecrit :* Du phosphore, ses combinaisons hydrogénées et organiques. De la distillation. Des insectes et de leur classification.

Oral : Acide tartrique et ses dérivés, au point de vue physique et pharmaceutique.

1878. — 3e Concours. — *Ecrit :* Du chlore. Histoire naturelle du carbone. De la dissolution.

Oral : Des alcools. De la quinine.

1880. — *Ecrit :* Action de l'acide azotique sur les matières organiques. Des tisanes. Des renonculées.

Oral : Des acides tartriques. De la préparation des huiles fixes .

1881. — *Ecrit :* Des phénols. Des fumigations. Des graminées.

Dissertations : Extrait d'opium. Emplâtre simple. Racine d'aconit. Cloportes.

Oral : Des combinaisons du fer avec l'oxygène. Des sirops de sucs de fruits.

1882. — *Ecrit :* Composés hydrogénés et organiques du soufre. Essai des vins et de leur emploi en pharmacie. Organes reproducteurs des acotylédones.

Dissertations : Salicylate de soude. Belladone.

Oral : Recherche et dosage de l'azote. Huile de ricin.

1883. — *Ecrit :* Des composés cyaniques. Préparation des huiles essentielles. Des abeilles et de leurs produits.

Dissertations : Sirop de quinquina. Tartrate borico-potassique. Sulfure d'antimoine.

Oral : Acide benzoïque. Essai du lait.

1884. — *Ecrit :* Des Solanées vireuses au triple point de vue chimique, naturel et pharmaceutique.

Oral : Des carbonates de soude. Huiles des Euphorbiacées.

1885. — *Ecrit :* Des alcaloïdes fournis par le genre Cinchona. Des émulsions. Des Coléoptères et des Cantharides en particulier.

Dissertations : Extrait de seigle ergoté. Poudre de belladone. Sauge.

Oral : Potasse et soude. Préparations opiacées inscrites au codex.

1886. — *Ecrit :* Oxydation des alcools. Prépara-

tions de valériane. Fécondation chez les gymnospermes.

Dissertations : Extrait de gayac. Vaseline. Baume tranquille. Créosote.

Oral : 1° Des phosphates. De la pepsine. 2° Des acides oxybenzoïques. Moutardes blanche et noire.

1887. — *Ecrit :* Acariens. Vins Médicinaux. Cyanogène, composés oxygénés et sulfurés.

Oral : Dosage de l'azote. Des mellites.

Dissertations : Essence de térébenthine. Glycérine. Scammonée.

1888. — 1er Concours. — *Ecrit :* Composés azotés de la benzine et du toluène. Des Euphorbiacées. Altérations des médicaments galéniques.

Oral : Dissociation. Extrait de seigle ergoté.

Dissertations : Essence de thym. Fer chrômé.

1889. — *Ecrit :* Des strychnos au triple point de vue de l'histoire naturelle, de la chimie et de la pharmacie.

Oral : Glycérine et préparations de digitale.

Dissertations : Crème de tartre. Pyrolusite.

1897. — *Ecrit :* Généralités sur les acides et alcools. Des carbonates naturels. Emulsions.

Oral : Composés oxygénés de l'antimoine. Ozone. Oxydes de manganèse.

Dissertations : Peptone. Gaze iodoformée. Mercuriale.

1902. — *Ecrit :* Acide azotique et méthodes générales de nitration en chimie organique. Oxydases; leur rôle en pharmacie. Principes généraux de la classification des mammifères.

Oral : Essai des eaux potables. Amidon et amylase. Caféine et théobromine. Des laits fermentés.

Dissertations : Huile de foie de morue. Spath d'Islande.

Analyse : bromure d'ammonium; formiate de baryum; azotate de strontium; traces de chaux et de chlorures.

1904. — 1er Concours. — *Ecrit :* Des acétones.

Préparation, caractères et essais de l'extrait d'ipéca, de l'emplâtre vésicatoire et des cacodylates. Formation de l'œuf dans les phanérogames.

Oral : Albumines urinaires. Granules et granulés.

Dissertations : Poudre de belladone. Eponge.

Analyse : Sulfate de zinc; phosphate de magnésie; tartroborate de potasse.

2e CONCOURS. — *Ecrit :* Aluminium. Préparations opothérapiques. Fonction chlorophyllienne.

Oral : Acides lactiques. Préparations galéniques de kola.

Dissertations : Formol. Ichtyocolle.

Analyse : Carbonate de lithine; carbonate de chaux; salicylate de bismuth; bromhydrate de quinine.

3e CONCOURS. — *Ecrit :* Hydrazine et hydrazines substituées. Pepsines et peptones pepsiques. Du tissu sécréteur chez les végétaux.

Oral : Sucre de lait. Emplois pharmaceutiques de l'acide carbonique.

Dissertations : Gaze au salol. Graines de ricin.

Analyse : Chlorure de cadmium; borate de magnésie; sulfate de zinc; sulfate d'alumine; acide arsénieux.

1907. — *Ecrit :* Magnésium et ses composés. Préparations galéniques des solanées. Caractères généraux des insectes.

Oral : Fermentations lactique et butyrique. Préparations de rhubarbe.

Dissertations : Tannins. Gentiane.

Analyse : Oxalate de baryte; chlorure de baryum; phosphate de chaux; phosphate d'alumine; sulfate de zinc; sulfate de manganèse.

CONCOURS

pour le grade de Pharmacien des Asiles d'Aliénés de la Seine

Les pharmaeiens des asiles de la Seine sont nommés au eoncours. Sont admis à prendre part au coneours les internes en pharmaeie ayant exereé trois ans au moins dans les Asiles d'Aliénés de la Seine ou dans les Hôpitaux de Paris. En outre, le Préfet de la Seine peut autoriser à coneourir les pharmaeiens de 1re elasse qui lui présenteraient les garanties convenables.

Pièces à fournir. — Acte de naissance. Extrait du easier judiciaire. Pièces eonstatant qu'ils ont été internes pendant trois ans. Certifieat de bonnes vie et mœurs.

Le jury du eoncours comprend trois pharmaeiens des Asiles, trois pharmaeiens des Hôpitaux et un pharmacien exerçant à Paris.

Les épreuves sont les mêmes que eelles du coneours de pharmaeien des Hôpitaux.

Les élèves en pharmaeie nommés pharmaciens des Asiles et non encore pourvus du diplôme de pharmacien de 1re elasse doivent justifier de son obtention dans le délai d'un an à dater du jour de leur entrée en fonctions.

CONCOURS

pour l'emploi de Chef des Laboratoires de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux

Art. 201. — Les candidats au concours pour l'emploi de chef des Laboratoires de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et ne pas avoir dépassé l'âge de trente-cinq ans.

Ils doivent, en outre, être pourvus du diplôme de pharmacien de première classe.

Ils doivent produire à l'appui de leur inscription :

1° Un extrait de leur acte de naissance;

2° Leur diplôme de pharmacien.

Les candidats ne pourront d'autre part être admis à se faire inscrire qu'après avoir justifié de leurs antécédents et de leur moralité.

Art. 202. — Le jury du concours se compose de cinq membres, savoir :

1° Le Directeur de la Pharmacie Centrale, pharmacien en chef des Hôpitaux, président;

2° Un professeur de chimie à la Faculté de Médecine;

3° Deux pharmaciens des Hôpitaux et un pharmacien de la ville.

Art. 203. — Les épreuves du concours sont réglées comme il suit :

1° Une composition écrite sur la préparation des médicaments pour la rédaction de laquelle il sera accordé trois heures;

2° Une épreuve pratique consistant dans la reconnaissance de vingt médicaments, dont dix galéniques et dix chimiques, avec dissertation sur le mode de

préparation de l'un ou de deux de ces médicaments désignés par le jury. Quinze minutes seront accordées pour l'ensemble de cette épreuve;

3° Une seconde épreuve pratique portant sur l'essai et le dosage des médicaments. Il sera accordé aux candidats pour cette épreuve trois heures au moins et quatre heures au plus.

Le maximum des points attribués pour chacune de ces épreuves est fixé ainsi qu'il suit :

Pour la composition écrite.........	30 points.
Pour la reconnaissance des médicamts.	30 —
Pour l'épreuve pratique............	30 —

Indemnité. — Le Chef des Laboratoires de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux a un traitement variant de 4.000 à 4.800 francs par an.

CONCOURS

pour l'emploi de Sous-Chef des Laboratoires à la Pharmacie Centrale des Hôpitaux

Sont admis au concours pour la place de Sous-Chef des Laboratoires de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.

1° Les anciens internes en pharmacie des Hôpitaux pourvus du diplôme de pharmacien de 1re classe.

2° Les internes en exercice ayant au moins douze inscriptions à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris ou ayant obtenu la médaille d'or.

Dans le cas où le candidat présenté par le jury serait un interne en exercice non encore pourvu du diplôme de pharmacien de 1re classe, il aurait à justifier de ce diplôme dans un délai de deux années à partir de sa nomination; à défaut de cette justification et sur une simple mise en demeure, il serait considéré comme démissionnaire.

Les candidats qui désirent prendre part au concours doivent se présenter au Secrétariat général de l'Administration pour obtenir leur inscription par lettre chargée.

Ils doivent produire à l'appui de leur inscription :

1° Un extrait de leur acte de naissance;

2° Soit leur diplôme de pharmacien, soit leur feuille d'inscription à l'Ecole de pharmacie de Paris, s'ils ne sont pas encore pourvus de ce diplôme.

Ils ne pourront d'autre part être admis à se faire inscrire qu'après avoir justifié de leurs antécédents et de leur moralité.

Toute demande d'inscription faite après l'époque

fixée par les affiches pour la clôture du registre ne peut être accueillie.

Le jury du concours est formé dès que la liste des candidats a été close.

Cinq jours après la clôture des listes d'inscription, chaque candidat peut se présenter au Secrétariat général de l'Administration pour connaître la composition du jury.

Si des concurrents ont à proposer des récusations, ils forment immédiatement une demande motivée et par écrit, qu'ils remettent au Directeur de l'Administration. Si cinq jours après le délai ci-dessus fixé aucune demande n'a été déposée, le jury est définitivement constitué et il ne peut plus être reçu de réclamations.

Tout degré de parenté ou d'alliance entre un concurrent et l'un des membres du jury ou entre deux membres du jury donne lieu à une récusation d'office de la part de l'Administration.

Le jury du concours pour la place de Sous-Chef des Laboratoires de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux et Hospices civils de la ville de Paris se compose de cinq membres, savoir :

1° Le Directeur de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux, pharmacien en chef des Hôpitaux, président;

2° Un professeur ou agrégé de l'Ecole de Pharmacie;

3° Deux pharmaciens des Hôpitaux;

4° Un pharmacien de la ville, membre de la Société de Pharmacie et autant que possible membre de l'Académie de Médecine (section de pharmacie ou section de physique et chimie médicales).

Les épreuves du concours seront divisées conformément aux dispositions du règlement sur le service de santé en épreuves d'admissibilité et en épreuves définitives, si le nombre des concurrents est supérieur à cinq.

Les épreuves d'admissibilité comprendront :

1° Une épreuve sur titres consistant dans l'appré-

ciation du jury et avant l'ouverture du concours des titres et travaux antérieurs des candidats.

2° Une composition écrite portant sur la physique et sur la chimie appliquées à la pharmacie pour la rédaction de laquelle il sera accordé quatre heures.

3° Une épreuve orale sur un sujet de pharmacie chimique; il sera accordé aux candidats dix minutes pour traiter la question après dix minutes de réflexion.

Les épreuves définitives ne comprendront qu'une seule épreuve, savoir :

Une épreuve pratique consistant en :

1° Une analyse qualitative d'un ou plusieurs mélanges de produits chimiques employés en pharmacie;

2° Un essai avec dosage d'un ou plusieurs médicaments;

3° Une dissertation sur la méthode employée pour cette analyse et cet essai et les résultats obtenus. Cette dissertation aura lieu immédiatement après l'épreuve.

Il sera accordé huit heures pour l'ensemble de cette épreuve et dix minutes au plus pour la dissertation.

Le maximum des points à attribuer pour chacune des épreuves est fixé ainsi qu'il suit :

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Pour l'épreuve sur titres..........	10 points.
Pour la composition écrite........	30 —
Pour l'épreuve orale.............	15 —

ÉPREUVES DÉFINITIVES

Pour l'épreuve pratique	Analyse	20 pts.
	Essai et dosage.	20 —
	Dissertation	5 —

Indemnité. — Les Sous-Chefs des Laboratoires de la Pharmacie Centrale ont un traitement qui varie de 2.700 à 3.000 francs par an.

CONCOURS

pour l'emploi d'Elève en Pharmacie des Dispensaires de l'Assistance Publique

Ce concours a été inauguré en 1906.

Les jours et heures d'inscription sont annoncées par voie d'affiche.

CONDITIONS DU CONCOURS

Tout candidat qui désire prendre part à ce concours doit être âgé de vingt ans au moins et de 27 ans au plus au premier janvier de l'année du concours et justifier d'au moins quatre inscriptions de scolarité.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

1° Acte de naissance;

2° Certificat de revaccination;

3° Certificat de bonnes vie et mœurs;

4° Certificat délivré par l'Ecole de Pharmacie et constatant que le candidat a, d'une part, subi avec succès son premier examen de fin d'année et, d'autre part, qu'il est encore en cours d'études.

Le jury du concours se compose de cinq membres tirés au sort, savoir :

1 pharmacien des hôpitaux et hospices;

3 pharmaciens des dispensaires;

1 pharmacien de la ville.

Les conditions et délais de récusation de l'un des membres du jury sont les mêmes que pour le concours pour le grade de pharmacien des hôpitaux.

Les épreuves du concours sont réglées de la façon suivante :

1° *Épreuve écrite*, portant sur la pharmacie galénique, la chimie et l'histoire naturelle appliquées à la pharmacie. Il est accordé trois heures pour cette épreuve. Le maximum des points à attribuer aux candidats est de 40, savoir :

20 pour la pharmacie galénique;
10 pour la chimie;
10 pour l'histoire naturelle.

2° *Épreuve de reconnaissance* de 10 plantes et substances appartenant à l'histoire naturelle et à la chimie pharmaceutique, et de 10 préparations pharmaceutiques proprement dites, ainsi que dans *une dissertation* sur la manière d'obtenir l'une de ces préparations désignée par le jury. Il est accordé vingt minutes pour cette épreuve. Le maximum des points à accorder aux candidats est de 30, savoir :

10 pour la reconnaissance des simples;
10 pour la reconnaissance des médicaments;
10 pour la dissertation.

3° *Épreuve pratique*, consistant dans la préparation d'un médicament indiqué par le jury, et commun à tous les candidats appelés dans la même séance. La durée de cette épreuve est fixée par le jury et ne peut dépasser deux heures. Le maximum des points à attribuer aux candidats est de 40.

AVANTAGES ATTRIBUÉS AUX ÉLÈVES EN PHARMACIE DES DISPENSAIRES

Les élèves nommés à la suite du concours sont appelés à entrer en fonctions *au fur et à mesure des vacances*.

La durée de leurs fonctions est fixée à un an, mais ils peuvent être maintenus successivement pendant une deuxième et une troisième année sur la proposition des pharmaciens.

Les élèves des dispensaires sont subordonnés, sous le rapport du service pharmaceutique au pharmacien

du dispensaire, et, sous le rapport administratif, au Secrétaire-Trésorier du Burcau de Bienfaisance auquel cst rattaché le dispensaire.

Ils concourent à la préparation et à la distribution des médicaments, sous la surveillance et la responsabilité du pharmacien. Ils font le relevé journalier des ordonnances et des bons.

Les élèves en pharmacie des dispensaires reçoivent une indemnité variable suivant leur année d'exercice (1.200 francs pour la première année, 1.300 francs pour la deuxième et 1.400 pour la troisième). Ils n'ont droit ni au logement ni à la nourriture.

Tout élève qui obtient le diplôme de pharmacien pourra être maintenu en fonctions pendant une durée de trois mois, renouvelable s'il y a lieu, sans toutefois que le délai accordé puisse dépasser la fin de l'année d'exercice.

Aucun élève ne peut tenir de pharmacie en ville, ni faire le commerce de drogues simples ou composées, ou de plantes médicinales.

Association Confraternelle

DES INTERNES EN PHARMACIE DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

Cette Association, fondée en 1852, a pour but de resserrer les liens de confraternité qui unissent les anciens internes et les internes en exercice, de secourir les membres tombés dans le malheur, de venir en aide à ceux qui pourraient avoir besoin d'appui, et d'encourager les internes en exercice par la délivrance de prix ou de subventions leur permettant de poursuivre des travaux originaux.

Pour en faire partie, il faut avoir été nommé au concours interne titulaire, et verser une cotisation annuelle minimum de 5 francs, non exigible des internes en exercice. Cette cotisation annuelle peut être rachetée par une somme de 100 francs, versée en une ou deux fois, qui donne le titre de *membre perpétuel*. Le versement d'une somme d'au moins 500 fr. donne le titre de *membre bienfaiteur* (1).

Il est remis à chaque membre une carte personnelle, sorte de carte d'identité, consacrant son droit indiscutable au titre d'ancien interne en pharmacie des Hôpitaux de Paris, et un Annuaire donnant la liste de tous les anciens internes depuis 1851, par promotions et par départements.

L'Association décerne chaque année, dans son banquet du 15 mai, les récompenses suivantes :

(1) L'Association compte actuellement 9 membres bienfaiteurs, 75 membres perpétuels (dont tous les professeurs de l'Ecole anciens internes) et plus de 1000 membres titulaires.

1° Un prix d'une valeur de 150 francs à l'interne reçu premier au concours de l'internat;

2° Un prix d'une valeur de 50 francs à l'interne reçu second au même concours;

3° Un prix d'une valeur de 100 francs à l'interne ayant obtenu la médaille d'argent au concours des prix (1re division) de l'Assistance publique;

4° Un prix d'une valeur de 100 francs à l'interne ayant obtenu la médaille d'argent à ce même concours (2e division).

Ces prix sont représentés par des ouvrages ou des appareils scientifiques, au choix du candidat. Des diplômes en consacrent le souvenir.

Enfin, chaque année, une somme de 250 francs est mise à la disposition de un ou deux internes se livrant à des recherches originales.

PERSONNEL DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

Administration

MM. GUIGNARD, Directeur, Membre de l'Institut, O. ✲, ✪ I.
BOUCHARDAT, Assesseur, ✲, ✪ I.
E. MUSSON, Secrétaire, ✪ I.

Professeurs

MM.

JUNGFLEISCH, ✲, ✪ I.	Chimie organique.
BOUCHARDAT, ✲, ✪ I.	Hydrologie et minéralogie.
GUIGNARD, Membre de l'Institut, O ✲, ✪ I.	Botanique générale.
VILLIERS-MORIAMÉ, ✪ I.	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✪ I.	Pharmacie galénique.
GAUTIER, ✲, ✪ I.	Chimie minérale.
RADAIS, ✪ I.	Cryptogamie.
BÉHAL, ✲, ✪ I.	Toxicologie.
PERROT, ✪ I.	Matière médicale.
COUTIÈRE, ✪ I.	Zoologie.
BERTHELOT, ✪ I.	Physique.
GRIMBERT, ✪.	Chimie biologique.
MOUREU, ✪ I.	Pharmacie chimique.

Professeurs honoraires

M. MARCHAND, ✪ I. | M. RICHE, O ✲, ✪ I.

Agrégés en exercice

MM. LEBEAU, ✪ I.
GUERBET, ✪ I.
DELÉPINE, ✪ I.
TASSILLY, ✪ I.

MM. GUÉRIN, ✪ I.
LUTZ, ✪ I.
GUÉGUEN, ✪ I.

Chefs des Travaux pratiques

MM.

DEFACQZ, ✪ I.	Chimie générale.
COUSIN, ✪ A.	Chimie analytique.
PELTRISOT, ✪ A.	Micrographie.
MOURLOT, ✪ A.	Physique.
BARTHELAT, ✪ I.	Microbiologie.

Chef du Laboratoire des examens pratiques : M. N.... — *Bibliothécaire* : M. DORVEAUX, ✪ I. — *Percepteur des droits universitaires* : M. CAMPARGUE.

ÉCOLE DE PHARMACIE

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Temporairement, il y a en France deux catégories de pharmaciens : l'une de première classe, l'autre de seconde classe. En effet, la loi du 19 avril 1898 a décidé qu'il ne serait plus délivré qu'un seul diplôme de pharmacien : celui de première classe.

Toutefois, par disposition transitoire, elle a admis que pendant le délai de deux ans, à partir de la promulgation de la loi, les étudiants pourront s'inscrire au stage officinal en vue du diplôme de 2e classe conformément aux règlements actuellement en vigueur. Ce délai a expiré le 19 avril 1900.

La même loi a stipulé, en outre, que les pharmaciens de deuxième classe pourront désormais exercer sur tout le territoire de la République.

Durée des études. — Les études pour obtenir le diplôme de pharmacien durent six années : trois années de stage officinal et trois années de scolarité.

Stage Officinal. Inscriptions. — Le stage officinal est constaté au moyen d'inscriptions délivrées à Paris, au Secrétariat de l'Ecole, tous les jours, le dimanche excepté, de une heure à trois heures. Dans les départements, l'inscription doit être prise au greffe de la justice de paix du canton où réside l'élève.

Pour être admis à prendre la première inscription, le stagiaire doit avoir seize ans accomplis et être pourvu du grade de bachelier. L'inscription doit être prise dans la quinzaine qui suit l'entrée en offi-

cine sur la présentation d'un certificat de présence sur timbre délivré par le titulaire de la pharmacie à laquelle le stagiaire est attaché. Une expédition de l'inscription est délivrée à l'élève. Le droit perçu est d'un franc. L'inscription, quelle qu'en soit la date, doit être renouvelée au mois de juillet de chaque année; elle est soumise au visa du Secrétariat de l'Ecole à chaque changement d'officine par l'élève. Quand celui-ci quitte une officine il doit, dans le délai de quinzaine, faire enregistrer sa sortie au Secrétariat ou greffe qui a enregistré l'entrée. A chaque changement d'officine, il est tenu d'accomplir chacune dans le délai précité, les formalités exigées pour l'entrée et la sortie.

Toute période non régulièrement constatée est considérée comme nulle. Le stage ne peut être accompli concurremment avec le service militaire. Les inscriptions de stage sont périmées si l'élève néglige pendant trois ans, sauf le cas de service militaire, de prendre une inscription.

Il faut justifier de trois ans de stage régulier pour pouvoir subir l'examen de validation. Toutefois, les candidats reçus bacheliers pendant la session d'octobre-novembre peuvent se présenter au mois de juillet de la troisième année de stage.

En outre, des dispenses partielles (d'un an au maximum) sont accordées par le Ministre. Les demandes en doivent être formulées sur timbre du 1er au 15 juin pour la série de juillet, du 1er au 15 octobre pour celle de novembre; il faut y annexer toutes les pièces exigées pour s'inscrire à l'examen. Les élèves stagiaires en pharmacie ne sont astreints, en aucun cas, à l'immatriculation dans une école.

Examen de validation. — Les stagiaires qui justifient de trois années de stage régulier ou de dispenses correspondantes, subissent un examen de validation devant un jury spécial qui siège à l'Ecole deux fois par an dans la première semaine des mois de juillet et novembre.

Aucun candidat ne peut se présenter pour l'examen de validation devant deux établissements différents pendant la même session. Les candidats à l'examen de stage doivent adresser ou déposer au Secrétariat de l'Ecole, 48 heures avant d'être admis à retirer le bulletin de versement des droits, leur demande d'inscription accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance (sur timbre et légalisé);

2° S'ils sont mineurs, le consentement du père ou tuteur (sur timbre et légalisé);

3° Le diplôme de bachelier; aucune copie conforme n'est acceptée;

4° Certificat de bonnes vie et mœurs;

5° Extraits des inscriptions réglementaires justifiant des trois années de stage régulièrement accomplies, les dispenses de stage accordées;

6° Pièce établissant la situation militaire (livret, certificat de réforme ou d'ajournement), que l'élève soit soldat appelé ou ayant devancé l'appel.

En aucun cas et pour aucun motif, la somme représentant les droits de l'examen (25 fr. 25) ne peut être versée ou adressée au Secrétaire de l'Ecole qui n'a pas qualité pour la percevoir.

Ces droits sont acquittés à la caisse du Receveur des droits universitaires à Paris; à la caisse des trésoriers ou receveurs des finances, dans les départements.

Programme de l'examen de validation de stage. — L'examen de validation de stage comprend les épreuves suivantes :

1° Préparation d'un médicament composé galénique ou chimique inscrit au codex;

2° Une préparation magistrale;

3° Détermination de 30 plantes ou parties de plantes appartenant à la matière médicale et de 10 médicaments composés;

4° Questions sur diverses opérations pharmaceutiques.

Il est accordé quatre heures pour la première

épreuve et une demi-heure pour chacune des trois autres.

La procédure suivante détermine, à l'Ecole de Pharmacie de Paris, l'ordre et le mode d'exécution des diverses opérations de l'examen de stage :

1° Les élèves en répondant à l'appel qui leur sera fait par le Président du jury d'examen devront déposer les livres et manuscrits qu'ils auront apportés (Codex ou Formulaire);

2° Ils devront, avant de manipuler, faire la rédaction sommaire du mode opératoire en indiquant les substances nécessaires pour obtenir le médicament galénique ou chimique et la préparation magistrale attribuée à chacun d'eux, sans être obligés toutefois de donner l'indication des quantités de substances qu'ils auront à employer.

Dix minutes seront accordées pour cette rédaction qui sera remise au Président. A partir de ce moment, le codex seul sera à la disposition des candidats.

3° Les plantes fraîches ou sèches et les drogues simples seront choisies parmi celles qui sont le plus souvent employées en nature ou dans une préparation officinale.

Les plantes vertes seront prises parmi celles qui sont le plus en usage dans la pratique de la pharmacie.

Le candidat devra déterminer au minimum 20 substances simples et 5 médicaments composés. Pour les plantes et drogues simples, il devra, autant que possible, donner les noms français et latin et celui de la famille naturelle.

Dix minutes seront accordées pour cette épreuve.

Les questions posées aux candidats portent sur les préparations décrites au codex.

Jury. — Le jury est constitué par deux pharmaciens de première classe, sous la présidence d'un professeur ou agrégé de l'Ecole de Pharmacie.

Inscriptions. — L'élève qui commence ses études à l'école doit déposer au Secrétariat : 1° Son acte

de naissance; 2° Le certificat d'examen de validation de stage; 3° L'un quelconque des diplômes de bachelier; 4° S'il est mineur le consentement de son père ou tuteur l'autorisant à suivre les études pharmaceutiques; 5° Certificat de revaccination faite sous le contrôle de l'Ecole de pharmacie; 6° Certificat de bonnes vie et mœurs.

La revaccination est obligatoire pour tous les élèves nouveaux et est opérée *gratuitement*, au choix des intéressés, soit à l'Académie de médecine, rue Bonaparte, 16, les mardis, jeudis, samedis à 11 heures du matin, soit à l'Institut de vaccine animale, 8, rue Ballu, tous les jours de la semaine, de 1 heure à 5 heures. Avant de se rendre dans l'un ou dans l'autre de ces établissements, l'étudiant doit se munir d'un bulletin d'identité individuelle et d'un certificat en blanc délivré par le Secrétariat de l'Ecole. Au moment où il s'inscrit sur les contrôles de l'Ecole, l'étudiant est tenu de déposer le certificat revêtu du visa de l'Académie de Médecine ou de l'Institut de vaccine attestant cette revaccination.

Faute de produire cette justification, rigoureusement exigible, il ne sera pas admis à prendre son inscription.

Une carte individuelle d'identité est délivrée gratuitement à chaque étudiant qui est immatriculé d'office par l'Ecole, ou qui demande lui-même son immatriculation. Elle est remise avec la feuille d'inscription. La carte ne vaut que pour l'année scolaire et est renouvelée chaque année contre remise de celle de l'année précédente. En cas de perte, il peut en être délivré un duplicata.

La carte est rigoureusement personnelle et ne peut être prêtée.

L'étudiant doit toujours être porteur de sa carte; il la présentera à toute réquisition du Directeur, d'un Professeur, du Secrétaire ou des agents du service administratif à l'intérieur de l'Ecole.

Les inscriptions de scolarité sont obligatoires et

au nombre de 12. Elles sont délivrées chaque trimestre, du 3 au 18 novembre, du 3 au 17 janvier, du 15 au 25 juin, aux jours et heures déterminés par l'ordre intérieur de l'École et les avis administratifs portés par voie d'affiche à la connaissance des intéressés.

En cas de maladie dûment constatée ou d'empêchement légitime, la commission scolaire peut accorder l'autorisation de prendre soit une inscription après clôture du registre, soit cumulativement avec l'inscription d'un trimestre, celle du trimestre précédent.

Toute autorisation d'inscription rétro-active portant sur plus d'un trimestre est réservée à la décision du Ministre.

Le cours des inscriptions est suspendu pendant le temps passé sous les drapeaux, dans l'armée active, par les étudiants.

Il est constitué à l'Ecole Supérieure de Pharmacie un dossier scolaire contenant : 1° Les pièces déposées en vue de l'immatriculation ou de l'inscription; 2° Un état, avec dates à l'appui, de la scolarité accomplie : durée du stage officinal, inscriptions, examens, notes d'examens, ajournements, notes de travaux pratiques, réception au grade; 3° S'il y a lieu, la mention des peines disciplinaires encourues avec les motifs des décisions.

Le droit trimestriel d'inscription est de 30 francs. Il est perçu en même temps qu'un droit de bibliothèque de 2 fr. 50 et un droit de travaux pratiques de 25 francs, soit au total 57 fr. 50 par trimestre.

Dispense des droits d'inscriptions accordée par le Conseil de l'Ecole. — Peuvent être dispensés du droit d'inscription, un dixième des étudiants astreints aux droits dans chaque Ecole. Les demandes sont adressées au Directeur de l'École, du 15 octobre au 1er novembre (papier timbré à 0 fr. 60), accompagnées : 1° D'un état certifié par le maire énonçant la situation de fortune de l'étudiant et de sa famille. Le mo-

dèle du dit état est délivré par le Secrétariat de l'Ecole; 2° S'il s'agit d'inscriptions de première année, d'un extrait du dossier scolaire certifié par le ou les chefs d'établissements d'enseignement secondaire où le postulant a fait ses deux dernières années d'études; s'il s'agit de deuxième ou troisième années, des notes d'examens.

La dispense du droit d'inscription est conférée pour une année seulement; elle peut être renouvelée les années suivantes après demande conforme de l'étudiant. Cette faveur n'implique, en aucun cas, la dispense des droits de bibliothèque et de travaux pratiques correspondants qui constituent les droits acquis à l'Université.

Sont exonérés des droits d'inscription : les élèves pourvus d'une Bourse de l'Etat, ceux pourvus d'une bourse des départements ou communes, les lauréats des premiers prix des concours des prix de l'Ecole 1re et 2e année, les préparateurs, les maîtres répétiteurs des Lycées et collèges de l'Etat et des villes et les fonctionnaires de l'enseignement primaire et secondaire.

Les élèves en pharmacie de 1re classe régulièrement inscrits, peuvent également se faire inscrire à la Faculté des Sciences sans verser de nouveaux droits. A cet effet, ils doivent produire trimestriellement un certificat d'identité scolaire délivré par le Secrétaire de l'Ecole et qui restera annexé à leur dossier.

Immatriculation. — La formalité de l'immatriculation est générale et absolue pour tous les étudiants de l'Université. Sont immatriculés d'office et sans frais, les étudiants qui prennent des inscriptions de scolarité en vue de l'obtention du grade de pharmacien de 1re ou 2e classe; ceux qui ont suspendu la scolarité mais dont les inscriptions ne sont pas périmées; ceux qui, ayant pris toutes les inscriptions, n'ont plus que des examens probatoires à subir.

Les autres sont immatriculés sur leur demande et sur la production de diverses pièces (acte de nais-

sance, diplôme, notice personnelle). Ces derniers sont astreints à un droit anuel de 30 francs (Immatriculation, 20 francs; Bibliothèque, 10 francs).

L'étudiant immatriculé à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris peut se faire immatriculer dans une autre faculté de l'Université de Paris sur le vu d'un certificat délivré par le Secrétaire de l'Ecole, constatant son immatriculation antérieure, sans avoir à produire les pièces réglementaires qu'il a déjà déposées; il a droit à l'entrée dans toutes les bibliothèques de l'Université et à la gratuité d'immatriculation dans les autres Facultés.

Par décision du conseil de l'Université de Paris, en date du 28 novembre 1898, les internes titulaires des hôpitaux sont dispensés du droit de Bibliothèque.

Les boursiers des Facultés ou Ecoles sont affranchis des droits d'immatriculation.

Enseignement

DIVISION DES ÉTUDES

1re année. — Chimie minérale, chimie organique, physique, minéralogie, zoologie, hydrologie, botanique générale, toxicologie, pharmacie chimique.

2e année. — Matière médicale, chimie minérale, chimie organique, pharmacie chimique, botanique générale, chimie analytique, pharmacie galénique, cryptogamie.

3e année. — Matière médicale, pharmacie galénique, chimie analytique, chimie biologique.

Ces matières correspondent exactement aux programmes des examens de fin d'année et semestriel dans l'ordre où ils doivent être subis.

Travaux pratiques obligatoires. — Pendant les trois années de scolarité, les élèves régulièrement inscrits sont tenus de prendre part aux travaux pratiques obligatoires pour lesquels ils acquittent un droit trimestriel de 25 francs et dont la nature correspond à l'année d'études suivie par l'élève :

1re année, chimie ; 2e année, chimie analytique ; physique, micrographie ; 3e année, chimie analytique, micrographie et microbiologie.

Les élèves doivent suivre, en outre, les herborisations dirigées en été par MM. les Professeurs de Botanique.

Toute absence aux travaux pratiques doit être motivée. Le conseil de l'Ecole statue sur la validité des excuses. Il n'est pas accepté plus de deux absences pour cause de garde dans un hôpital dans le courant de l'année. Sont considérés généralement comme excuses valables les certificats de maladie accompagnés de la signature légalisée du médecin. Le conseil de l'Ecole peut empêcher la prise de la prochaine inscription aux étudiants ayant, pendant un trimestre, quatre absences non motivées.

Au début de chaque semestre, l'étudiant verse une somme de 10 francs en garantie de bris et dégradation du matériel du laboratoire. Les séances ont lieu de 1 heure à 4 heures : un appel a lieu au début de la séance et un contre appel à la fin.

Travaux pratiques facultatifs. — Les étudiants immatriculés, mais ne prenant pas d'inscriptions, les aspirants au titre de pharmacien dont les études sont terminées, ceux dont la scolarité sera interrompue par suite d'ajournement ou de privation d'inscription pour défaut d'assiduité, pourront, sur leur demande écrite, être admis par le Directeur à prendre part aux travaux pratiques réglementaires en acquittant le même droit trimestriel de 25 francs que les étudiants en cours d'études et en consignant la somme de 10 francs en garantie du matériel de laboratoire fourni. La rétribution de 25 francs est indépendante des droits de travaux pratiques obligatoires et ne peut être confondue avec eux. L'admission aux exercices facultatifs ne confère aucun droit à des inscriptions rétroactives. Le candidat ajourné à un examen de fin d'année ou semestriel n'est admis à participer

à titre facultatif qu'aux manipulations de l'année ou du semestre qu'il n'a pu valider.

Une interrogation semestrielle est faite par les agrégés de l'École et porte sur les exercices faits pendant les séances de travaux pratiques. Les notes sont transmises au dossier individuel de chaque étudiant et mises sous les yeux des jurys d'examens de fin d'année et semestriel.

Bulletins semestriels. — Des notes d'assiduité et de travail aux travaux pratiques sont données aux élèves à l'expiration de chaque semestre et communiquées par bulletin à leur famille par l'administration de l'Ecole aux mois de mars et août avec les résultats des actes accomplis au cours de l'année scolaire.

Examens. — Les examens sont de deux sortes : examens de fin d'année et semestriel subis au cours de la scolarité; examens probatoires ou de fin d'études, subis successivement après la prise des 12 inscriptions. Les élèves de première classe subissent deux examens de fin d'année après les quatrième et huitième inscriptions, un examen semestriel après la dixième. Chacun d'eux est tarifé 50 francs.

Les élèves de deuxième classe n'ont à subir que deux examens de fin d'année après les quatrième et huitième inscriptions. Ces actes sont gratuits. Les examens semestriels ont lieu en mars et ceux de fin d'année en juillet.

Ils portent sur les matières des cours professés pendant la période d'études qu'ils valident, année ou semestre. Une session extraordinaire pour les ajournés au semestriel se tient en juin. Les ajournés de cette nouvelle session peuvent encore se présenter en novembre, de même que l'élève ajourné en juillet (examen de fin d'année) est également admis à renouveler ses épreuves au mois de novembre. S'ils échouent de nouveau, ils ne peuvent se représenter, les premiers avant la session de mars et les seconds avant la session du mois de juillet suivant. Tout ajournement à un examen de fin d'année ou semes-

triel suspend la prise des inscriptions. Le candidat ne peut être autorisé à changer d'école avant d'avoir réparé son échec (sauf pour motifs graves appréciés par la commission scolaire).

Examens de fin d'études. — Après la douzième inscription, les étudiants dont la scolarité est régulière, sont admis à subir les trois examens de fin d'études dont les droits sont ainsi déterminés :

1re classe. — 1er examen : 130 francs; 2e examen : 120 francs; 3e examen et diplôme : 340 francs.

2e classe. — 1er examen : 90 francs; 2e examen : 90 francs; 3e examen et diplôme : 340 francs.

Aucun délai n'est exigé entre chacun de ces examens subis avec succès.

Programme des examens de fin d'études. — Il est le même pour les deux classes, savoir :

1er examen : Sciences physico-chimiques; application de ces sciences à la pharmacie. — Epreuve pratique : analyse chimique. — Epreuve orale : Physique, chimie, toxicologie.

L'épreuve pratique est éliminatoire.

2e examen : Sciences naturelles; application à la pharmacie. — Epreuve pratique : Micrographie. — Epreuve orale : Botanique. Zoologie. Minéralogie. Hydrologie.

L'épreuve pratique est éliminatoire.

Aux termes de la circulaire ministérielle du 10 juillet 1900, les épreuves pratiques des 1er et 2e examens sont jugées séparément et avant l'épreuve orale.

Lorsque l'épreuve pratique n'a pas été jugée suffisante, le jury prononce l'ajournement du candidat. Cependant le bénéfice de l'épreuve pratique subie avec succès reste acquis au candidat (décret du 29 mai 1902).

3e examen. — *1re partie :* Sciences pharmaceutiques proprement dites. — Epreuves pratiques : Essai ou dosage d'un médicament. Reconnaissance de médicaments simples ou composés. — Epreuve orale : Pharmacie chimique et galénique. Matière médicale.

En ce qui concerne cette première partie du 3e examen, la procédure est réglée comme il suit par la circulaire ministérielle du 6 mars 1903 : le jury devra apprécier la valeur de l'examen par une note d'ensemble pour les deux épreuves pratique et orale, l'épreuve pratique n'étant pas éliminatoire. Toutefois, en cas d'ajournement, le jury a à spécifier si la valeur de l'épreuve pratique est suffisante pour que le candidat n'ait pas à la renouveler.

2e partie : Préparation de huit médicaments chimiques ou galéniques. Interrogation sur ces préparations. Quatre jours sont accordés pour cette partie. Le candidat ajourné à la 2e partie du 3e examen conserve le bénéfice de la première.

Délais d'ajournement. — Un décret du 24 juillet 1899 a promulgué les dispositions suivantes applicables à la suite d'échec à l'une des épreuves, soit pratique, soit orale, d'un examen de fin d'études : « La durée du délai d'ajournement pour les candidats au grade de pharmacien est fixée à trois mois pour le premier échec; à chaque nouvel échec à la même épreuve cette durée est augmentée de trois mois ». Toutefois, aux termes du décret du 29 mai 1902, « les délais d'ajournement prévus à l'article susvisé peuvent être abrégés d'un mois au premier échec, de deux au second, de quatre au maximum au troisième, par décision du conseil de la Faculté en commission scolaire nommée par lui. » Dans tous les cas, le bénéfice des examens subis avec succès reste acquis au candidat.

Examens de fin d'année et semestriels. — Les candidats qui, sans motif valable, s'abstiendront de s'inscrire pour subir les examens de fin d'année ou semestriels, ne seront pas autorisés à se présenter à la session de novembre exclusivement réservée aux candidats ajournés aux sessions antérieures.

Les candidats aux examens de fin d'études sont admis à s'inscrire suivant leur convenance dans le courant de l'année scolaire les lundis et mercredis de 2 à 4 heures.

Dispositions générales. — Les tableaux des jurys et les listes comprenant les séries des candidats sont arrêtés par la Commission scolaire dans ses séances hebdomadaires. L'ordre de la mise en série est déterminé par le tirage au sort de la lettre alphabétique commençante.

Quinze minutes avant chaque examen, les candidats doivent répondre à l'appel de leur nom et signer la feuille de présence au Secrétariat.

En cas d'empêchement de la part du candidat, celui-ci est tenu d'informer l'administration de l'Ecole avant l'ouverture de l'examen, par une lettre accompagnée de certificats légalisés, afin de mettre le jury à même de statuer, dans sa séance, sur la valeur de l'excuse présentée.

Un candidat qui se retire après avoir signé sa feuille de présence est considéré comme faisant défaut et ajourné; s'il ne répond pas à l'appel de son nom, aux jour et heure assignés et s'il néglige de fournir une excuse avant l'ouverture de l'examen, il est déclaré absent par le jury et ajourné. Un candidat dont l'excuse présentée n'est pas reconnue valable par le jury est déclaré absent sans excuse valable et ajourné.

Dans tous les cas d'ajournement, le candidat perd le montant des droits d'examen; il lui est fait remboursement des droits correspondant au certificat d'aptitude quand il s'agit d'un examen de fin d'études. En cas d'accident survenu au moment de l'examen et qui n'aura pas été signalé à temps au jury, la commission scolaire sera juge de la validité de l'excuse qui devra être fournie par le candidat à l'administration de l'Ecole dans un délai de 24 heures.

Le candidat dont l'excuse a été acceptée est déclaré absent avec excuse. Il conserve le bénéfice intégral de sa consignation et peut être réinscrit dans une série ultérieurement constituée, mais avec le même jury qui avait été primitivement désigné.

Examens probatoires. — La session d'examens probatoires à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris reste ouverte pendant toute l'année scolaire, réserve faite des délais extrêmes d'inscription spécifiés plus haut.

Délivrance du diplôme. — Le diplôme n'est délivré à l'impétrant qu'après ses 25 ans révolus, sur sa demande, et trois mois seulement après qu'il a subi le dernier acte probatoire. Un certificat provisoire de réception lui est remis à l'issue de son dernier examen pour pouvoir justifier en cas de besoin de la possession du grade.

Ce certificat doit être déposé ou renvoyé au Secrétariat pour retirer le diplôme. Cette formalité est de rigueur. Au cas où le titulaire aurait égaré le certificat provisoire, il devra adresser au Ministre de l'Instruction Publique une demande sur timbre, à l'effet d'être autorisé à retirer son diplôme.

Péremption des Inscriptions. — Sauf motifs jugés valables par le conseil de l'Ecole, les inscriptions correspondant à un examen sont périmées de plein droit si, dans les deux ans qui suivent la dernière, l'étudiant n'a subi aucune épreuve. Dans tous les cas, le bénéfice des examens subis avec succès demeure acquis au candidat. Le temps passé sous les drapeaux s'ajoute au délai entraînant la péremption. Ce délai n'est pas opposable aux internes en pharmacie qui n'ont pas subi tous leurs examens.

Diplôme supérieur de pharmacien. — Le décret du 12 juillet 1878 a institué un diplôme supérieur qui s'obtient pour les candidats déjà pharmaciens de 1re classe non pourvus du grade de licencié ès sciences physiques ou naturelles, à la suite d'une quatrième année d'études validées par un examen et la soutenance d'une thèse originale acceptée par l'Ecole et dont le sujet est choisi par le candidat. Les licenciés ès sciences physiques ou naturelles sont dispensés de l'examen.

L'examen de validation de la quatrième année se

divise en épreuves écrites, orales et pratiques. Les épreuves écrites consistent en deux compositions dont l'une porte sur un sujet pris dans le programme de la licence ès sciences naturelles et l'autre sur un sujet pris dans le programme de la licence ès sciences physiques. Les épreuves pratiques portent au choix du candidat sur les sciences physico-chimiques ou sur les sciences naturelles.

L'épreuve orale porte au choix du candidat ou sur les questions de physique ou de chimie, ou sur les questions de botanique et de zoologie indiquées dans les programmes de la licence ès sciences. Les aspirants au diplôme supérieur de pharmacien qui accomplissent une quatrième année d'études prennent quatre inscriptions dont ils acquittent les droits en même temps que ceux de bibliothèque et de travaux pratiques correspondants, à raison de 57 fr. 50 par trimestre. L'examen est tarifé 30 francs; les droits de la thèse, y compris ceux du diplôme s'élèvent à 140 francs.

Le diplôme supérieur est équivalent au doctorat ès sciences physiques ou naturelles. Les pharmaciens qui en sont pourvus peuvent être nommés aux emplois de professeurs ou agrégés ès sciences pharmaceutiques dans les Facultés mixtes.

Prix de l'Ecole Supérieure de Pharmacie

DE PARIS

Les prix institués à l'Ecole de Pharmacie de Paris sont de trois sortes : Les prix de l'Ecole ayant pour objet l'enseignement général théorique et pratique; Les prix de travaux pratiques comprenant exclusivement des épreuves pratiques; les prix de fondations, comportant les sujets indiqués par les fondateurs. Pour chacun de ces prix, il existe des concours spéciaux et des conditions particulières indiquées ci-après :

PRIX DE L'ECOLE

1re ANNÉE

1er prix : Médaille d'argent, 30 francs de livres et dispense pour le lauréat des droits d'inscription et d'examen afférents à l'année scolaire suivante.

2e prix : Médaille de bronze et 25 francs de livres.

Epreuves du concours : 1° Composition écrite sur des sujets relatifs à la physique, la chimie minérale et la botanique. — 2° Epreuve orale de zoologie. — 3° Epreuve pratique : analyse qualitative. — 4° Epreuve de reconnaissances portant sur 20 plantes fraîches, 10 animaux, 10 minéraux.

2e ANNÉE

1er prix : Médaille d'argent, 75 francs de livres et dispense pour le lauréat des droits d'inscription et d'examen de fin d'année ou semestriel afférents à l'année scolaire suivante.

2e prix : Médaille de bronze et 25 francs de livres.

Epreuves du concours : 1° Composition écrite sur des sujets de chimie organique, pharmacie chimique,

cryptogamic. — 2° Epreuve orale de chimie organique. — 3° Epreuve pratique : analyse qualitative et quantitative. — 6° Epreuve de reconnaissance portant sur 20 plantes fraîches et 10 minéraux.

3e ANNÉE

1er prix : Médaille d'or de la valeur de 300 francs et dispense pour le lauréat des droits des deux premiers examens de fin d'études et des certificats d'aptitude correspondants.

2e prix : Médaille de bronze et 25 francs de livres.

Epreuves du concours : 1° Composition écrite sur des sujets de chimie analytique ou de toxicologie, de pharmacie galénique, de matière médicale. — 2° Epreuve orale de pharmacie chimique. — 3° Epreuve pratique : préparation histologique de matière médicale et manipulation de physique. — 4° Epreuve de reconnaissances : 10 médicaments galéniques, 10 médicaments chimiques, 20 produits de matière médicale.

Quatre heures sont accordées aux candidats des trois années pour la composition écrite, quatre heures au minimum pour l'épreuve pratique.

Un lauréat qui aurait obtenu successivement le 1er prix de 1re, 2e et 3e années, jouira de la gratuité complète des droits qui resteront à acquitter pour obtenir le diplôme de pharmacien de 1re classe.

Sont admis à concourir tous les élèves en pharmacie de 1re et 2e classes qui justifient des quatre inscriptions afférentes à leur année scolaire, régulièrement prises, et de l'assiduité aux travaux pratiques obligatoires correspondants.

Cette double condition est de rigueur. Les candidats doivent se faire inscrire au Secrétariat dans les délais assignés par une affiche spéciale.

PRIX DE TRAVAUX PRATIQUES

Les prix de travaux pratiques sont décernés sous forme de médailles d'argent; les frais en sont acquittés par la dotation spéciale de ce service.

Parmi les élèves dont l'assiduité a été constatée, ceux qui ont obtenu le plus grand nombre de points aux manipulations pendant l'année scolaire et qui présentent leurs cahiers de travaux pratiques régulièrement tenus, peuvent seuls être admis à concourir pour l'obtention des prix de cet ordre, dont la nature et la valeur sont déterminées ci-après :

1re année : Chimie générale; deux médailles d'argent.

2e année : physique; une médaille d'argent.

2e et 3e années : Micrographie; deux médailles d'argent.

Des citations honorables peuvent, en outre, être accordées aux candidats qui obtiennent le plus grand nombre de points dans le classement, à la suite des lauréats.

L'obtention d'une citation honorable ne confère pas au candidat la qualité de lauréat; les seuls titulaires d'un prix ou d'une médaille peuvent se l'attribuer.

QUESTIONS DONNEES AUX CONCOURS DES PRIX DE L'ECOLE DEPUIS 1897

ANNÉE 1897

1re année. — 1° Ecrit. Chimie : Famille du Baryum.

Physique : Thermomètres; graduation, construction.

Botanique : Morphologie du fruit chez les angiospermes.

2° Dissertation : Chlorures, bromures, iodures de mercure.

3° Analyse : Sulfate de cadmium, acétate de zinc, chlorure de manganèse.

2e *année*. — 1° Ecrit. Chimie : Classification des alcools en primaires, secondaires et tertiaires.

Botanique et matière médicale : Des graines d'Euphorbiacées.

2° Dissertation : Rhubarbe.

3° Analyse : Acides borique, phosphorique, oxalique; ammoniaque, potasse.

Dosage : Acide phosphorique par le bismuth.

3e *année*. — 1° Ecrit. Toxicologie et pharmacie : Plomb.

Zoologie : Cétacés; organisation et classification.

2° Dissertation : Vers intestinaux.

3° Dosage : Dosage du sucre au polarimètre.

ANNÉE 1898

1re *année*. — 1° Ecrit. Chimie : Phosphore : son allotropie notamment; eau oxygénée.

Physique : Spectroscope et spectre solaire.

Botanique : Fonctions chlorophylliennes; corps chlorophyllien, chlorophylle.

2° Oral : Iode.

3° Analyse : Acétate de cadmium, chlorate de strontium, bromure de potassium.

2e *année*. — 1° Ecrit. Chimie : Aldehydes secondaires.

Matière médicale : Cacaos et kolas.

2° Dissertation : Anis vert.

3° Dosage : Acide sulfurique en solution aqueuse. Essai chlorométrique d'un chlorure de chaux.

3e *année*. — 1° Ecrit : Toxicologie. Oxyde de carbone.

Pharmacie : Glande thyroïde et éponges. Composition et préparations pharmaceutiques.

Zoologie : Hémiptères, caractères et division; in-

sectes nuisibles et utiles; produits fournis à la pharmacie.

2° Dissertation : Sulfure de mercure naturel et mercure.

3° Pratique : 1° Densité d'un liquide (méthode du flacon).

2° Vin additionné d'arsenic, antimoine et fuchsine.

ANNÉE 1899

1re année. — Chimie : Plomb et oxyde.

Physique : De la mesure des températures et du thermomètre.

Botanique : De la corolle; caractères et importanee au point de vue de la elassification.

2° Oral : Bismuth et ses composés (Chimie et Pharmacie).

3° Analyse : Chlorure de Baryum, azotate de calcium, aeétate de zinc.

2e année. — 1° Ecrit : Chimie. Biphénols et triphénols.

Botanique et matière médicale : Canneliers et camphriers.

2° Oral : Menthe poivrée.

3° Dosage : 1° Acide cyanhydrique (procédé Liebig); 2° Dosage d'un ehlorure par pesée.

3e année. — Eerit. Zoologie : Mammifères qui fournissent des produits à la pharmaeie.

Pharmacie : Gélatine et colle de poisson; préparation, eomposition, essai, emplois en pharmacie.

2° Oral : Vers nematodes.

3° Pratique : 1° Détermination d'un pouvoir rotatoire;

2° Dosage du chlorure de sodium.

ANNÉE 1900

1re année. — 1° Ecrit. Chimie : Composés oxygénés du phosphore.

Physique : La loupe.

Botanique : Le fruit.

2° Oral : Brôme et acide bromhydrique.

3° Analyse : Acides arsénieux, azotique, chlorhydrique. Antimoine ferricum.

2e *année*. — 1° Ecrit. Chimie : Pyridine et dérivés.

Botanique et matière médicale : Famille des myrtacées, produits fournis à la matière médicale.

2° Semences de moutarde noire.

3° Dosage : Acide phosphorique à l'état de phosphate de bismuth.

Analyse : Acides arsénique, phosphorique, sulfurique. Magnésie, soude.

3e *année*. — 1° Ecrit : Pharmacie : Composition chimique et emploi en pharmacie des gommes et mucilages.

Zoologie : Poissons fournissant des produits à la matière médicale.

2° *Oral :* Toxicologie du phosphore.

3° Pratique : 1° Recherche du cyanure de mercure dans une substance alimentaire;

2° Point de fusion et pouvoir rotatoire de la salicine.

ANNÉE 1901

1re *année*. — 1° Ecrit. Chimie : Chrôme et composés.

Physique : Hygrométrie.

Botanique : Fruit.

2° Oral : Structure et fonctionnement du poumon.

3° Analyse : Acides chlorhydrique, bromhydrique. Fer, calcium, magnésium.

2e *année*. — Chimie : Phénols diatomiques et dérivés.

Pharmacie et cryptogamie : Fermentation ammoniacale de l'urée.

2° Oral : Les glycols.

3° Pratique : Dosage d'iode.

Analyse : Sublimé dissout dans l'iodure de potassium.

3e année. — Ecrit. Chimie analytique : Enumérer les différents groupes de matières albuminoïdes que l'on peut rencontrer dans les analyses médicales. Caractères distinctifs.

Pharmacie : Cire et graisse de laine; leur emploi en pharmacie.

Matière médicale : Cacaos et kolas.

2° Oral : Chloroforme.

3° Pratique : Détermination du point de fusion d'une substance cristallisée. Mesure de l'angle d'un cristal.

ANNÉE 1902

1re année. — 1° Ecrit. Chimie : Combinaisons de l'hydrogène avec les halogènes. Préparations, propriétés, analogies et différences.

Physique : Miroirs concaves.

Botanique : Graine au point de vue morphologique.

2° Oral : Insectes diptères.

3° Analyse : Acides sulfurique, chromique; cuivre, potassium, ammonium.

1° Ecrit. Chimie : Aldehydes formique et acétique. Dérivés employés en pharmacie.

Cryptogamie : Champignons provoquant la fer mentation alcoolique. Morphologie et biologie.

2° Quinoléine et dérivés.

3° Dosage : Dosage pondéral du chlore dans une liqueur.

3e année. — 1° Ecrit. Toxicologie : Examen des taches de sang.

Pharmacie galénique : Pectine et mucilage, analogies et différences. Leur rôle dans la préparation des médicaments galéniques.

Matière médicale : Digitale et strophantus.

2° Oral : Acide salycilique et dérivés.

3° Pratique : Détermination d'un point de fusion et d'un pouvoir rotatoire.

Matière médicale : Racine d'aunée.

ANNÉE 1903

1re année. — 1° Ecrit. Chimie : Oxydes métalliques.

Physique : Détermination des densités de vapeurs.

Botanique : Androcée. Morphologie et importance en classification.

2° Oral : Structure et fonction du foie et du pancréas.

3° Pratique : Acides chlorhydrique, bromhydrique, azotique. Zinc, baryum.

2e année. — 1° Ecrit. Chimie et pharmacie : Phénols diatomiques, dérivés chimiques et pharmaceutiques (pyrocatéchine, resorcine, hydroquinone, homopyrocatéchine, orcine, eugénol, safrol).

Cryptogamie : gonocoque.

2° Oral : Alcools pentatomiques.

3° Pratique : Acide azotique. Bismuth, plomb, potassium. Titrage d'un chlorure de chaux par la méthode de Gay-Lussac.

3e année. — 1° Ecrit. Chimie analytique : dosage de l'azote dans les composés organiques.

Pharmacie : ferments oxydants, leur rôle dans la conservation des médicaments.

Matière médicale : Ergot de seigle et fougère mâle.

2° Oral : Acide benzoïque.

3° Pratique : Densité d'un corps solide par la méthode du flacon. Caractères histologiques d'une tige de carica papaya.

ANNÉE 1904

1re année. — Ecrit. Chimie : Combinaisons hydrogénées de l'azote.

Physique : Lentilles convergentes.

Botanique : Le Pollen.

2° Oral : Généralités sur les cestodes.

3° Analyse : Acides arsénieux, sulfurique, chlorhydrique. Cadmium et antimoine.

2e *année.* — 1° Ecrit. Chimie : Alcalis monoazotés à fonction simple.

Cryptogamie : Différents modes de reproduction sexuée chez les cryptogames.

2° Oral : Aldehyde et acide salicyliques.

3° Pratique : Acides sulfurique et azotique. Zinc, magnésium, cadmium.

Dosage : Essai d'un cyanure de potassium (Fordos et Gélis).

Essai acidimétrique d'une solution d'acide tartrique.

3e *année.* — Ecrit. Toxicologie : Le plomb.

Pharmacie : Sérum antidiphtérique.

Matière médicale. Sénés et manne.

2° Oral : Ethers chlorhydriques employés en pharmacie.

3° Pratique : Détermination du pouvoir rotatoire d'un corps solide. (Tartrate de potasse).

Détermination histologique d'un pétiole (Sagittaire).

ANNÉE 1905

1re *année.* — 1° Ecrit. Chimie : Aluminium, aluns.

Physique : Courants d'induction, bobine de Ruhmkorff.

Botanique : La graine; constitution, importance en classification.

2° Oral : Système nerveux central des vertébrés.

3° Analyse : Antimoine, bismuth, zinc. Acides chlorhydrique et bromhydrique.

2e *année.* — 1° Ecrit. Chimie et Pharmacie : Alcaloïdes de l'opium.

Cryptogamie : Action de la chaleur sur les microorganismes. Stérilisation.

2° Oral : Acide cyanhydrique; cyanures, métallocyanures.

3° Pratique : Essai d'un chlorure de chaux par la méthode de Gay-Lussac. Dosage du chlore d'un chlorure par pesée à l'état de chlorure d'argent.

3e année. — 1° Ecrit. Chimie analytique : Dosage de l'ammoniaque.

Pharmacie : Gélatine; son emploi en pharmacie.

Matière médicale : Térébenthines des conifères. Origine botanique et géographique. Extraction et produits accessoires.

2° Oral : Dissertation sur les naphtols employés en pharmacie.

3° Pratique : Détermination par la cryoscopie d'une substance soluble dans l'eau.

Détermination d'une feuille par ses caractères internes et externes (Boldo).

Détermination microscopique d'une poudre (belladone).

ANNÉE 1906

1re année. — 1° Ecrit. Chimie : Composés oxygénés du phosphore.

Physique : Dispersion; spectroscope.

Botanique : Pollen adulte des angiospermes. Pollinisation, germination et fécondation.

2° Oral : Caractères généraux des insectes.

3° Analyse : Mercure, cadmium, lithium. Acides sulfurique et acétique.

2e année. — 1° Ecrit. Chimie : Alcool éthylique.

Pharmacie : Médicaments antimoniaux.

Cryptogamie : Champignons producteurs de zymase alcoolique et de leur emploi.

2° Oral : Chloral et hydrate de chloral.

3° Pratique : Dosage du formol par l'eau oxygénée.

Analyse : Lithium, cadmium, ammonium, cuivre, acides azotique et sulfurique.

3e année. — 1° Ecrit. Chimie analytique : Indiquer, sans entrer dans les détails, les principes des méthodes et procédés usités dans l'analyse des corps gras.

Pharmacie galénique : les eaux distillées.

Matière médicale : Solanées mydriatiques.

2° Oral : Phénols diatomiques et dérivés employés en pharmaeie.

3° Pratique : Grossissement d'un microseope. Chaleur spéeifique du plomb par la méthode des mélanges.

Détermination d'une tige de eèdre par les earaetères anatomiques. Examen d'une poudre de digitale.

ANNÉE 1907

1re *année.* — 1° Eerit. Chimie : Le ehrôme et ses eomposés.

Physique : Eleetrolyse.

Botanique : Du fruit en général; importanee en elassification.

2° Oral : La peau et formations eutanées.

3° Pratique : Acides chlorhydrique, iodhydrique et phosphorique. Strontium, potassium.

2e *année.* — 1° Eerit. Chimie : Suere de canne.

Cryptogamie : Nitrifieation et dénitrifieation.

2° Oral : Acétone.

3° Pratique : Essai d'un chlorure de ehaux.

3e *année.* — 1° Ecrit : Chimie analytique : Dosage et toxioologie du plomb.

Pharmaeie : Préparations galéniques à base de mereure.

Matière médieale : Aconits et eolehique.

2° Pratique : Cryoscopie. Pont de Wheatstone. Examen microseopique d'une feuille de boldo.

Examen d'une farine falsifiée.

3° Oral : Alcool éthylique.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

1re ANNÉE

Préparations. — Monosulfure de sodium (1897).
Eau de chlore (1898).
Sulfite neutre de sodium (1899).
Bromure d'éthylène (1900).
Chlorure d'antimoine (1901-1902).
Sulfure de sodium et chloroforme (1902).
Acide formique, formiate de plomb. Réduction du bichlorure de mercure par l'acide formique (1904).
Sulfite neutre de sodium, éther méthyloxalique et oxamide (1905).

Analyses. — Antimoine, cadmium, magnésium. Acides azotique, sulfurique, chlorhydrique (1899).
Chlorure de baryum, bromure de calcium, chlorure de magnésium (1900).
Bichromate de potasse, azotates de cuivre et de nickel (1901).
Azotates de plomb et de zinc (1902).
Azotates de calcium et de mercure, bromure de potassium (1904).
Chlorures de cuivre et de cadmium. Phosphate d'ammonium, acide chlorhydrique (1905).

2e ANNÉE

Physique. — Pression barométrique et corrections (1897).
Lecture d'un angle au goniomètre de Wollaston (1897).
Indice de réfraction au goniomètre de Babinet (1898).
Densité d'une solution de chlorure de sodium par l'aréomètre de Fahrenheit (1897).
Lecture au baromètre Fortin (1899).
Indice de réfraction d'un mélange d'eau et de glycérine (1899).

Densité d'un solide soluble dans l'eau (iodure de potassium) (1899), sucre candi (1901).

Indice de réfraction d'une solution d'alun.

Poids moléculaire du tétrachlorure de carbone par les densités de vapeurs. Constante d'un psychromètre (1902).

Point de fusion de la benzophénone.

Indice de réfraction d'une solution aqueuse de chlorure de baryum. Degré saccharimétrique d'une solution sucrée. Poids moléculaire de l'isodulcite déterminé par la cryoscopie. Résistance d'un fil métallique (ferronickel) (1904).

Analyse spectrale (chlorures de potassium, baryum, calcium).

Température d'ébullition de la diméthylamine à la pression atmosphérique.

Déterminer les proportions de glucose et saccharose contenues dans un litre d'une solution donnée.

Poids spécifique relatif à 0° d'une espèce minéralogique, par la méthode du flacon (Wagnérite).

2e et 3e ANNÉES

Chimie analytique. — Titrage d'un azotate par le procédé Schlœsing (1897).

Dosage de l'acide phosphorique à l'état de phosphate de bismuth (1899-1907).

Dosage de chlorures par pesée (1901-1902). Essai d'un manganèse (1901).

Acide cyanhydrique d'un cyanure (Denigès) (1902).

Titrage d'un nitrate de potasse par le procédé Pelouze (1904).

Dosage pondéral d'acide bromhydrique.

Dosage du fer dans une poudre (carbonate de chaux et sesquioxydes de fer hydraté) par le procédé Margueritte (1905).

Dosage d'une soude de commerce (1907).

Micrographie. — Etude d'une tige d'hypéricinée (1898).

Etude d'une tige de Broussonetia papyrifera (1899).

Etude d'une tige de campanula pyramidalis (1900).

Etude d'une tige de Sélaginelle (1900).

Etude d'une tige de lauracée. Recherche du bacille de la tuberculose (1901).

Etude d'une tige de gingko bibola. Thalle de Marchantia polymorpha.

Détermination d'une poudre d'ipéca falsifiée (1904).

Examen d'une tige de campanulacée.

Examen d'une poudre de digitale additionnée d'amidons de maïs et de pomme de terre.

Sédiments urinaires (1907).

3e ANNÉE

Microbiologie. — Recherche du bacille de la tuberculose dans les crachats (1902).

Détermination d'un champignon inférieur (1902).

Reconnaissance de 10 micro-organismes par l'aspect extérieur des cultures et de 2 microbes pathogènes en préparation microscopique (1902).

Préparation d'un milieu de culture (pomme de terre) (1902).

Transvasement aseptique d'un liquide.

Etude histologique du bacille de la tuberculose en culture sur milieu glycériné. Préparation d'un milieu de culture. Reconnaissance de 10 cryptogames (1904).

Examen d'un bouillon de culture renfermant les bacilles subtilis et coli, straphylococcus citreus et un diplocoque.

Reconnaissance de 10 cryptogames et cultures de microbes pathogènes (1905).

Examen d'une culture renfermant une levure.

Reconnaissance de 10 cryptogames et cultures (1907).

PRIX DE FONDATIONS

Prix Menier. — 750 francs et une médaille d'argent. Annuel.

Le concours comporte trois épreuves : 1° Une dissertation écrite en français ou mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'Ecole au mois de novembre. Cette dissertation sera remise par les candidats au moment de leur inscription au Secrétariat. 2° La reconnaissance d'un certain nombre d'objets de la matière médicale; 3° L'histoire particulière faite oralement de quelques-unes des substances précédentes, en indiquant les meilleures sortes commerciales, leurs falsifications possibles et les moyens de les reconnaître.

Sont admis à concourir, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Ecole Supérieure de Pharmacie ou six dans une Ecole préparatoire et les élèves en pharmacie qui justifient au moins de deux ans de stage régulier, soit dans les pharmacies civiles ou hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Sujets donnés aux concours antérieurs : Mémoires. — Produits des Asclepiadacées. Des légumineuses toxiques. Les aconits (1897). Les capparidées (1898). Rumex et Rheum (1899). Plantes tœnifuges (1905). Pour 1908 : Etude des papavéracées autres que les plantes à opium.

Dissertation. — Myrrhe (1899). Ménispermacées (1900).

Prix Flon. — 600 francs.

Sont admis à concourir les étudiants en cours de scolarité et les pharmaciens, à l'exclusion des membres du corps enseignant. La question (Physique ou chimie appliquée aux arts et à l'industrie alternativement) à traiter par les candidats, arrêtée par le Conseil de l'Ecole, est publiée annuellement.

Sujets déjà donnés : Méthode nouvelle et avantageuse de production des composés chimiques usités comme médicaments (1902).

Sur trois homologues de la Pyrocatéchine (1904).

Sur une application avantageuse de la Physique à la production ou à l'étude des composés chimiques usités comme médicaments (1905).

Prix Desportes. — 525 francs.

Décerné chaque année à l'élève qui s'est le plus distingué dans les travaux de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie organographique, physiologie et la connaissance des plantes.

Le concours comprend trois épreuves : 1° Travaux exécutés pendant l'année scolaire dans le laboratoire de micrographie, plus une épreuve spéciale avec rédaction et dessin.

2° Une composition écrite sur un sujet de botanique générale d'une durée de quatre heures.

3° Détermination de 60 plantes choisies parmi les espèces médicinales usuelles et celles de la flore française.

Sont admis à concourir tous les élèves appelés à suivre pendant l'année scolaire les travaux de micrographie.

Sujets déjà donnés : Ecrit : Classification des appareils sécréteurs chez les plantes (1897). Des crucifères (1898). La fleur et le fruit des conifères (1899); Ovules et macrosporanges (1900).

Des canaux sécréteurs et de leur répartition dans les végétaux (1901) (1905).

Formation comparée de l'embryon chez les gymnospermes et les angiospermes (1902).

L'ovule considéré à partir de son origine jusqu'à la fécondation exclusivement. Homologies avec la macrosporange (1904).

Epreuve pratique. — Etude historique de :

Feuille de Dammar (1897). Tige de Pipéracée (1899).

Vincetoxicum officinale (1905).

Tige de térébinthacée (1902).

Eryngium campestre (1904).

Prix Buignet. — 1er prix : 700 francs; 2e prix : 400 francs.

Fondé en faveur des élèves ayant suivi assidument les manipulations de physique pendant l'année scolaire et qui sont seuls admis à concourir.

Les épreuves consistent dans une épreuve écrite sur un sujet de physique. Les candidats devront montrer qu'aux connaissances pratiques acquises aux manipulations, ils joignent la connaissance des notions théoriques enseignées au cours de physique.

Sujets déjà donnés : Spectroscopie (1887-1892-1894-1896-1898).

Effets chimiques des courants (1888-1891-1893-1897).

Des interférences (1888).

Procédés et principes de la fabrication artificielle de la glace (1897).

Hygrométrie (1898). Piles électriques et en particulier accumulateurs (1899).

Psychromètre (1899).

Théorie et pratique de l'analyse spectrale (1900).

Hygrométrie. Actions chimiques des courants et piles à deux liquides (1901).

Description et usage du spectroscope. Mesure du grossissement du microscope composé (1902).

Qu'est-ce qu'un mouvement périodique? Pendule et diapason.

Les miroirs concaves (1904).

Enoncer et commenter très brièvement les deux principes qui président à la transformation de la chaleur en travail mécanique. Décrire les trois principales classes d'appareils qui permettent de transformer la chaleur en travail mécanique : machines à vapeur, turbines à vapeur, moteurs explosifs.

Prix Lebeault : 600 francs.

Le concours porte alternativement sur la pharmacie et la zoologie médicales. Il est affecté alternativement aux élèves de 2e (pharmacie) et 3e années (zoologie).

Il comprend une épreuve écrite (quatre heures) et une épreuve pratique (20 minutes).

Pour la pharmacie, l'épreuve écrite porte sur un sujet de pharmacologie générale : l'épreuve pratique consiste en une reconnaissance de dix composés galéniques et dix composés chimiques.

Pour la zoologie, l'épreuve écrite a pour sujet la zoologie appliquée.

L'épreuve pratique consiste dans la détermination de 20 produits afférents à la matière médicale.

Sujets déjà donnés : Zoologie. — Le milieu intérieur (sang et lymphe), constitution, mouvements, fonctions (1905).

Appareil de la digestion dans la série animale.

Phénomènes de la digestion.

Les ruminants. Insectes diptères; insister sur les espèces nuisibles (1899).

Pharmacie. — Des ferments solubles donnant naissance à une huile essentielle, par leur action sur un glucoside. Etude de ces glucosides et des essences qu'ils fournissent (1898).

Médicaments fournis par la feuille de Kola.

Généralités sur les réactions, extraction et dosages des alcaloïdes dans les végétaux et les préparations pharmaceutiques (1902).

Incompatibilités dans les associations médicamenteuses (1904).

Prix Laillet : 600 francs.

Affecté alternativement à la pharmacie et à la zoologie. Le concours comprend trois épreuves :

1° Epreuve écrite; 2° Epreuve orale; 3° Reconnaissances.

Seuls sont admis à concourir les élèves de troisième année.

Sujets déjà donnés : Ecrit. — Zoologie : Ruminants (1900).

Protozoaires parasites de l'homme et des animaux (1902).

Insectes diptères (1904).

Pharmacie : Phosphates, préparation, analyse (1897-1899).

Sérum antidiphtérique (1897).

Préparations mercurielles chimiques et galéniques, essais (1901).

Extraits fluides. Préparation, composition, essais (1905).

Préparations galéniques et chimiques d'arsenic (1907).

Dissertations. — Zoologie : Bothriocéphalidés (1902). Distome hépatique (1904).

Pharmacie : Sesquioxyde de fer (1897); emplâtre de ciguë.

Extrait de belladone (1903). Alcaloïdes de la Coca (1905).

Préparation de noix vomique (1907).

Prix Laroze.

Ce prix est décerné tous les ans à l'auteur du meilleur mémoire écrit en français imprimé ou manuscrit sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne peut avoir plus de trois ans de date.

Les concurrents devront être reçus pharmaciens de première ou seconde classe, ou élèves inscrits dans une Ecole Supérieure de Pharmacie.

L'Ecole désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les candidats devront choisir

leur sujet. Les mémoires devront être déposés au Secrétariat, vers le 20 juin.

Prix Gobley. — Biennal : 2.500 francs.

Ce prix est décerné à l'auteur du meilleur travail manuscrit ou imprimé soit sur un sujet proposé par l'Ecole, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

La désignation d'un sujet par l'Ecole n'exclut pas les travaux spontanés des concurrents qui sont admis au même titre que les œuvres des candidats ayant traité la question donnée par l'Ecole.

Les pharmaciens français et les élèves justifiant au moins de quatre inscriptions sont admis à concourir. Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat au moment de l'inscription des candidats. Le prix sera décerné en 1909, 1911, 1913, 1915, etc.

BOURSES

I. — Bourses de l'Etat

L'Etat octroie un certain nombre de bourses (1.200 francs) ou demi-bourses (600 francs) aux étudiants en pharmacie de l'Ecole Supérieure de Paris.

Les candidats ayant obtenu soit les notes : *bien* au baccalauréat et *assez-bien* à l'examen de validation de stage ou *assez-bien* au baccalauréat et *bien* à l'examen de stage, sont admis à postuler directement auprès du Ministre de l'Instruction Publique l'obtention d'une bourse de première année.

Des concours spéciaux sont institués d'autre part pour les candidats en cours de scolarité ayant obtenu la note *bien* à l'examen de fin d'année ou semestriel, suivant qu'ils justifient de 4, 8 ou 12 inscriptions. Tout boursier qui voudra obtenir une nouvelle bourse devra subir les épreuves du concours correspondant à l'année d'études dans laquelle il doit entrer.

Des bourses sont aussi accordées aux pharmaciens de 1re classe, candidats au diplôme supérieur.

Les concours pour l'obtention des bourses ont lieu tous les ans, à l'Ecole de Pharmacie, dans la dernière semaine du mois d'octobre, d'après le programme déterminé pour chaque catégorie de candidats.

Les épreuves consistent uniquement en compositions écrites portant sur les matières énumérées dans le programme suivant :

Elèves à 4 inscriptions : 1° Physique et chimie; 2° Botanique.

Elèves à 8 inscriptions : 1° Chimie organique; 2° Matière médicale et pharmacie.

Elèves à 12 inscriptions : 1° Pharmacie galénique; 2° Chimie analytique et toxicologie.

Diplôme supérieur : 1° Section des Sciences physico-chimiques : 1° Botanique; 2° Chimie.

2 Section des Sciences naturelles : 1° Botanique; 2° Zoologie.

Deux heures sont accordées pour chacune de ces compositions, dont la valeur est exprimée par des chiffres variant de 0 à 20.

Les candidats devront se faire inscrire au Secrétariat de l'Académie de Paris (Sorbonne). Ils déposeront les pièces suivantes :

1° Demande sur papier timbré; 2° Acte de naissance réglementaire; 3° Note manuscrite indiquant le nombre d'inscriptions, les établissements où les études ont été faites, la profession et la résidence du père; 4° Etat de situation de fortune de modèle déterminé; 5° Pièce de position militaire.

II. — Bourses Municipales

Ces bourses consistent en bourses d'études et en bourses de voyage à l'étranger. Elles sont de 1200 francs chacune. Les bourses ou fractions de bourses sont accordées pour un an : elles peuvent être renouvelées.

Ces bourses ne peuvent être accordées qu'aux élèves nés soit à Paris, soit au moins dans le département de la Seine ou dont les parents y sont domiciliés depuis cinq ans au moins.

A égalité de titres, elles sont attribuées de préférence au candidat dont la famille y est domiciliée depuis plus longtemps.

En outre, ces élèves devront avoir suivi les cours de la Faculté ou Ecole pendant un an au moins et avoir obtenu des notes satisfaisantes aux examens de l'année précédente.

Exceptionnellement, une demi-bourse pourra être attribuée à un élève de première année.

Les candidats devront déposer leur demande rédigée, sur timbre, au Secrétariat de la Faculté ou Ecole, avant le 10 novembre.

Elle sera accompagnée de toutes pièces justificatives établissant les conditions d'origine et de séjour exigées, ainsi que d'un état spécial certifié par le maire, indiquant la situation de fortune des candidats et de leur famille.

Le modèle imprimé de cet état est délivré au Secrétariat.

III. — Bourses de Barkow

(Consulter le guide scolaire de M. Madoulé)

QUESTIONS DONNÉES AUX CONCOURS DE BOURSE

Elèves à 4 inscriptions

Physique. — Piles électriques à deux liquides (1886); Chaleurs spécifiques (1887-1889-1893); lois de la réfraction (1898); loupe et microscope composé (1894-1896-1902); Piles électriques (1899); Lois de Mariotte et de Gay-Lussac (1900); Fusion, volatilisation (1901); Changements d'état des corps, solidification, pression, vaporisation (1904); Calorimétrie (1905); Mesure des températures (1906).

Chimie minérale. — Chlore et acide chlorhydrique (1886); Oxydes et sels d'argent (1893); Composés hydrogénés de l'azote (1898); Aluminium et ses composés (1887); Magnésium et ses composés (1889); Composés oxygénés de l'azote (1900); Aluminium (1899); Fer et ses oxydes (1901); Oxyde de carbone et anhydrique carbonique (1904); Sodium et ses composés (1905); Chlore et ses composés oxygénés (1906).

Botanique. — Feuille (1886-1894-1898-1906); des solanées (1893); Etamine et structure (1887); reproduction chez les angiospermes et les gymnospermes (1896); Crucifères (1889); Ovule (1900); Fleur des

Conifères (1901); Amidon (1902); Fruit (1904); Anthère (1905).

Elèves à 8 inscriptions

Chimie organique. — Sucres (1887); Aniline, toluidines et dérivés, acides gras (1894); Acétylène (1899); Ether ordinaire. Théorie de l'éthérification (1900); Alcool éthylique, différents modes de production (1900); Aldehyde formique et acide formique (1904); Aniline, toluidines et leurs dérivés (1905). Carbures d'hydrogène d'origine minérale (1906).

Matière médicale et Pharmacie. — Ombellifères (1887); Gommes résines des Ombellifères (1894); Aconits et médicaments dont ils forment la base (1898); Aloès (1899); Des quinquinas, origines et variétés commerciales. Médicaments à base de quinquina. Alcaloïdes contenus (1901-1905); Convolvulacées purgatives (1904); Strychnées et leurs préparations.

Elèves à 12 inscriptions

Pharmacie galénique. — Préparations d'Ergot (1887); Eaux distillées (1898-1904); Des extraits (1895); Saccharolés (1899). Préparation et essai des teintures alcooliques (1900-1902-1906); Extraits, Sirops et Teintures de quinquina (1901); Extraits aqueux de la Pharmacopée française; préparations, composition et essai (1905).

Chimie analytique et Toxicologie. — Analyse de l'urine (1887); Recherche et dosage des sulfures dans les eaux (1887). Recherche toxicologique de la morphine (1887-1898). Caractères analytiques du plomb (1898). Phosphore (analyse et toxicologie) (1895-1904-1906). Empoisonnement par l'alcool (1899); Dosage du potassium (1899). Dosage de la chaux et sa séparation d'avec les bases et les acides dans les cas les plus importants. Empoisonnement par l'oxyde de carbone (1900). Caractères analytiques et toxicologie du mercure (1901).

Diplôme Supérieur

A. — *Sciences Physico-chimiques.*

Chimie. — De l'eau (1887). L'air atmosphérique (1898). Ammoniaque. Amines. Ammoniums composés (1901). Méthodes chimiques et physiques employées pour déterminer les poids moléculaires (1902-1903). Hydrazine et dérivés (1905). Antipyrine et composés auxquels elle se rattache (1906).

Physique. — Spectroscopie (1898). Décomposition de la lumière, composition du spectre solaire (1887). Production mécanique des courants électriques (1901). Méthodes calorimétriques (1903). Changements d'état des corps (1905). Spectroscopie (1905).

B. — *Sciences naturelles.*

Botanique. Ovule des angiospermes (1898). Fleur mâle des gymnospermes (1900). Canaux sécréteurs (1901-1902-1903).

Zoologie. — Des cétacés (1898). Des insectes. Caractères généraux : développement. Classification (prendre exemples parmi les espèces utiles et nuisibles (1900). Insectes hémiptères (1901-1903). Cétacés et leurs produits (1902).

Association Amicale

DES ETUDIANTS EN PHARMACIE

L'étudiant arrivant à Paris doit faire partie de l'Association Amicale des Etudiants en Pharmacie. L'A. A. est le premier groupement professionnel d'Etudiants fondé à Paris. Créé en 1896, par Berger et Hubae, elle n'a cessé de prospérer, a su se ménager les sympathies des Professeurs de l'Ecole de Pharmacie et des principales personnalités pharmaceutiques; elle constitue aujourd'hui une Association très florissante.

M. le Professeur Guignard, directeur de l'Ecole de Pharmacie, disait d'elle en 1904, dans une lettre adressée au Président :

« Je suis heureux de dire une fois de plus tout le bien que je pense de l'Association, et de lui apporter le sincère témoignage des très vives sympathies de tous vos Maîtres.

« Quoique jeune encore, l'Association a déjà réalisé de belles et bonnes choses. Elle a voulu d'abord être un nouveau foyer pour l'étudiant; à vos camarades de Paris et de la province, souvent peu fortunés, isolés dans la grande foule, elle a offert, au lieu de la chambre froide et solitaire, des salles de travail confortables, une bibliothèque, des collections scientifiques, une caisse de prêts et de secours, sans compter beaucoup d'autres avantages, et surtout une atmosphère de bonne et affectueuse camaraderie.

« Et n'est-ce pas aussi un résultat des plus méritoires que d'avoir fait naître et grandir parmi les Etudiants l'esprit de solidarité, rapproché les maîtres et les élèves, établi entre tous les membres de la pro-

fession ces relations amicales qu'il est si désirable de voir survivre aux années passées sur les bancs de l'Ecole ?

« En toutes circonstances, vous avez montré que rien ne vous est indifférent de ce qui peut contribuer à honorer la profession, et chacun sait avec quel empressement, à une date encore récente, votre journal nous a prêté son concours pour la publication du livre commémoratif du Centenaire de l'Ecole de Pharmacie ».

Elle a toujours usé de son influence pour les Etudiants en Pharmacie, en particulier, à propos des 3, 6, 9 et du service militaire des Etudiants en Pharmacie.

Elle entretient avec l'Association des Internes en Pharmacie d'excellentes relations et toutes deux se réunissent pour organiser des conférences et des reconnaissances d'Internat.

L'A. A. fournit à ses membres de nombreux avantages matériels. Elle obtient des réductions dans les théâtres et les concerts; elle assure à ses adhérents les soins médicaux gratuits et les conseils d'un avocat.

Les locaux sont bien aménagés; une grande salle de lecture, des salles de travail bien confortables, une bibliothèque largement approvisionnée, constituent les cadres de l'Association.

Enfin et surtout, l'étudiant arrivant à Paris n'est plus dépaysé; il trouve à l'Association, dès le premier jour, des camarades, des amis qui le guident dans ses études pour la préparation de ses examens et de ses concours. Il vit à l'Association dans une atmosphère de chaude sympathie et aussi nous engageons les jeunes étudiants, en arrivant à Paris, à s'inscrire parmi les membres de l'A. A.

RENSEIGNEMENTS EN VUE DES ETUDES MEDICALES

I. — *Equivalences et dispenses de grades.*

Les licenciés dans l'ordre des Sciences peuvent obtenir en vue du Doctorat en Médecine, des dispenses de grades dans les conditions prévues par la circulaire du 28 octobre 1895 :

... Les licenciés ès sciences auxquels la dispense du baccalauréat classique aura été accordée en vue des études médicales peuvent être autorisés à postuler le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.) dans les conditions suivantes :

Les licenciés ès sciences physiques avec dispense des épreuves de physique et de chimie.

Les licenciés ès sciences naturelles avec dispense des épreuves de zoologie et botanique.

Ces dispenses seront accordées à titre onéreux.

Les Pharmaciens diplômés peuvent être dispensés intégralement, mais à titre onéreux de l'examen du P. C. N.

II. — *Stage hospitalier.*

Les internes en pharmacie étudiants en médecine ne peuvent être autorisés à accomplir leur stage hospitalier dans le service auquel ils sont attachés que s'il existe des stagiaires dans ce service.

PRIX DÉCERNÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

1° *Prix Dubail.* — Prix triennal de 300 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage, imprimé ou manuscrit, ayant trait à la pharmacie pratique. Décerné en 1907.

2° *Prix Charles Leroy.* — Prix biennal de 500 fr. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années, ayant pour but l'analyse chimique d'une plante médicinale ou d'un produit médicamenteux d'origine végétale, avec séparation et caractérisation des principes immédiats que renferme cette plante ou ce produit. Décerné pour la première fois en 1907.

3° *Prix Pierre Vigier.* — Prix annuel de 500 fr. Accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années, sur la pharmacie pratique, et plus spécialement sur la composition et l'essai des médicaments galéniques.

4° *Prix des thèses.* — La Société de Pharmacie décerne à la fin de chaque année, s'il y a lieu, des prix aux auteurs des meilleures thèses soutenues devant l'Ecole de Pharmacie de Paris au cours de l'année scolaire qui vient de s'écouler. Ces prix sont représentés par :

1° Une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent attribuées aux travaux effectués dans le domaine des sciences physico-chimiques;

2° Les mêmes récompenses attribuées aux travaux effectués dans le domaine des sciences naturelles.

Les candidats aux prix des thèses doivent faire parvenir leurs mémoires ou leurs travaux à la Société avant la séance d'octobre, l'année où ces prix sont décernés.

INTERNAT EN PHARMACIE DANS LES ASILES D'ALIÉNÉS DE LA SEINE

Un concours pour la nomination aux places d'interne titulaire dans les asiles Clinique (Sainte-Anne), de Vaucluse, de Ville-Evrard, de Villejuif et de Maison-Blanche, est ouvert tous les ans, au mois de janvier.

Les candidats doivent se faire inscrire à la Préfecture de la Seine dans le courant de décembre. Ils doivent être âgés de moins de vingt-neuf ans au 1er janvier de l'année du concours; toutefois, les années de présence sous les drapeaux ne comptent pas dans ce délai.

Pièces à fournir. — Acte de naissance. Extrait du casier judiciaire. Certificat de vaccination. Diplôme de pharmacien de 1re classe ou certificat de scolarité (au moins une inscription). Certificat de bonnes vie et mœurs.

Les épreuves sont identiques à celles du concours pour l'internat des hôpitaux.

Il peut être nommé des internes provisoires en nombre égal à celui des internes titulaires.

Avantages. — Les internes titulaires entrent en fonction le 1er février; la durée de leurs fonctions est de trois ans. Les internes provisoires conservent leurs fonctions une année seulement.

A l'expiration de leurs fonctions, les internes qui ont obtenu le diplôme de pharmacien de 1re classe peuvent être autorisés à faire une quatrième année.

Les traitements des internes sont fixés ainsi :

1re année	....	800 francs.
2e —	....	1000 —
3e —	....	1200 —

Les internes non logés reçoivent une indemnité représentative de 600 francs. Ceux qui ne seraient

pas nourris recevraient une indemnité de nourriture de 900 francs par an.

En outre, les internes de Villejuif reçoivent une indemnité de déplacement de 300 francs, les internes de Vaucluse, de Ville-Evrard et de Maison-Blanche reçoivent une indemnité de 400 francs.

FACULTÉ DES SCIENCES

Licence et Doctorat.

L'organisation actuelle de la licence ès sciences a été établie par le décret du 22 janvier 1896 modifié par celui du 8 août 1898.

Antérieurement, les candidats avaient le choix entre trois groupes d'épreuves, savoir :

1° Calcul intégral, Mécanique et Astronomie (licence ès sciences mathématiques).

2° Physique, Chimie, Minéralogie (licence ès sciences physiques).

3° Zoologie, Botanique, Géologie (licence ès sciences naturelles).

Actuellement, les épreuves portent sur trois groupes d'épreuves; mais les anciens groupements ne sont plus obligatoires. L'étudiant peut choisir parmi les matières qui sont enseignées à la Faculté des Sciences et l'examen subi avec succès sur chaque matière donne lieu à la délivrance d'un *Certificat d'Etudes supérieures.* Trois certificats donnent le grade de licencié.

Les matières donnant lieu à la délivrance des Certificats d'Etudes supérieures sont arrêtées pour chaque Faculté par le Ministre, sur la proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis de la section compétente du Comité consultatif de l'Enseignement

public. Voici, pour la Faeulté des Sciences de Paris, la liste des Certifieats délivrés :

Caleul différentiel et intégral.
Mécanique rationnelle.
Analyse supérieure.
Astronomie.
Géométrie supérieure.
Mécanique eéleste.
Mécanique physique.
Mathématiques générales.
Physique mathématique.
Physique générale.
Chimie supérieure.
Chimie générale.
Chimie appliquée.
Chimie biologique.
Zoologie.
Histologie.
Embryologie générale.
Physiologie générale.
Botanique.
Minéralogie.
Géologie.
Géographie physique.
Physique, Chimie, Histoire naturellc.

Mention est faite sur le diplôme de licencié des matières correspondant aux trois certificats.

Les aspirants aux fonetions de l'enseignement ou au grade de Doeteur ès scienees doivent justifier d'un diplôme de lieencié ès sciences mathématiques, physiques ou naturelles, portant un des groupes suivants de mentions :

Calcul différentiel et intégral.
Méeanique rationnelle.
Physique générale ou un troisième eertificat de l'ordre des sciences mathématiques à l'exelusion du certificat de Mathématiques générales.

Physique générale.
Chimie générale.
Minéralogie ou un troisième certificat au choix du candidat.

Zoologie ou Physiologie générale.
Botanique.
Géologie.

Nul n'est admis à prendre part aux examens à la suite desquels les Certificats d'Etudes Supérieures sont délivrés, s'il n'est pourvu de quatre inscriptions prises à la Faculté des Sciences. Et nul ne peut prendre la première inscription s'il ne justifie d'un diplôme de bachelier quelconque (même de l'ordre littéraire). Toutefois, les Etudiants en Pharmacie n'ont à fournir qu'un certificat délivré par le Secrétariat de l'Ecole de Pharmacie. Ce certificat constatant leur situation scolaire est délivré après demande écrite adressée à M. le Directeur de l'Ecole de Pharmacie.

Le registre d'inscriptions est ouvert au Secrétariat de la Faculté :

1er trimestre du 25 octobre au 15 novembre.
2e trimestre du 3 janvier au 18 janvier.
3e trimestre du 1er mars au 15 mars.
4e trimestre du 1er mai au 15 mai.

Le prix de chaque inscription est de 30 francs par trimestre, plus un droit annuel de bibliothèque de 10 francs. Les droits trimestriels de travaux pratiques varient suivant le certificat :

Certificat d'Astronomie (2 trimestres).	15 fr. p^r^ trim.	
— Mécanique physique.....	10	—
— Physique générale......	25	—
— Chimie générale........	25	—
— Chimie appliquée.......	25	—
— Minéralogie	15	—
— Chimie biologique....... (2 trimestres).	25	—

Certificat de Zoologie	25 fr. p^r trim.	
— Botanique	25	—
— Physiologie générale	25	—
— Géographie physique	15	—
— Embryologie générale	25	—
— Géologie	10	—
— Histologie	25	—

Les travaux pratiques ne sont obligatoires que pour une année; l'étudiant peut être autorisé à y prendre part de nouveau, sa scolarité terminée, mais dans la plupart des cas, à titre onéreux seulement.

Les Etudiants en Médecine et en Pharmacie inscrits en vue d'un Certificat d'Etudes supérieures, peuvent être individuellement dispensés par décision du Doyen et sur leur demande, de l'assiduité aux travaux pratiques, mais ils sont tenus d'acquitter intégralement les droits.

La carte d'Etudiant à la Faculté des Sciences est exigible pour l'entrée aux conférences et aux travaux pratiques. Par mesure d'ordre, le Doyen peut ordonner également la production des cartes à l'entrée des cours.

Les examens pour chaque certificat comprennent : une épreuve écrite, une épreuve pratique et une épreuve orale; les deux premières sont éliminatoires.

Il est tenu compte dans les appréciations du jury des notes obtenues par les Etudiants aux interrogations et aux travaux pratiques.

Les droits à acquitter pour l'obtention d'un Certificat sont de 35 francs et sont répartis comme suit :

Examen	25 francs.
Certificat	5 francs.
Visa du certificat	5 francs.

La somme de 10 francs est rendue en cas d'échec.

DOCTORAT ÈS-SCIENCES

Les épreuves du Doctorat ès sciences consistent dans la rédaction et la soutenance de deux thèses au choix du candidat ou dans la soutenance d'une thèse et en questions posées par la Faculté.

Le Doctorat ès sciences comprend trois mentions : sciences mathématiques, physiques et naturelles.

Les candidats doivent être pourvus du diplôme de licencié avec mention d'un des groupes suivants de certificats :

I

Calcul différentiel et intégral.
Mécanique rationnelle.
Physique générale ou certificat de l'ordre des sciences mathématiques, celui de mathématiques générales excepté.

II

Physique générale.
Chimie générale.
Troisième certificat au choix du candidat.

III

Zoologie ou physiologie générale.
Botanique.
Géologie.

Les droits trimestriels à acquitter par les Etudiants admis dans les laboratoires de recherches varient de 50 à 125 francs.

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Conformément à l'article 15 du décret du 12 juillet 1897, l'Université de Paris a pris le 28 mars 1898 une délibération approuvée par décret du 1er avril, instituant un doctorat d'université :

En voici le texte :

ART. 1er. — Il est institué un doctorat de l'Université de Paris

ART. 2, — Les aspirants à ce titre doivent se faire inscrire sur un registre spécial au secrétariat de la faculté ou école de l'Université dont ils veulent suivre les études. Ils présentent en vue de l'inscription, leurs diplômes, attestation d'études ou titres scientifiques. Ils sont tenus d'accomplir la scolarité qui sera déterminée plus loin. Ils subissent des épreuves publiques.

ART 3 — Ils sont soumis au régime scolaire et disciplinaire de l'Université.

ART 4 Le diplôme porte la mention des matières de l'examen. Il est signé par les membres du jury et par le doyen de la faculté ou le directeur de l'école devant laquelle ont été subies les épreuves. Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université de Paris par le président du Conseil de l'Université

ART. 5 — (Concerne la faculté des lettres).

ART 6. — A la faculté des sciences les aspirants doivent produire deux des certificats d'études supérieures que la faculté est autorisée à délivrer par décision ministérielle. La faculté se réserve d'admettre des équivalences pour les étudiants étrangers. La durée de la Scolarité est d'un an Les épreuves comprennent la soutenance d'une thèse contenant des recherches personnelles et des interrogations sur des questions proposées par la faculté.

ART. 7 — A l'école supérieure de pharmacie les aspirants doivent s'ils sont Français produire le diplôme de pharmacien de 1re classe ; s'ils sont étrangers deux certificats d'études : le premier d'études de pharmacie chimique et de toxicologie ; le second d'études de pharmacie galénique et de matière médicale. L'école se réserve d'admettre des équivalences. La durée de la scolarité est d'une année au moins. La scolarité est accomplie à l'école. L'épreuve consiste dans la soutenance d'une thèse contenant des recherches personnelles.

Les diplômes de Docteur de l'Université de Paris sont comme ceux des autres Universités françaises et étrangères, d'ordre purement scienti-

fique. Ils ne confèrent aux titulaires aucun droit aux fonctions ou à l'exercice de professions pour lesquelles sont requis les grades d'Etat.

INSTITUT PASTEUR

25, rue Dutot.

L'Institut Pasteur a été fondé en 1885, à l'aide d'une souscription internationale et inauguré le 14 novembre 1888. Une seconde souscription ouverte en 1894, à la suite de la communication retentissante du professeur Roux sur le sérum de la diphtérie a permis de donner aux différents services tous les développements qu'ils comportent actuellement.

L'Institut Pasteur comprend :

1° Un Institut bactériologique;

2° Un Institut sérothérapique;

3° Un Institut de chimie biologique.

L'*Institut bactériologique* se divise en quatre sections ou services :

1° Le service des vaccins où l'on prépare les différents vaccins utilisés en thérapeutique *vétérinaire* (maléine, tuberculine, etc.)

2° Le service de la rage destiné au traitement des personnes mordues par des animaux enragés.

3° Le service de microbie technique réservé à l'enseignement. Pour suivre les cours et travaux pratiques qui constituent cet enseignement, il est nécessaire de se faire inscrire; le droit d'inscription est de 100 francs.

4° Le service des laboratoires de recherches, destiné aux savants désireux de poursuivre des travaux originaux inspirés des méthodes pastoriennes.

L'*Institut sérothérapique* ne comporte qu'un seul service dont le rôle est de préparer les *sérums thérapeutiques* (antidiphtérique, antitétanique, etc.)

L'*Institut de Chimie biologique* comprend quatre services :

1° Le service de chimie biologique comprenant deux laboratoires, dont l'un est rattaché à la Faculté des Sciences et l'autre à l'Ecole des Hautes Etudes.

2° Le service des fermentations réservé à l'étude des questions industrielles (brasserie, fabrication du vinaigre, etc.).

3° Le service de chimie agricole destiné à l'étude de la physiologie végétale.

4° Le service d'Analyse et de Chimie appliquées réservé à l'enseignement et s'adressant tout spécialement aux médecins et pharmaciens. Les cours ouverts en novembre et fermés à Pâques se divisent en deux trimestres. Le droit d'inscription est de 250 francs par trimestre.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris appelé communément *Jardin des Plantes*, est surtout un établissement de collections et de recherches scientifiques.

A chaque collection sont attachés un *professeur* et un personnel composé d'*assistants*, de *préparateurs* et de *gardiens*.

Chaque professeur est tenu de faire tous les ans quarante leçons sur la partie de la science qu'il représente; le nombre des chaires étant de dix-huit, on voit ainsi quelles ressources précieuses ces enseignements offrent aux étudiants.

Les cours du Muséum sont publics et aucune justification n'est exigée; toutefois, les étudiants désireux d'assister aux conférences et de suivre les travaux pratiques, sont tenus de se faire inscrire au Secrétariat, 57, rue Cuvier.

COLLÈGE DE FRANCE

Le Collège de France est le type de l'établissement de haut enseignement ayant pour but de contribuer à l'avancement des sciences.

Les professeurs, dégagés de toute préoccupation scolaire et d'examens, se contentent d'exposer leurs travaux personnels ou leurs propres conceptions sur les questions se rattachant à la science qu'ils représentent.

Les cours du Collège de France divisés en deux semestres sont publics et gratuits. Des affiches indiquent au commencement de chaque semestre les différentes questions qui sont traitées dans les cours.

INSTITUT DE CHIMIE APPLIQUÉE DE PARIS

3, rue Michelet.

Cet Institut, annexe de la Faculté des Sciences, s'adresse aux étudiants ayant besoin d'une sérieuse instruction pratique en chimie.

L'enseignement comprend trois années d'études. La première année comprend la préparation des composés des métalloïdes et des métaux, l'analyse qualitative, les éléments de la spectroscopie et de la chimie physique, le travail du verre, etc.

La seconde année est consacrée à l'étude de l'analyse quantitative et de l'analyse organique.

La troisième année est réservée à l'étude de la chimie industrielle.

Le nombre des élèves admis chaque année est de 40 au plus. Aucun diplôme n'est exigé; mais les candidats subissent un examen d'entrée qui a lieu tous les ans dans la troisième semaine d'octobre.

A la fin de la troisième année, il est délivré à tout

élève méritant, un diplôme d'ingénieur-chimiste établissant qu'il a suivi l'enseignement complet de l'Institut.

Un comité de patronage, composé de membres du Parlement et d'industriels, aide à placer les élèves.

SERVICE MILITAIRE

Renseignements concernant les jeunes gens incorporés avant l'application de la loi du 21 mars 1905.

Renouvellement annuel des certificats modèle G. — Ces jeunes gens ont fait leur service militaire sous le régime de la loi du 15 juillet 1889. Ceux qui ont été dispensés de deux années de service comme « poursuivant leurs études en vue d'obtenir, soit le diplôme de pharmacien de 1re classe, soit le titre d'interne des hôpitaux nommé au concours », doivent produire tous les ans un certificat spécial, dit modèle G, jusqu'au jour de l'obtention de leur diplôme ou de leur réception au concours de l'internat.

Ce certificat modèle G doit être produit chaque année, du 15 septembre au 15 octobre, au commandant du bureau de recrutement de la subdivision à laquelle appartient le canton où l'intéressé a tiré au sort.

Pour les étudiants postulant le diplôme de pharmacien de 1re classe, il doit être demandé au Directeur de l'Ecole de pharmacie.

Pour les candidats à l'internat, il doit être demandé, à Paris, au Directeur de l'Administration de l'Assistance publique.

En vue de la rédaction de ce document, les candidats doivent indiquer dans leur demande les rensei-

gnements suivants, qu'ils prendront à la première page de leur livret militaire :

1° Noms et prénoms;

2° Date et lieu de naissance, avec indication du canton et département;

3° Noms et prénoms du père et de la mère, avec indication de leur domicile, canton et département.

4° Classe à laquelle appartient l'intéressé, canton et département où il a tiré au sort.

Ce sont les intéressés eux-mêmes qui doivent demander leur certificat et l'envoyer au commandant de recrutement, quand l'Administration de l'Ecole de pharmacie ou de l'Assistance publique le leur aura adressé.

Certificat modèle H. — Les jeunes gens ayant obtenu leur diplôme de pharmacien de 1re classe ou le titre d'interne, doivent envoyer au commandant de recrutement un certificat d'un autre modèle, dit modèle H, qu'ils doivent demander dans les mêmes formes que le certificat modèle G.

PHARMACIENS DE RESERVE
OU DE L'ARMÉE TERRITORIALE

L'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude au grade de pharmacien aide-major de 2e classe de réserve ou de l'armée territoriale, a lieu généralement une fois par an dans les différents corps d'armée ou gouvernements militaires. A Paris, la date en est fixée à la fin du mois de juillet; pour les autres régions, il est nécessaire de se renseigner auprès du Directeur du Service de Santé du Corps d'armée.

Les candidats doivent être pourvus du diplôme de pharmacien de 1re classe. Ils doivent adresser à la

Direction du Service de Santé du Corps d'armée ou Gouvernement militaire les pièces suivantes :

1° Demande au Directeur du Service de Santé faisant connaître les nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile, canton du tirage au sort et classe, adresse.

2° Copie du diplôme, certifiée conforme à l'original par le Maire ou le Commissaire de police.

L'examen comprend une épreuve orale. Il porte sur les matières suivantes :

1° Notions sur l'organisation générale de l'armée, la discipline et la hiérarchie militaires.

2° Notions sur l'organisation du Service de Santé à l'intérieur. (Règlement du 23 novembre 1889).

3° Notions sur l'organisation du Service de Santé en campagne. (Règlement du 31 octobre 1892).

4° Composition en médicaments et en objets de pharmacie des approvisionnements d'infirmeries régimentaires, d'ambulances, d'hôpitaux de campagne, d'hôpitaux temporaires. Convention de Genève.

A Paris, des conférences préparatoires à cet examen ont lieu tous les ans, à l'Hôpital militaire Saint-Martin, dans le courant du mois de juin. Pour les suivre, il faut adresser une demande d'autorisation au Directeur du Service de Santé du Gouvernement militaire de Paris.

Table des Matières


DE L'ECOLE
PARIS

POITIERS. — IMPRIMERIE M. BOUSREZ